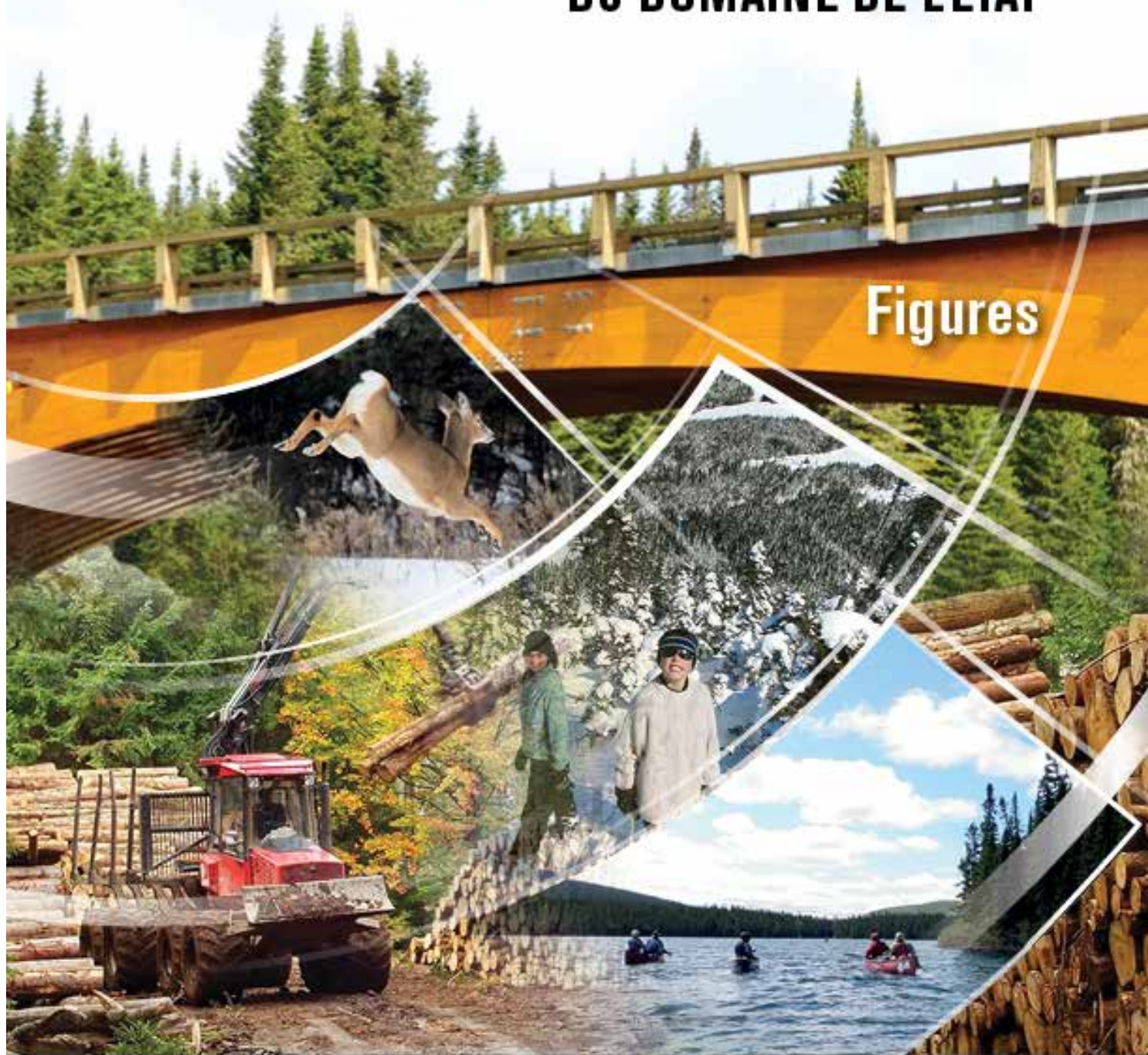


GUIDE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Figures



Québec 

Note au lecteur

Les figures présentées dans ce document sont tirées du *Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, publié en ligne.

Le contenu du *Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* en ligne évoluera pour que l'on puisse y intégrer des précisions techniques et scientifiques relatives à certains articles ou des renseignements nécessaires à leur application. Les mises à jour seront répertoriées sur la page Registre des modifications.

Il revient à l'utilisateur d'utiliser le document imprimé à partir de la publication en ligne, laquelle est mise à jour et disponible à l'adresse <https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/>.

Production

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la protection des forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Courriel : webmestre-radf@mffp.gouv.qc.ca

Référence : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. *Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état – Figures*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/].

Liste des figures

Figure 2A Limite supérieure de la berge et débordement au-dessus du niveau du débit de plein bord	1
Figure 2B Représentation d'un chantier de récolte en mosaïque	1
Figure 2C Circuit périphérique d'un réseau dense de sentiers de randonnée, parcours interrégional de randonnées et réseau dense de sentiers de randonnée	2
Figure 2D Représentation d'un site de villégiature complémentaire, d'un site de villégiature isolée et d'un site de villégiature regroupée	2
Figure 2E Thalweg	3
Figure 5 Activités d'aménagement forestier interdites autour d'un camp de piégeage	3
Figure 7A Lisière boisée conservée autour d'un belvédère	4
Figure 7B Lisière boisée conservée autour d'un poste d'accueil	4
Figure 7C Lisière boisée conservée autour d'un refuge servant d'abri aux usagers des sentiers de randonnée	5
Figure 8A Lisière boisée conservée autour d'un site de sépulture	5
Figure 8B Lisière boisée conservée autour d'une érablière exploitée à des fins acéricoles	6
Figure 8C Lisière boisée conservée autour d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles	6
Figure 8D Coupe totale de la lisière boisée interdite le long d'un corridor routier tant que la régénération dans l'aire de coupe adjacente < 3 m	7
Figure 8E Coupe en mosaïque et coupe partielle le long d'un corridor routier	7
Figure 8F Coupe totale de la lisière boisée permise le long d'un corridor routier lorsque la régénération dans l'aire de coupe adjacente ≥ 3 m	8
Figure 8G Lisière boisée conservée de chaque côté d'un sentier	8
Figure 9 Coupe partielle dans la lisière boisée conservée en bordure de divers lieux et territoires	9
Figure 10 Espacement des sentiers de débardage dans la lisière boisée conservée le long d'un corridor routier	9
Figure 12A Encadrement visuel autour d'une plage publique	10
Figure 13A Encadrement visuel autour d'un poste d'accueil	10
Figure 13B Encadrement visuel autour d'une station de ski alpin	11
Figure 14A Coupes permises dans un encadrement visuel ou dans un paysage culturel patrimonial	11
Figure 14B Coupes interdites dans un encadrement visuel ou dans un paysage culturel patrimonial	12
Figure 15 Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une île de 250 à 500 ha	12
Figure 16A Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique située dans les domaines bioclimatiques de l'érablière et de la sapinière	13
Figure 16B Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique située dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousses	13
Figure 19 Lisière boisée conservée de chaque côté d'un sentier de portage autochtone	14
Figure 20 Superficie sans activités d'aménagement forestier autour d'un campement ou d'un groupe de campements établi sur un terrain de piégeage	14
Figure 22 Superficie sans activités d'aménagement forestier autour d'une aire de rassemblement ou de séjour autochtone	15
Figure 27A Lisière boisée conservée en bordure d'une tourbière ouverte avec mare	15
Figure 27B Lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique	16
Figure 28 Coupe partielle dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique	16
Figure 30 Aménagement d'une percée dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique pour y effectuer des travaux d'exploration minière	17

Figure 31 Aménagement de percées dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé à proximité d'un camp forestier.	17
Figure 32A Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier dans l'écotone riverain et la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique.	18
Figure 32B Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier dans l'écotone riverain et dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique.	18
Figure 34A Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier en bordure d'un milieu humide ou aquatique	19
Figure 34B Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier en bordure d'un milieu humide ou aquatique	19
Figure 35 Règles qui régissent le creusage d'un fossé ou d'un réseau de fossés de drainage sylvicole	20
Figure 36 Règles qui régissent le creusage d'un fossé ou d'un réseau de fossés de drainage sylvicole	20
Figure 38 Règles qui régissent le lavage d'un engin forestier	21
Figure 45A Limitation de l'orniérage dans les sentiers d'abattage et de débardage.	21
Figure 45B Mesure de la profondeur des ornières	22
Figure 45C Mesure de la profondeur des ornières en pente	22
Figure 46 Maintien des branches et des cimes sur les lieux de l'abattage afin de prévenir une perte de fertilité du sol à long terme	23
Figure 50A Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé dans une aire de confinement du cerf de Virginie	23
Figure 50B Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé dans une aire de confinement du cerf de Virginie	24
Figure 52 Lisières boisées reliant une aire de confinement du cerf de Virginie à la forêt résiduelle ou séparant deux aires de coupe totale dans les peuplements résineux et mixtes à prédominance de résineux d'une aire de confinement du cerf de Virginie	24
Figure 54 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans les héronnières	25
Figure 55 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier en bordure d'une rivière à saumon	25
Figure 56 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier en bordure de la tanière d'un ours	26
Figure 57 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier en bordure d'une vasière.	26
Figure 58 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans une aire de confinement du cerf de Virginie	27
Figure 59 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou des bois, écotype forestier	27
Figure 60 Règles qui régissent l'emplacement, la fermeture et la remise en production d'un chemin dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou des bois, écotype forestier	28
Figure 67A Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé à proximité d'un milieu humide ou aquatique	28
Figure 67B Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau sur un sol présentant une couche indurée imperméable.	29
Figure 70 Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé dans une tourbière ouverte	29
Figure 71 Largeur de l'emprise selon la classe du chemin	30
Figure 72 Prélèvement de sol, de débris organiques et de matériaux dans l'emprise d'un chemin	30
Figure 74 Installation d'un conduit de drainage pour permettre l'écoulement de l'eau d'un côté à l'autre du chemin	31
Figure 75 Évacuation des eaux de ruissellement provenant de la surface de roulement d'un chemin.	31
Figure 76A Détournement des eaux s'écoulant au pied des talus d'un chemin	32
Figure 76B Distance entre les détournements de l'eau s'écoulant au pied des talus d'un chemin.	32
Figure 76C Stabilisation des talus d'un chemin dont la pente supérieure à 9 %.	33
Figure 77 Blocage et détournement des eaux s'écoulant dans un sentier d'abattage ou de débardage	33
Figure 79 Caractéristiques d'installation d'un conduit de drainage	34

Figure 81 Travaux à exécuter lors de la fermeture permanente d'un chemin	34
Figure 82 Préservation du drainage naturel du sol dans un chemin d'hiver	35
Figure 83 Blocage et détournement des eaux de ruissellement s'écoulant à la surface d'un chemin d'hiver.	35
Figure 85 Contrôle de l'accès des véhicules motorisés au bâtiment principal d'une érablière acéricole	36
Figure 89 Distance à respecter entre une frayère et un pont, un ponceau ou un ouvrage amovible	36
Figure 95A Stabilisation du talus de remblai d'un chemin qui traverse un cours d'eau	37
Figure 95B Stabilisation des talus de remblai situés à 20 m ou moins du cours d'eau.	37
Figure 98 Dégagement requis pour le passage des embarcations.	38
Figure 100A Dépassement de l'extrémité d'un conduit ou d'une arche par rapport à la base du remblai stabilisé	38
Figure 100B Épaisseur minimale du remblai au-dessus d'un conduit ou d'une arche en fonction de son diamètre ou de sa portée.	39
Figure 102A Ponceau à conduits parallèles de diamètres différents	39
Figure 102B Distance entre les conduits d'un ponceau à conduits parallèles	40
Figure 102C Ponceau à conduits parallèles avec orienteur à débris en amont	40
Figure 104A Enfouissement du conduit d'un ponceau dans le lit d'un cours d'eau où le libre passage du poisson n'a pas à être assuré.	41
Figure 104B Réduction maximale de la largeur d'un cours d'eau où le libre passage du poisson n'a pas à être assuré.	41
Figure 108A Caractéristiques d'installation d'un pont par rapport à la limite supérieure des berges	42
Figure 108B Longueur minimale de l'arche par rapport à la longueur du thalweg perturbé par les travaux.	42
Figure 108C Caractéristiques d'installation d'une arche par rapport à la limite supérieure des berges	43
Figure 108D Caractéristiques des fondations d'une arche	43
Figure 111A Appuis d'un ouvrage amovible en dehors de la limite supérieure des berges	44
Figure 111B Ouvrage amovible constitué d'un ou de plusieurs conduits d'au moins 600 mm	44
Figure 111C Ouvrage amovible constitué de neige compactée ou d'eau gelée	45
Figure 111D Pont de glace	45
Figure 112 Délai pour retirer l'un ou l'autre des types d'ouvrages amovibles décrits au deuxième alinéa de l'article 111	46
Figure 115A Signalisation indiquant la fermeture permanente d'un chemin	46
Figure 115B Signalisation indiquant la fermeture permanente d'un chemin	47
Figure 115C Signalisation indiquant la fermeture temporaire d'un chemin	47
Figure 117 Signalisation aux abords d'un pont	48
Figure 119 Distance à respecter entre une sablière et un milieu humide ou aquatique	48
Figure 120 Restauration d'une sablière avant l'expiration du bail d'exploitation de substances minérales de surface	49
Figure 121 Distance à respecter entre une sablière et divers lieux ou territoires	49
Figure 123 Exploitation d'une sablière au-dessus du niveau des eaux souterraines	50
Figure 124A Distance à respecter entre une aire d'empilement et un corridor routier	50
Figure 124B Distance à respecter entre une aire d'empilement et un milieu humide ou aquatique	51
Figure 124C Détournement des eaux de ruissellement provenant d'une aire d'empilement	51
Figure 125 Limitation de la superficie des aires d'empilement en bordure d'un chemin.	52
Figure 126 Mise en andains ou étalement des résidus de coupe lors d'une coupe totale par arbres entiers.	52
Figure 128 Distance à respecter entre l'aire d'un camp forestier et un milieu humide ou aquatique	53
Figure 129 Restauration de l'aire d'un camp forestier à la fin de son utilisation	53

Figure 130 Distance à respecter entre un bâtiment acéricole, ou l'équipement motorisé nécessaire à l'exploitation d'une érablière acéricole, et un milieu humide ou aquatique	54
Figure 131 Proportion de forêt résiduelle de 7 m ou plus de hauteur à conserver par unité territoriale de référence	54
Figure 136 Lisière boisée conservée entre deux aires de coupe totale autre que la coupe en mosaïque	55
Figure 139 Superficie et composition de la forêt résiduelle dans un chantier de récolte en mosaïque.	55
Figure 144 Interventions forestières réalisées sur la base d'une approche comprenant des agglomérations de coupes et des massifs forestiers	56
Figure 147 Hauteur maximale des souches	56
Figure Annexe 9A Emplacement des seuils servant à mesurer la pente d'un cours d'eau	57
Figure Annexe 9B Mesure de la pente d'un cours d'eau	57
Figure Annexe 9C Enfouissement d'un conduit en suivant la pente du cours d'eau	58
Figure Annexe 9D Profondeur d'enfouissement d'un conduit.	58
Figure Annexe 10A Localisation des déversoirs dans un conduit	59
Figure Annexe 10B Caractéristiques des déversoirs dans un conduit	59
Figure Annexe 10C Profondeur d'enfouissement d'un conduit muni de déversoirs par rapport au thalweg et caractéristiques du bassin de dissipation d'énergie	60
Figure Annexe 10D Pente d'installation d'un conduit muni de déversoirs	60
Figure Annexe 11B Structure d'un ponceau de bois	61
Figure Annexe 11C Conditions d'aménagement d'un ponceau de bois	61

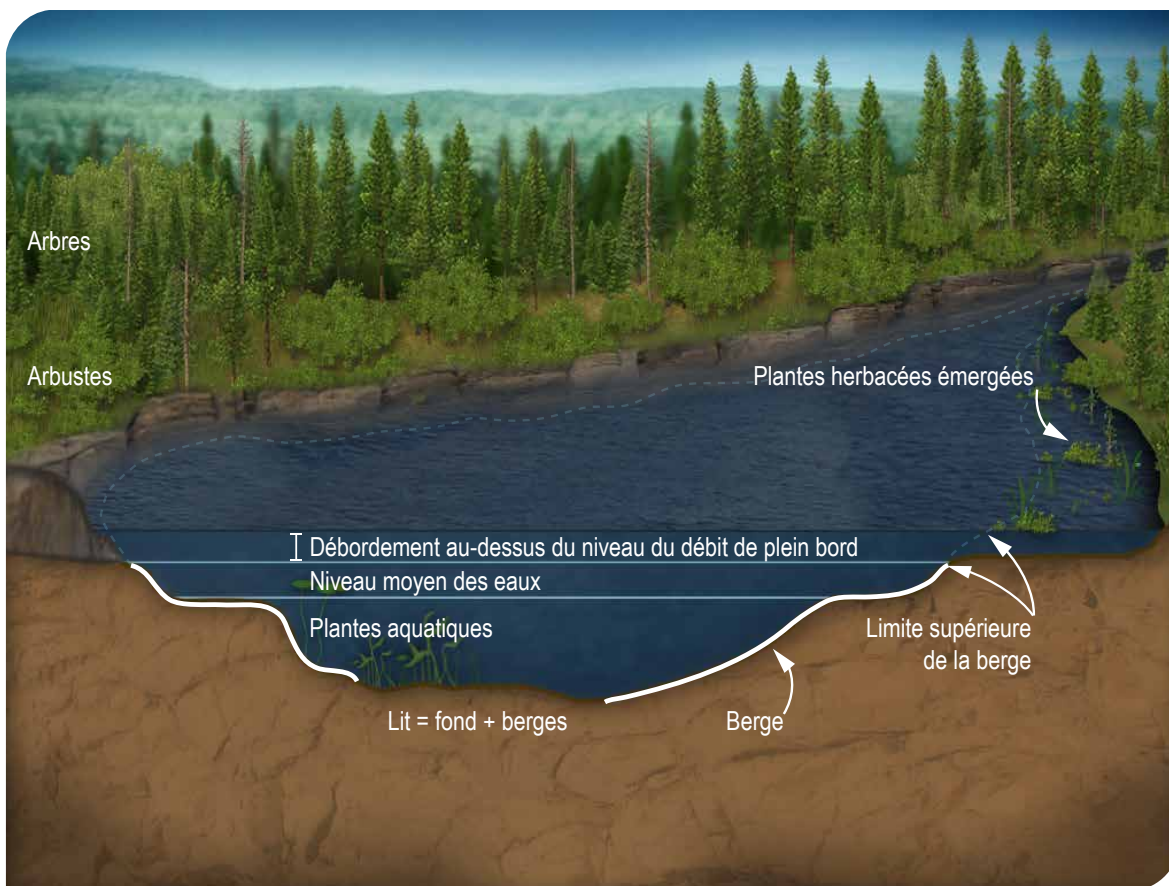


Figure 2A Limite supérieure de la berge et débordement au-dessus du niveau du débit de plein bord



Figure 2B Représentation d'un chantier de récolte en mosaïque



Figure 2C Circuit périphérique d'un réseau dense de sentiers de randonnée, parcours interrégional de randonnées et réseau dense de sentiers de randonnée

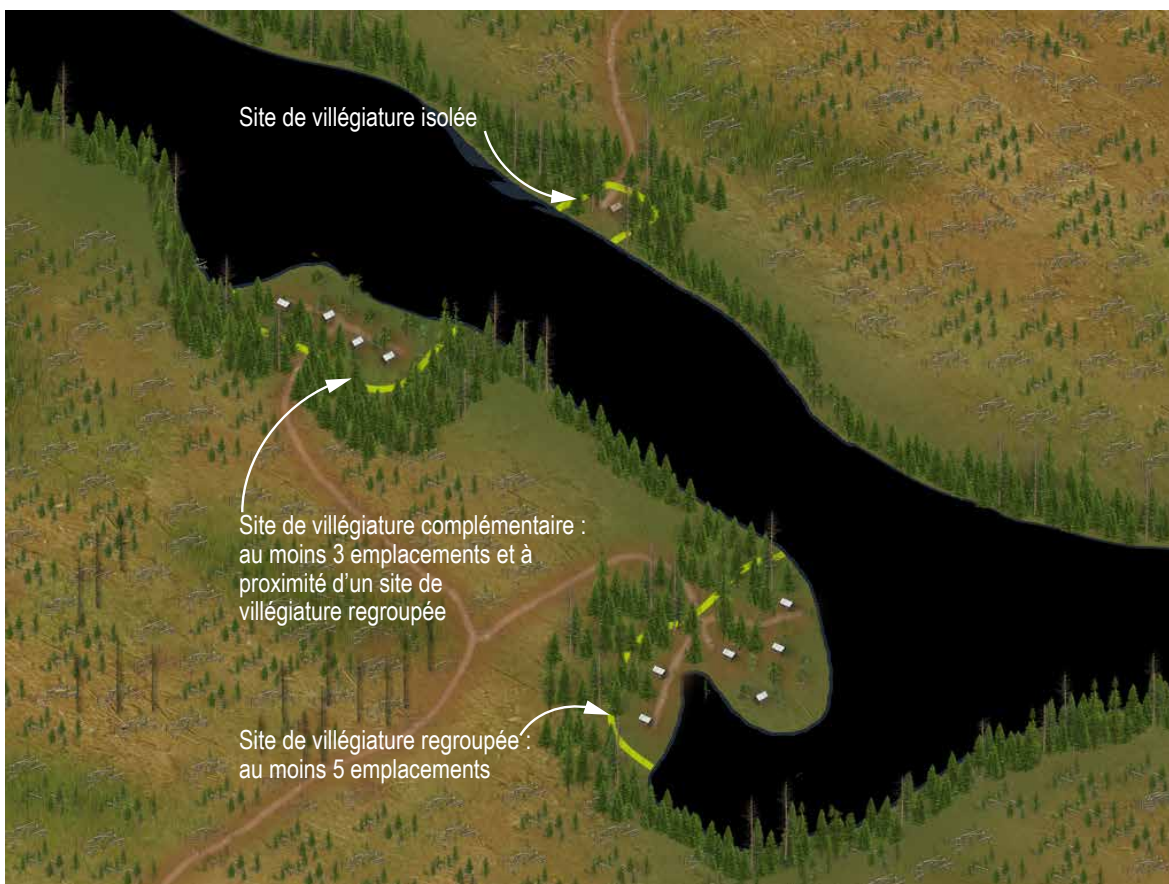


Figure 2D Représentation d'un site de villégiature complémentaire, d'un site de villégiature isolée et d'un site de villégiature regroupée



Figure 2E Thalweg

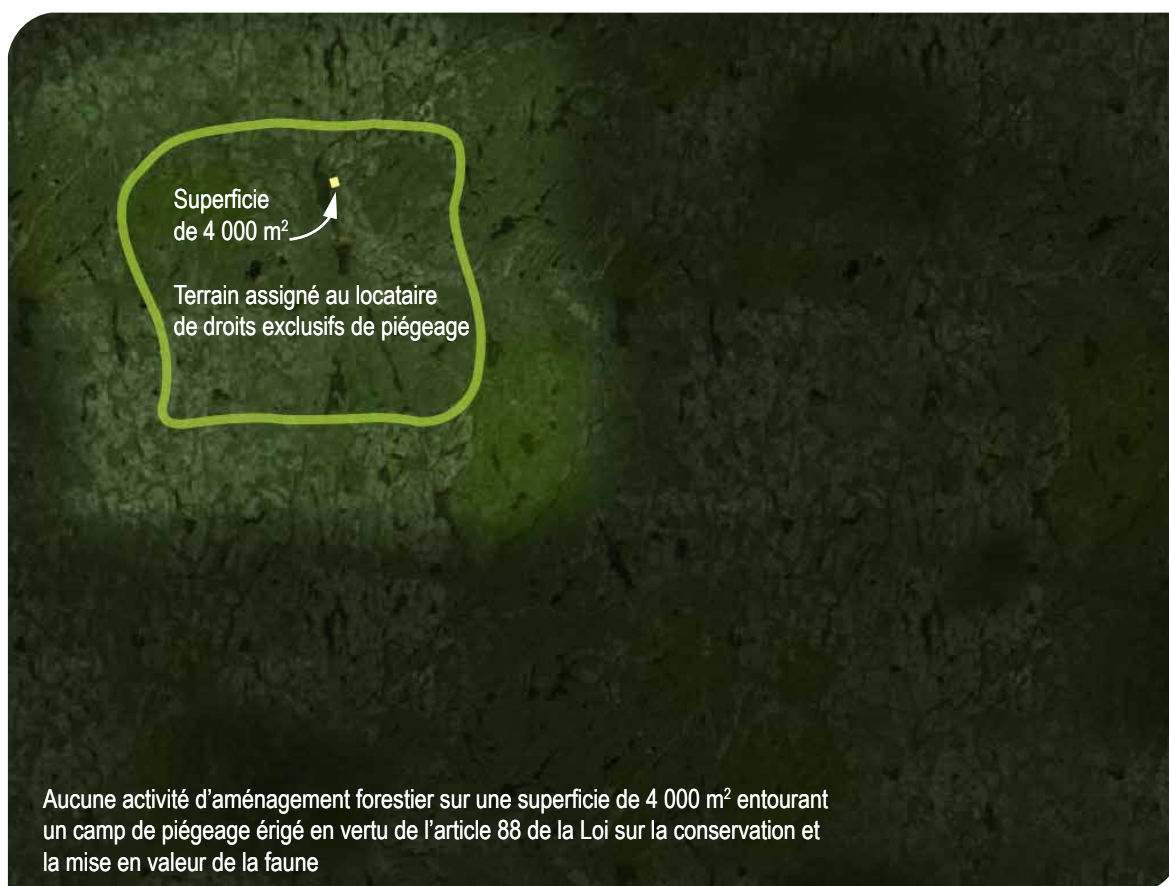


Figure 5 Activités d'aménagement forestier interdites autour d'un camp de piégeage

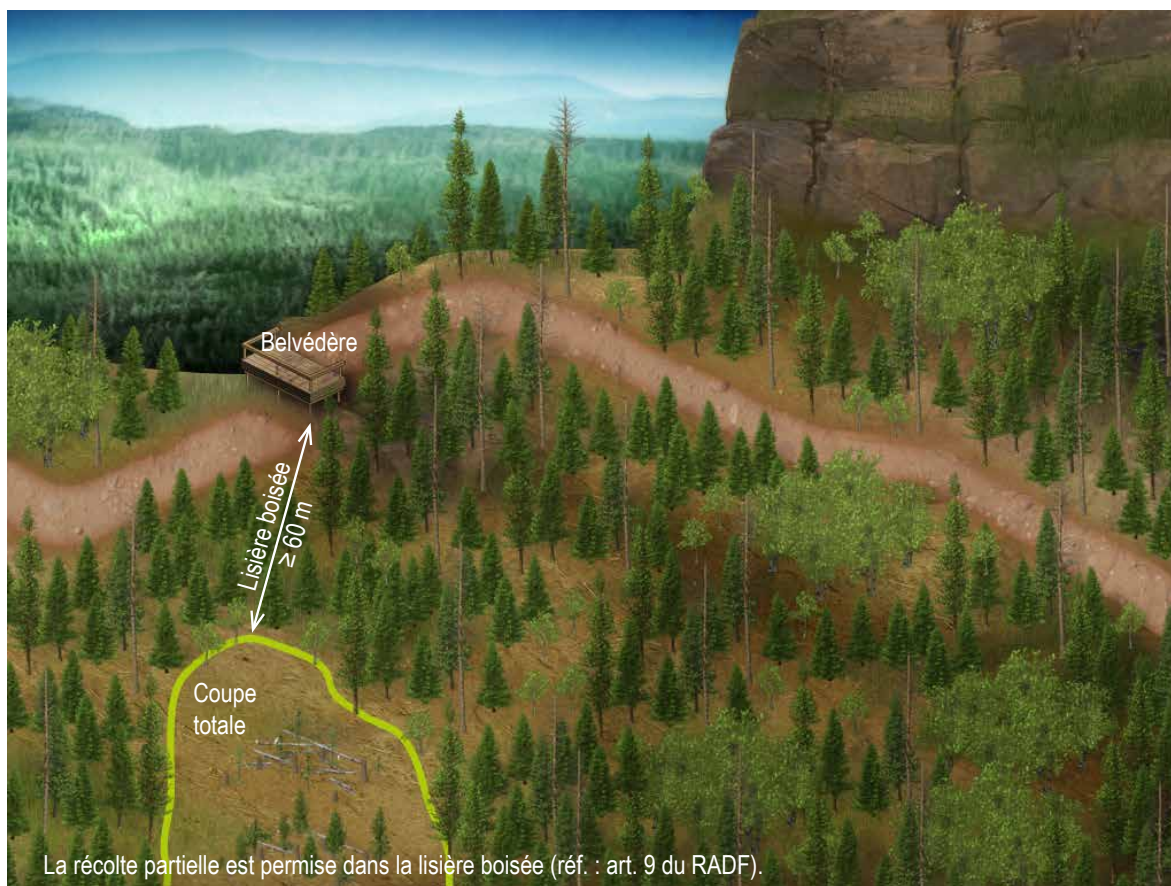


Figure 7A Lisière boisée conservée autour d'un belvédère



Figure 7B Lisière boisée conservée autour d'un poste d'accueil



Figure 7C Lisière boisée conservée autour d'un refuge servant d'abri aux usagers des sentiers de randonnée

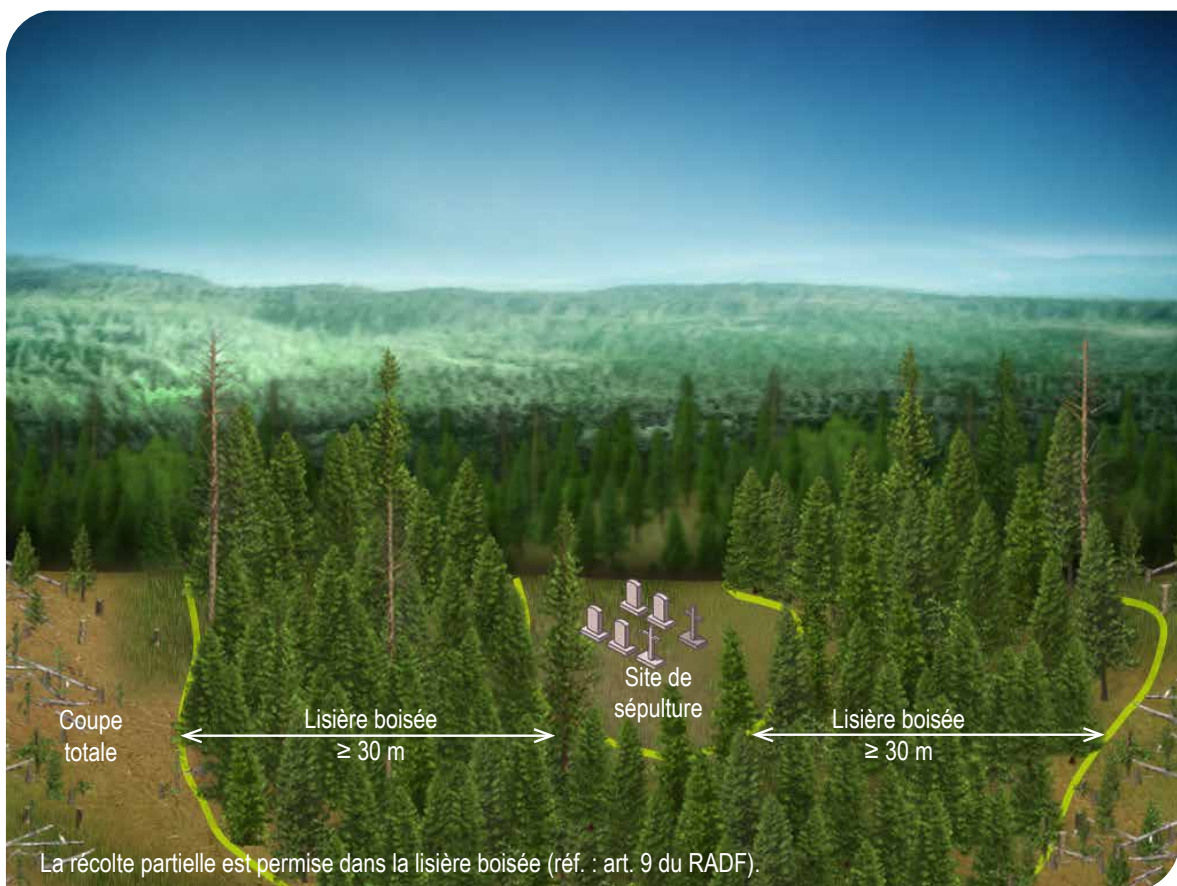


Figure 8A Lisière boisée conservée autour d'un site de sépulture



Figure 8B Lisière boisée conservée autour d'une érablière exploitée à des fins acéricoles

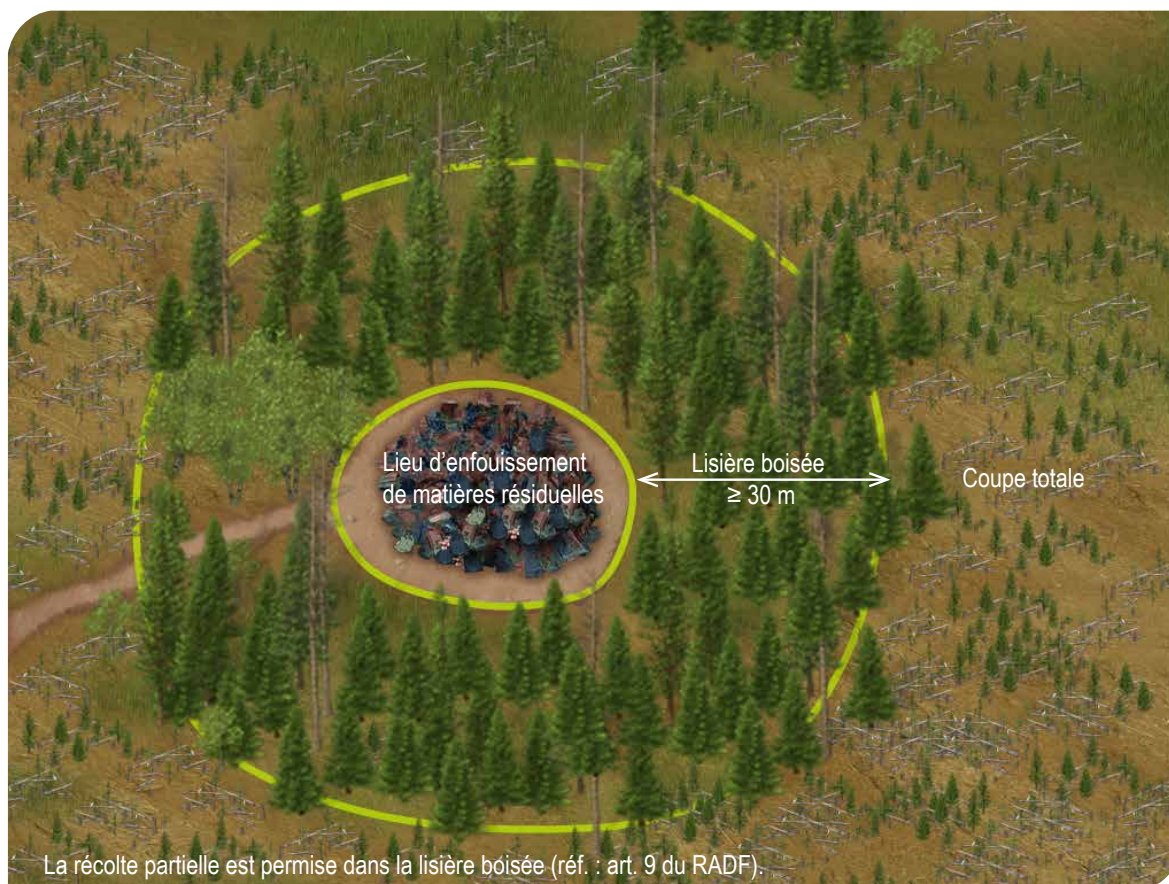


Figure 8C Lisière boisée conservée autour d'un lieu d'enfouissement de matières résiduelles

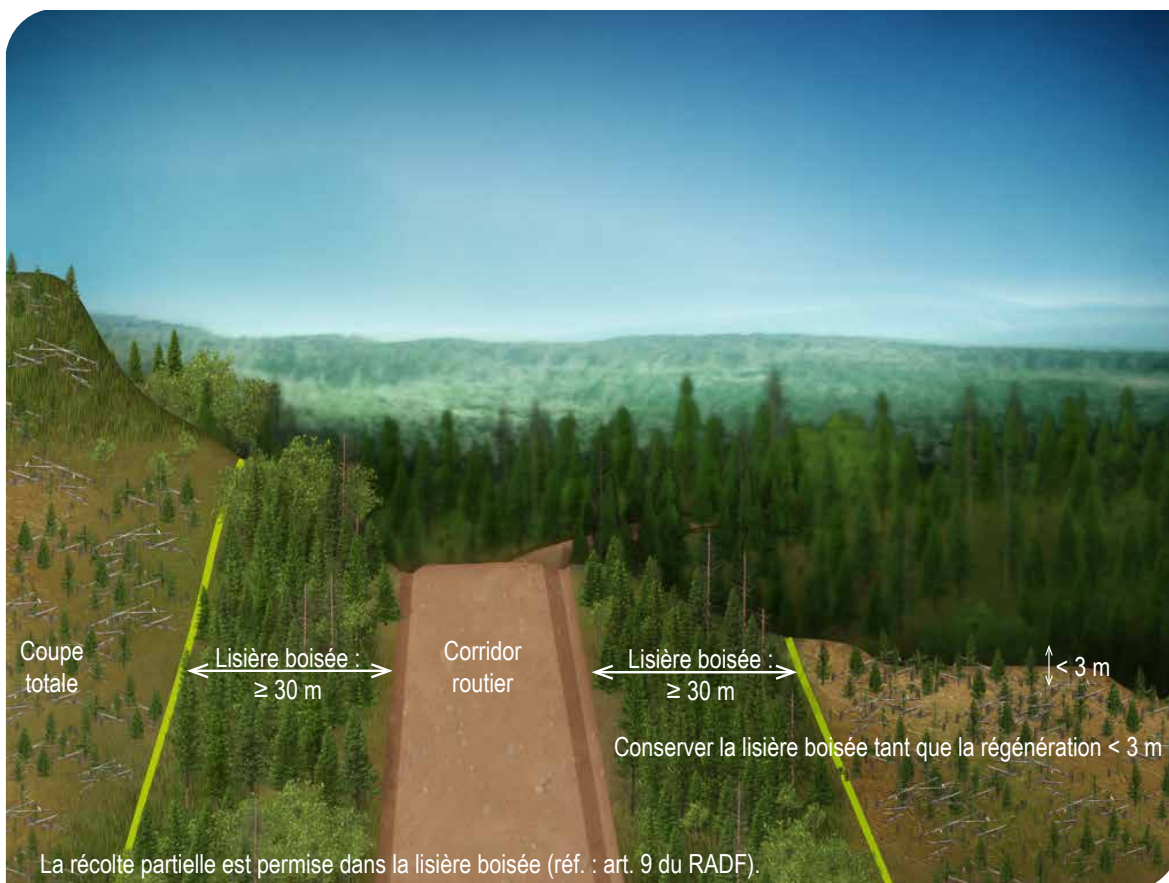


Figure 8D Coupe totale de la lisière boisée interdite le long d'un corridor routier tant que la régénération dans l'aire de coupe adjacente < 3 m

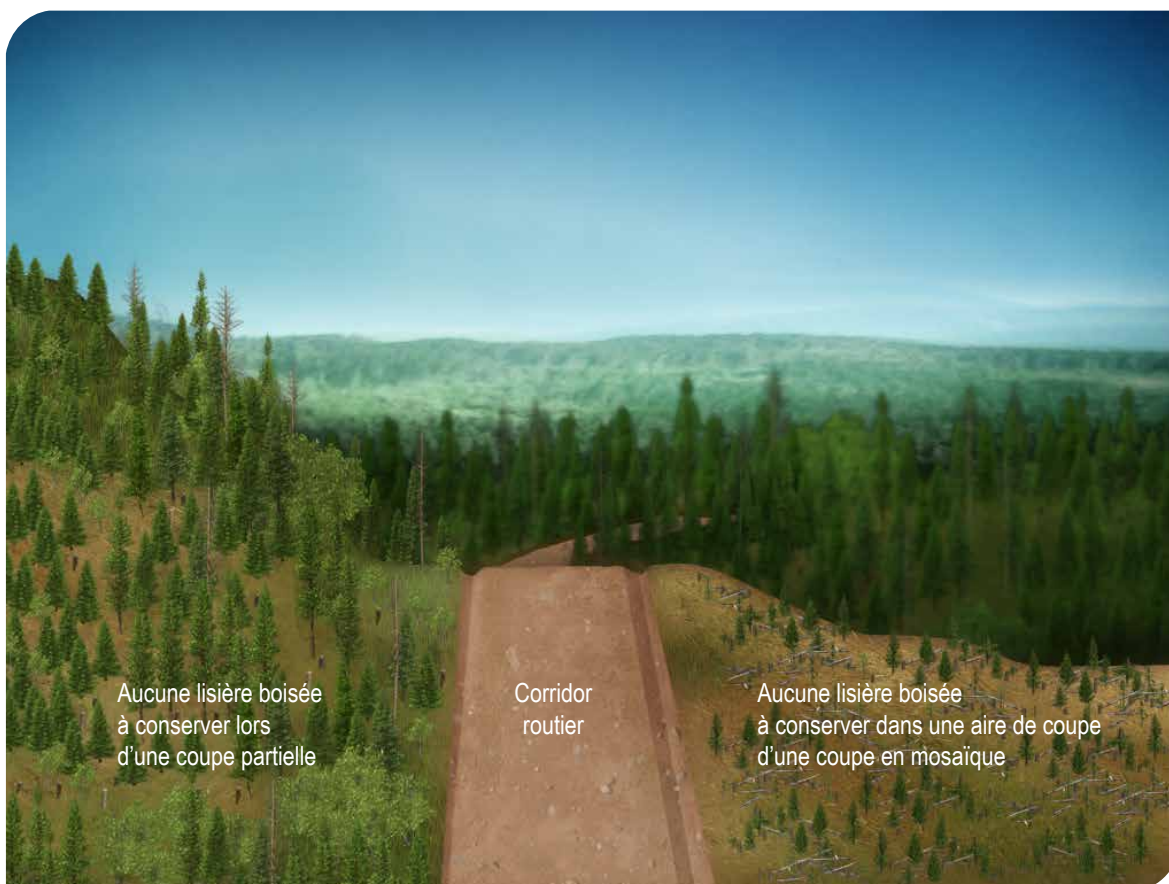


Figure 8E Coupe en mosaïque et coupe partielle le long d'un corridor routier



Figure 8F Coupe totale de la lisière boisée permise le long d'un corridor routier lorsque la régénération dans l'aire de coupe adjacente ≥ 3 m

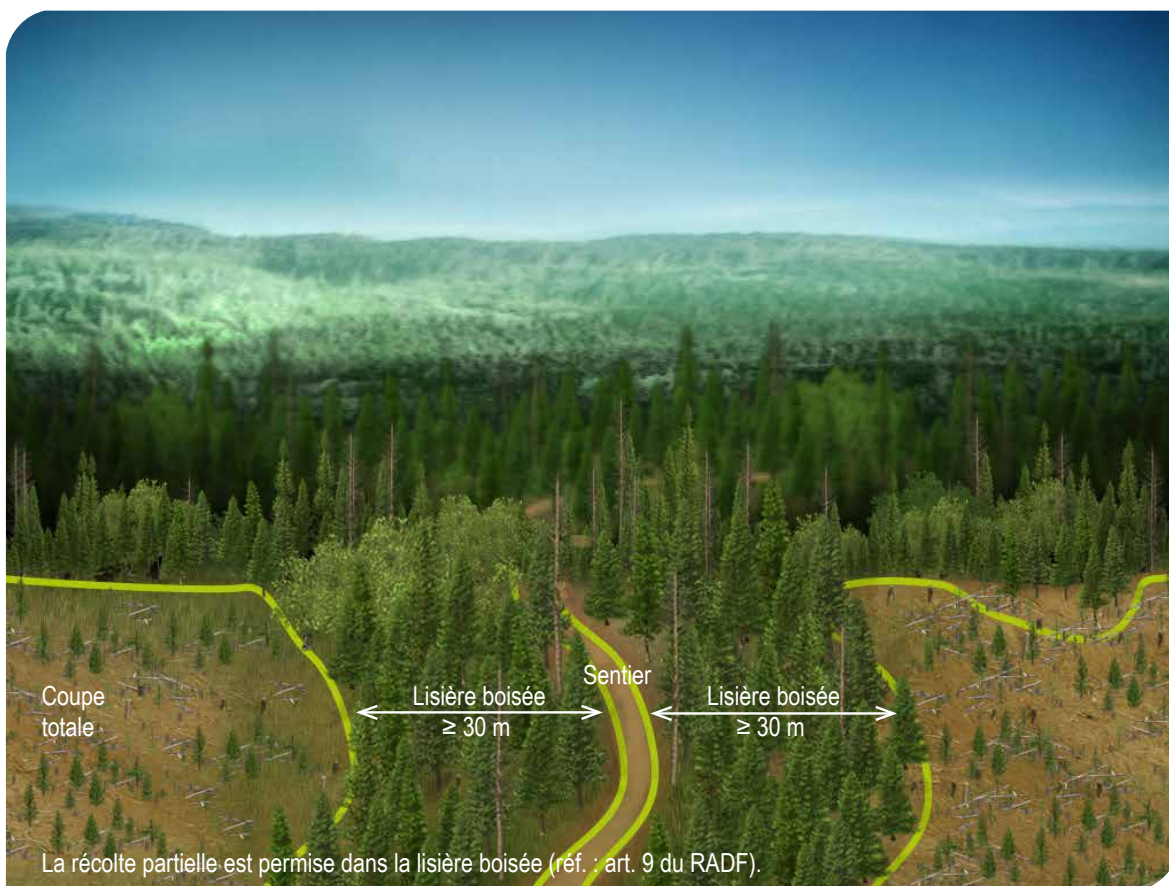


Figure 8G Lisière boisée conservée de chaque côté d'un sentier



Figure 9 Coupe partielle dans la lisière boisée conservée en bordure de divers lieux et territoires

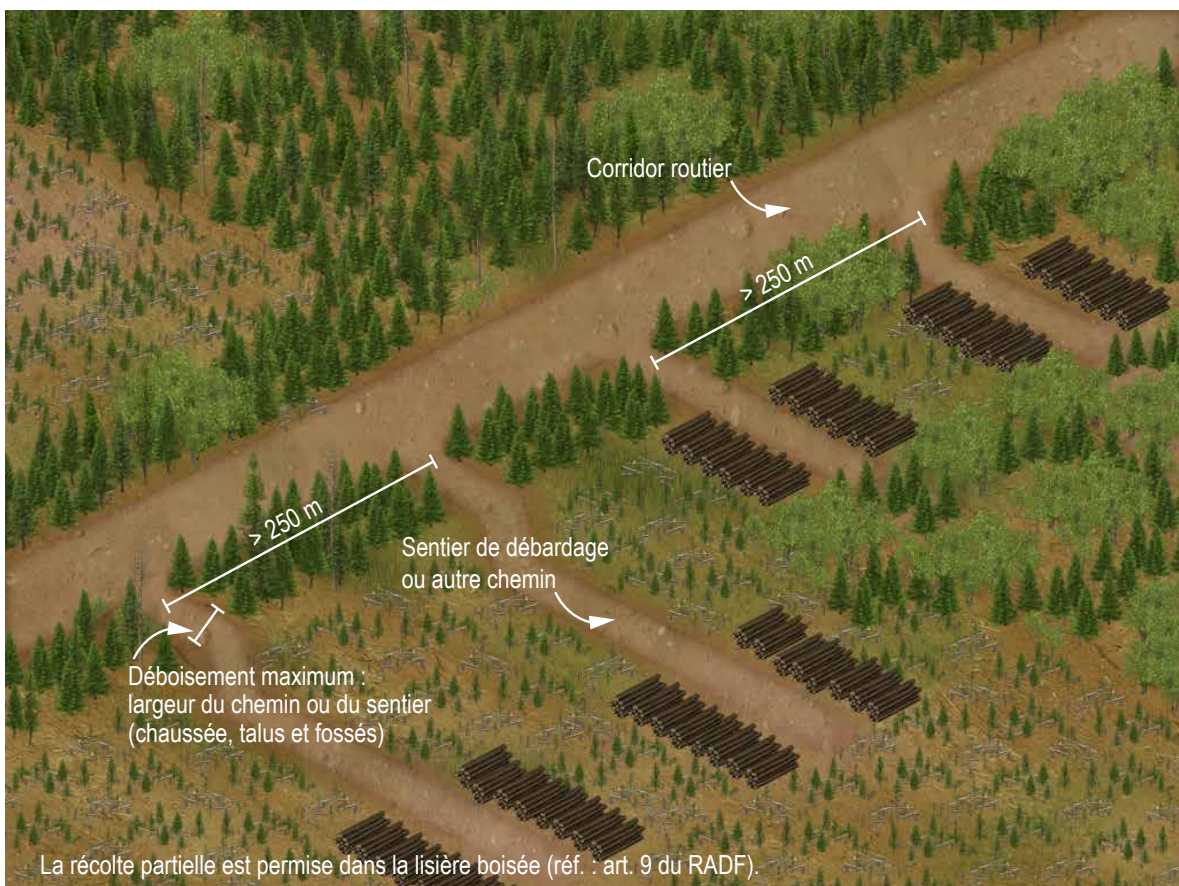


Figure 10 Espacement des sentiers de débardage dans la lisière boisée conservée le long d'un corridor routier

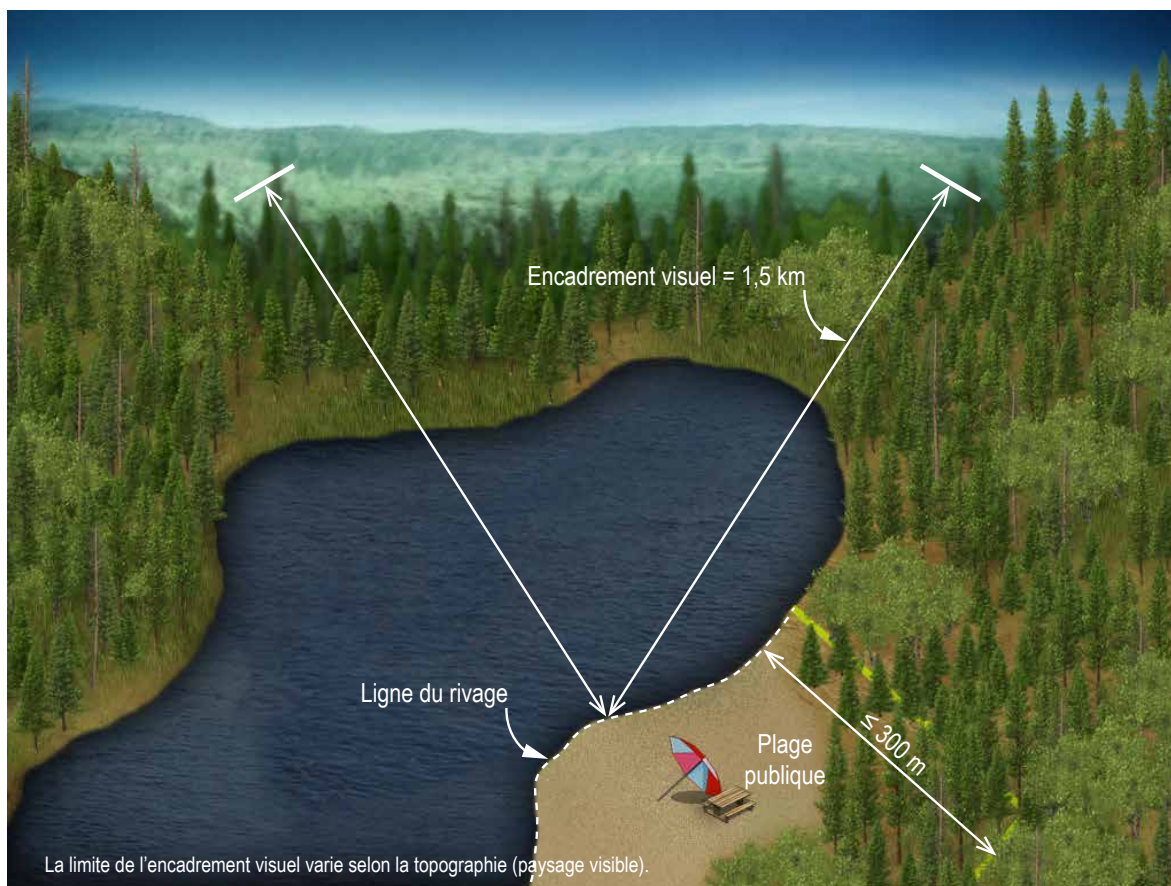


Figure 12A Encadrement visuel autour d'une plage publique

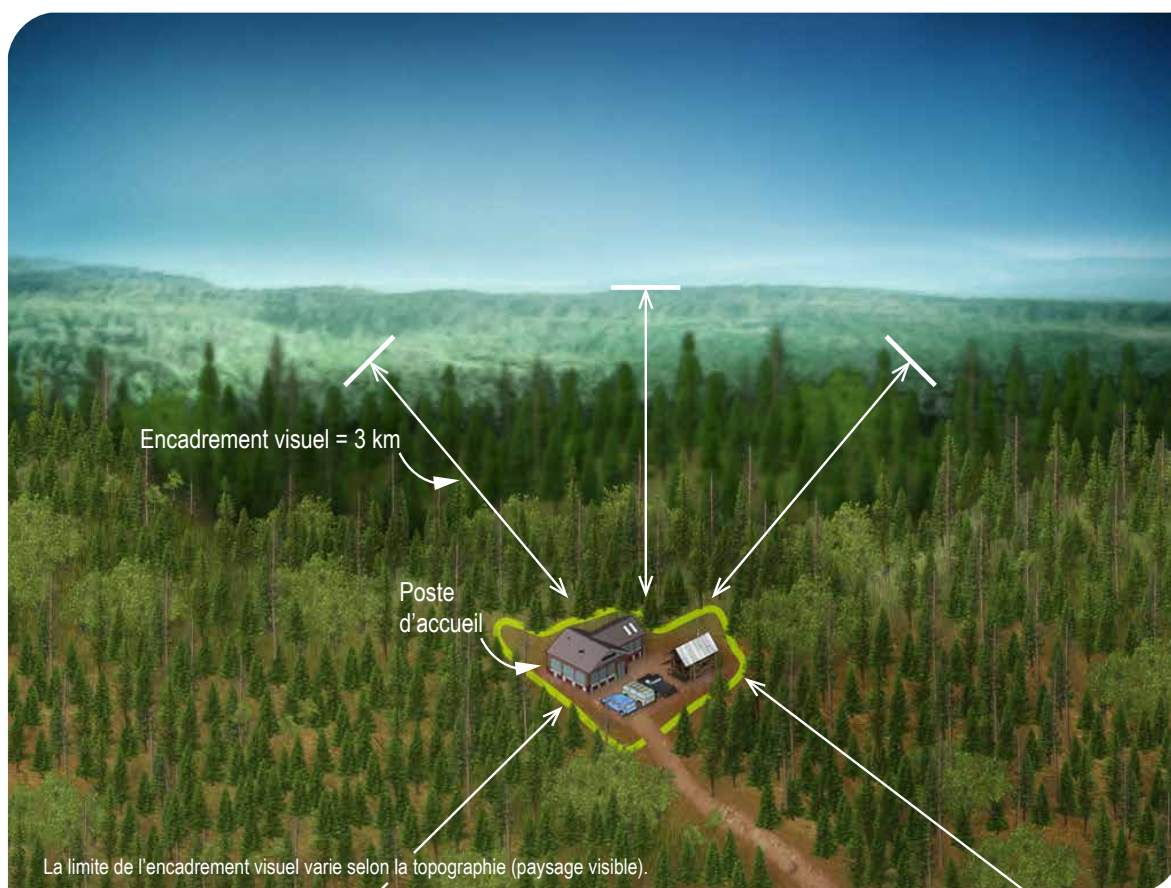


Figure 13A Encadrement visuel autour d'un poste d'accueil



Figure 13B Encadrement visuel autour d'une station de ski alpin

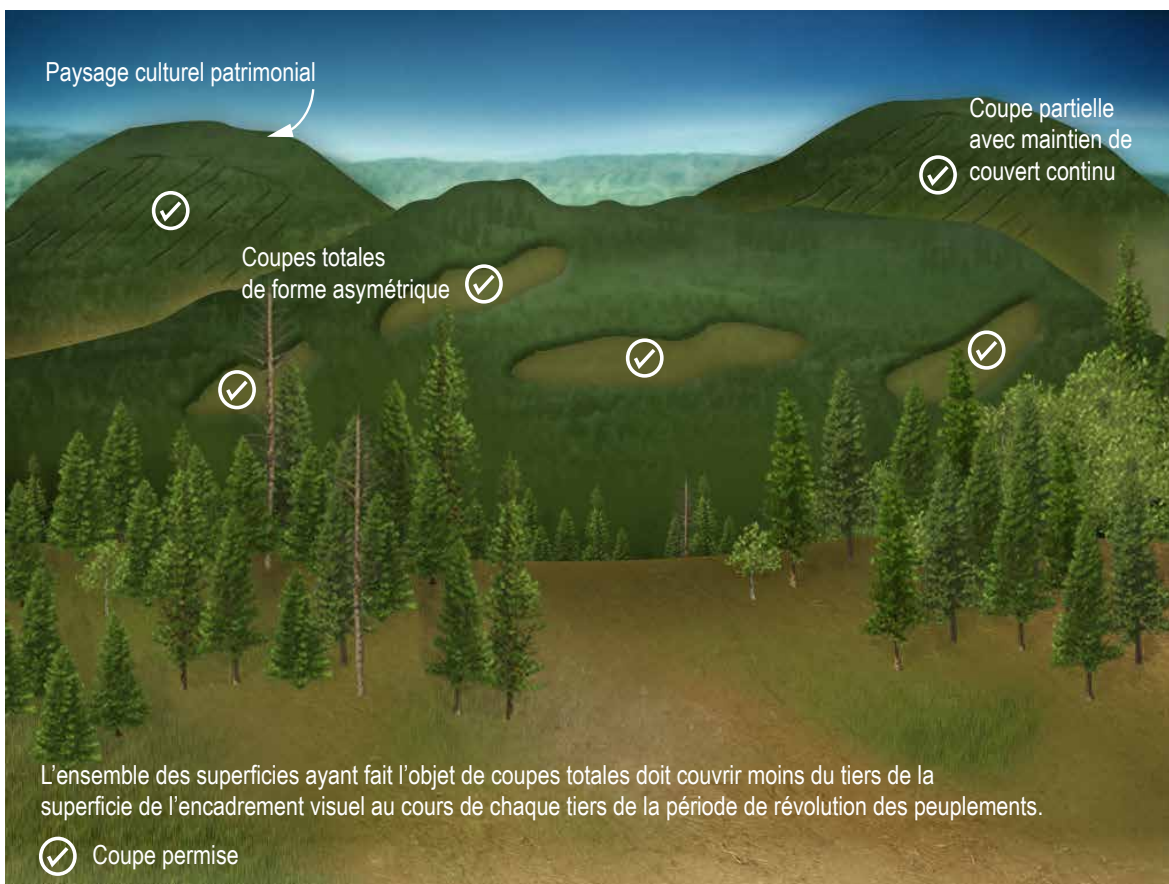


Figure 14A Coupes permises dans un encadrement visuel ou dans un paysage culturel patrimonial

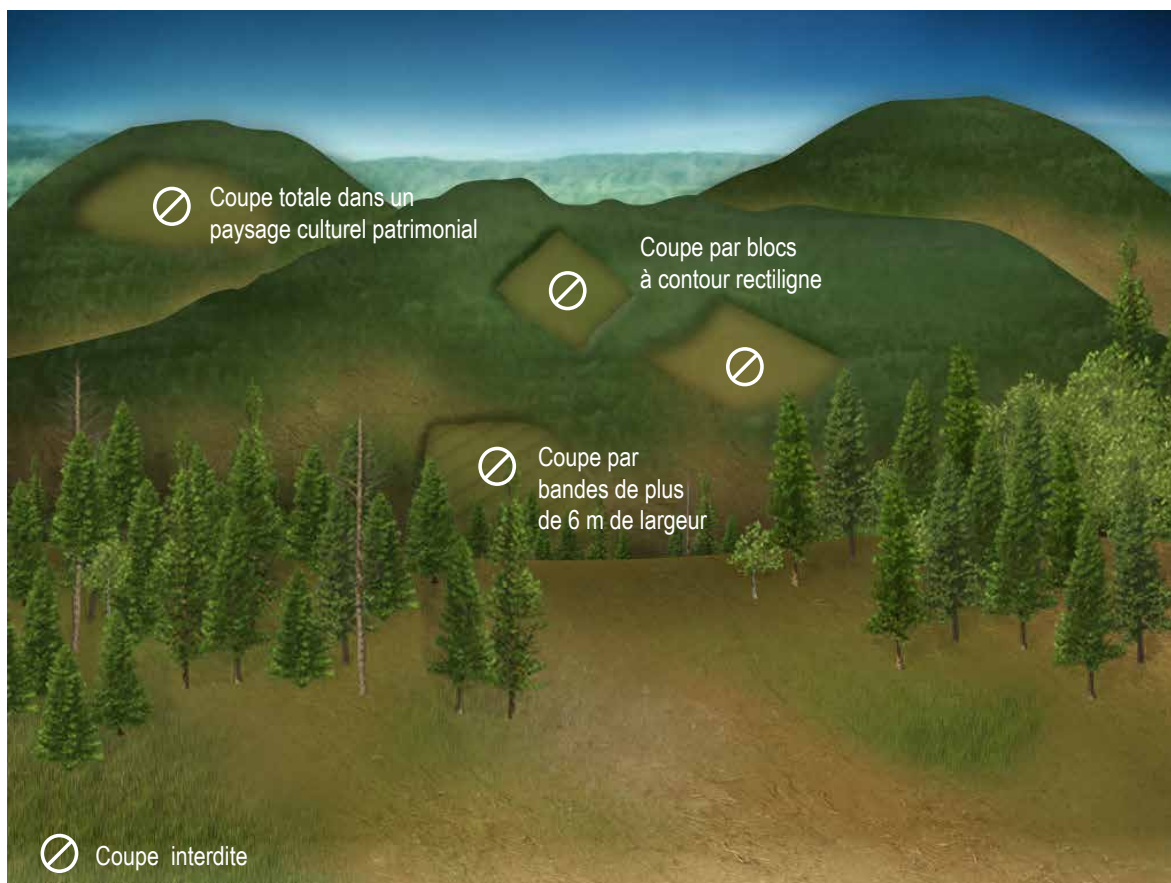


Figure 14B Coupes interdites dans un encadrement visuel ou dans un paysage culturel patrimonial



Figure 15 Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une île de 250 à 500 ha



Figure 16A Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique située dans les domaines bioclimatiques de l'érablière et de la sapinière



Figure 16B Proportion de peuplements forestiers de 7 m ou plus de hauteur à conserver dans une pourvoirie avec droits exclusifs, une zone d'exploitation contrôlée ou une réserve faunique située dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousses

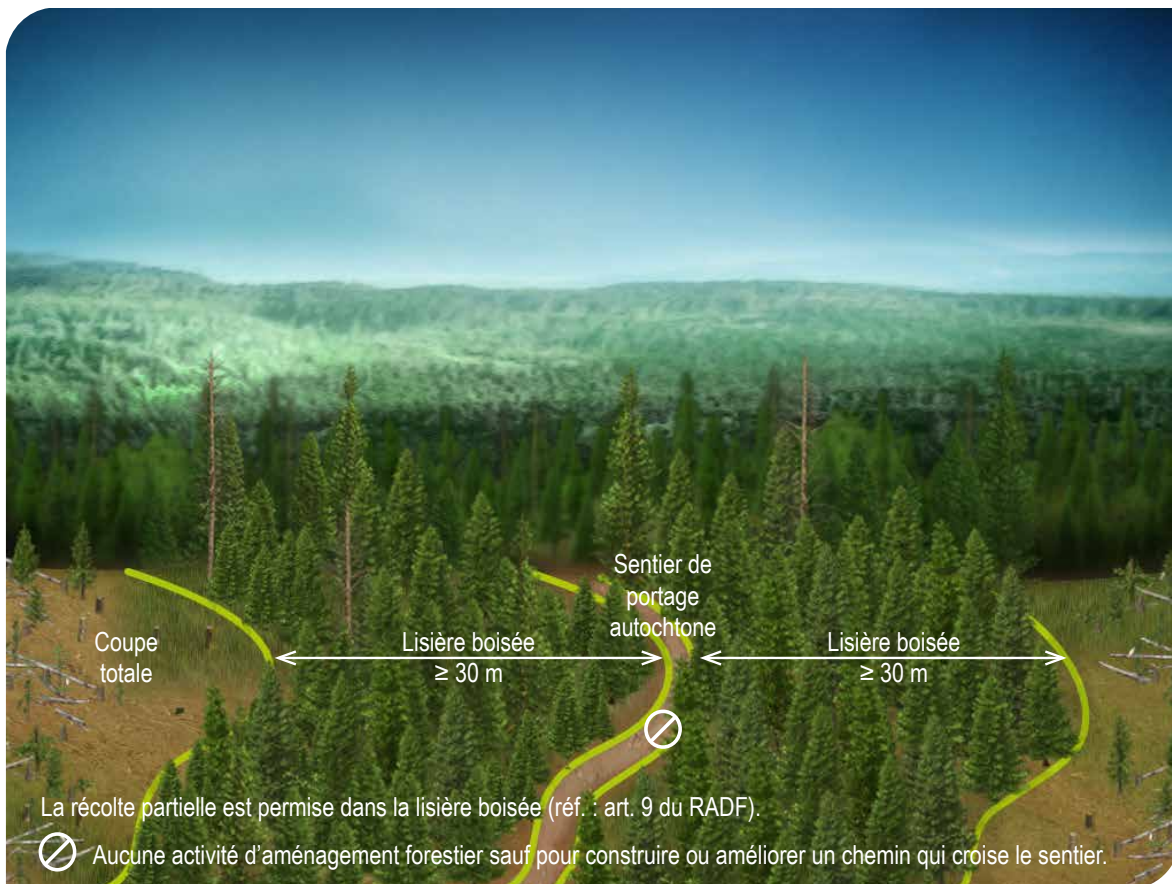


Figure 19 Lisière boisée conservée de chaque côté d'un sentier de portage autochtone

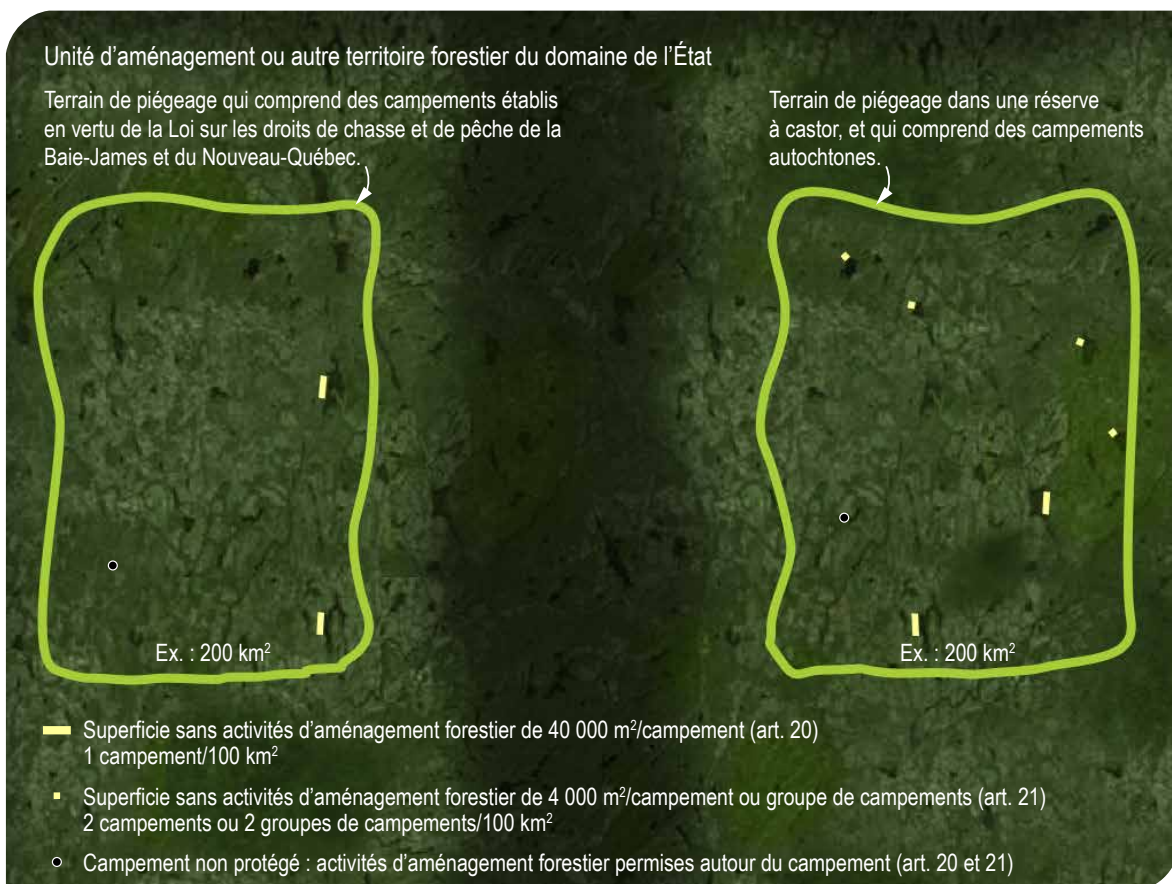


Figure 20 Superficie sans activités d'aménagement forestier autour d'un campement ou d'un groupe de campements établi sur un terrain de piégeage

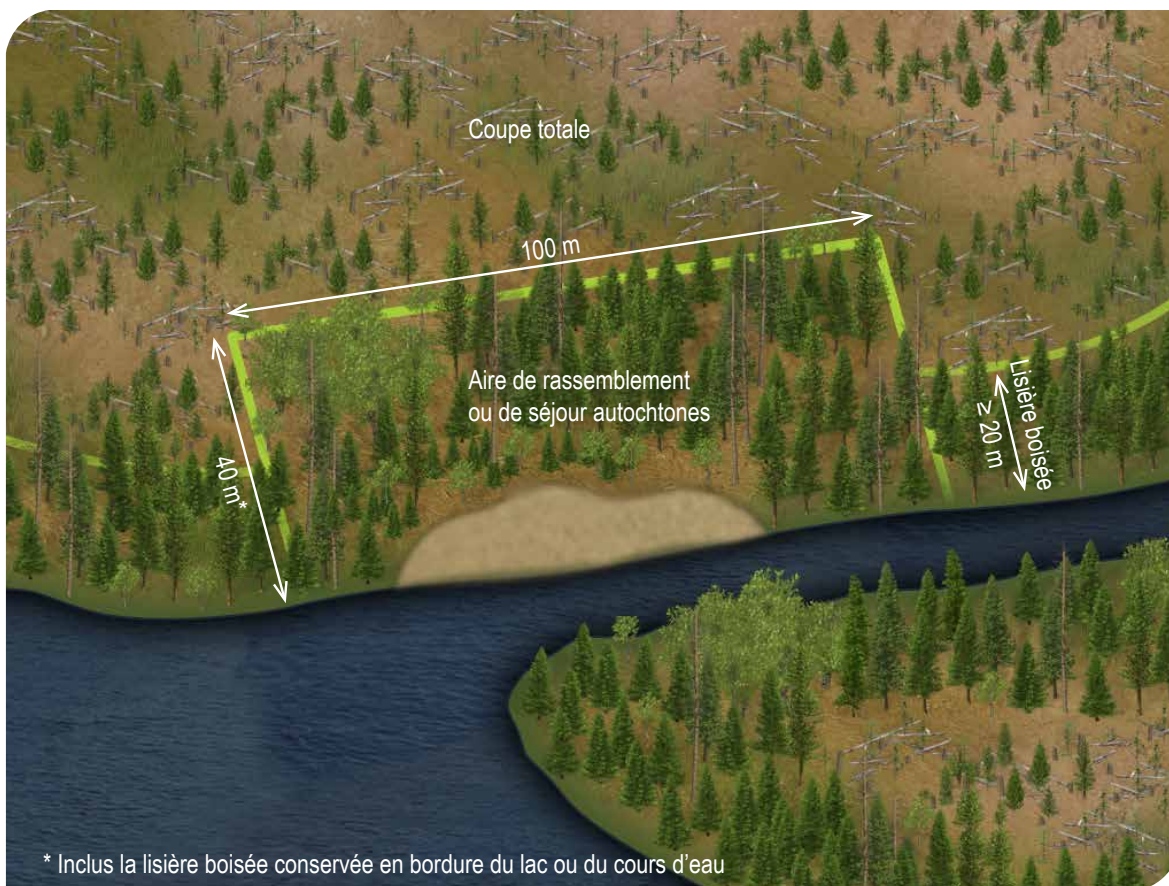


Figure 22 Superficie sans activités d'aménagement forestier autour d'une aire de rassemblement ou de séjour autochtone

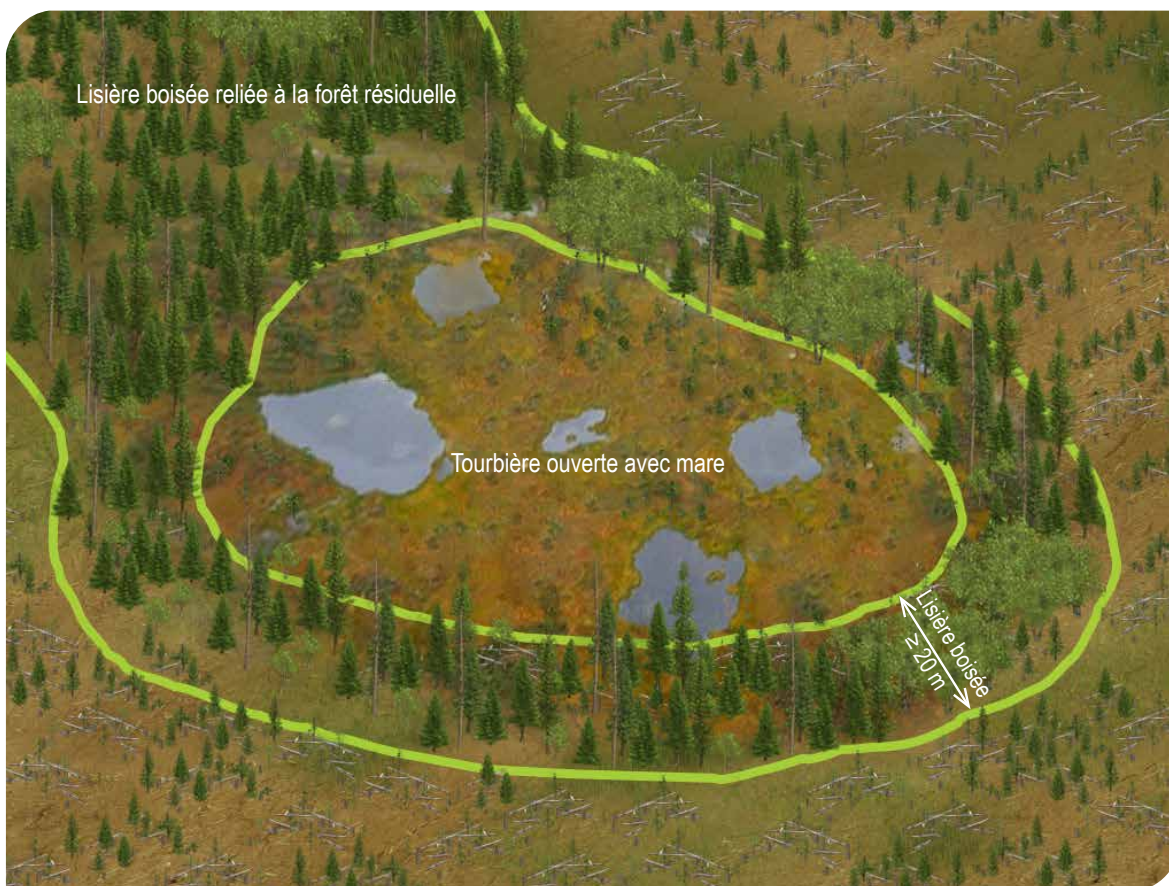


Figure 27A Lisière boisée conservée en bordure d'une tourbière ouverte avec mare

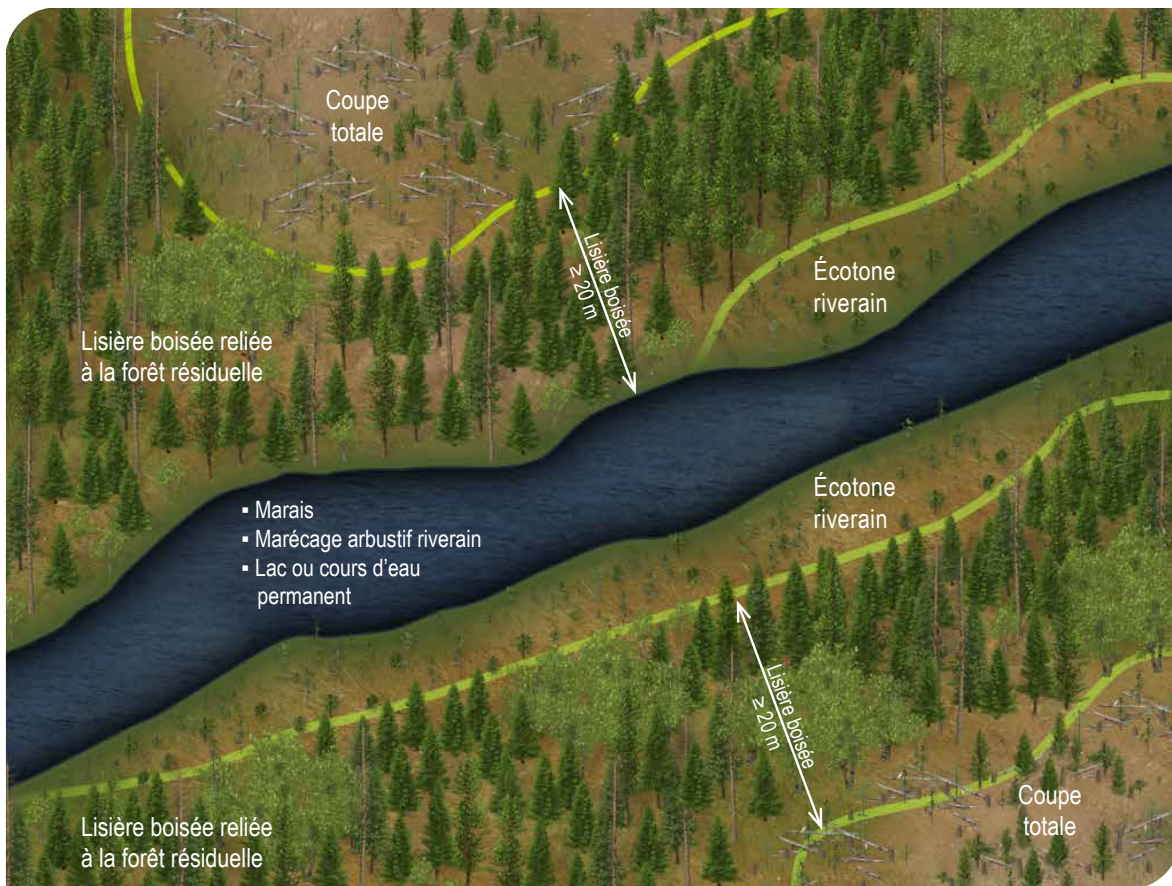


Figure 27B Lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique

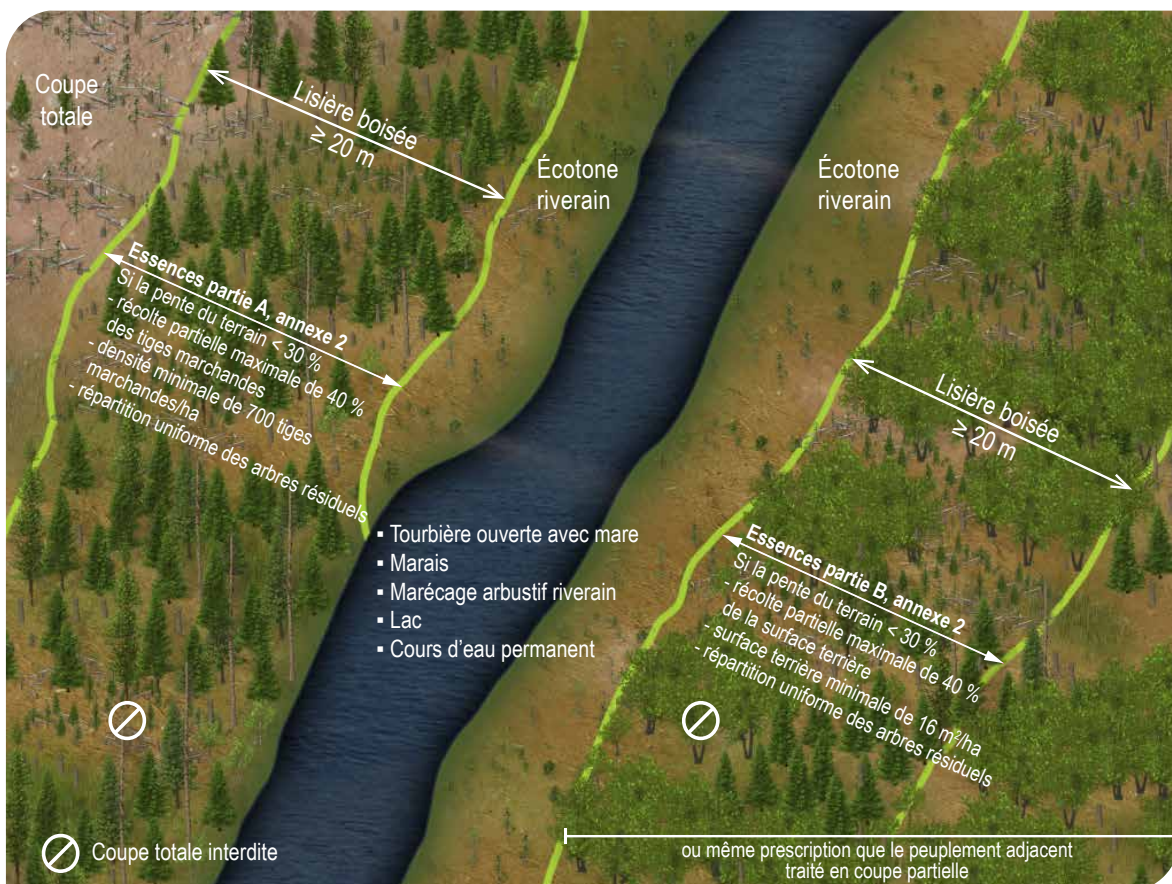


Figure 28 Coupe partielle dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique

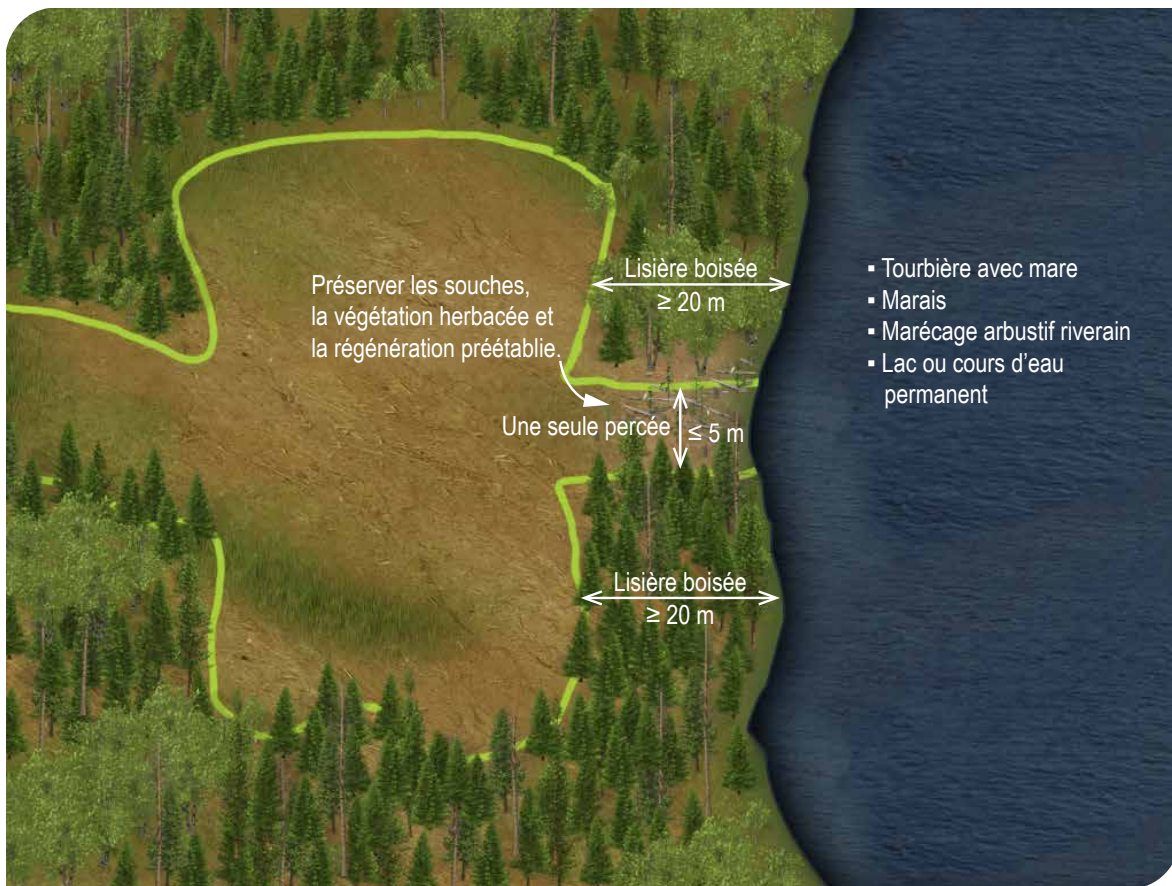


Figure 30 Aménagement d'une percée dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique pour y effectuer des travaux d'exploration minière

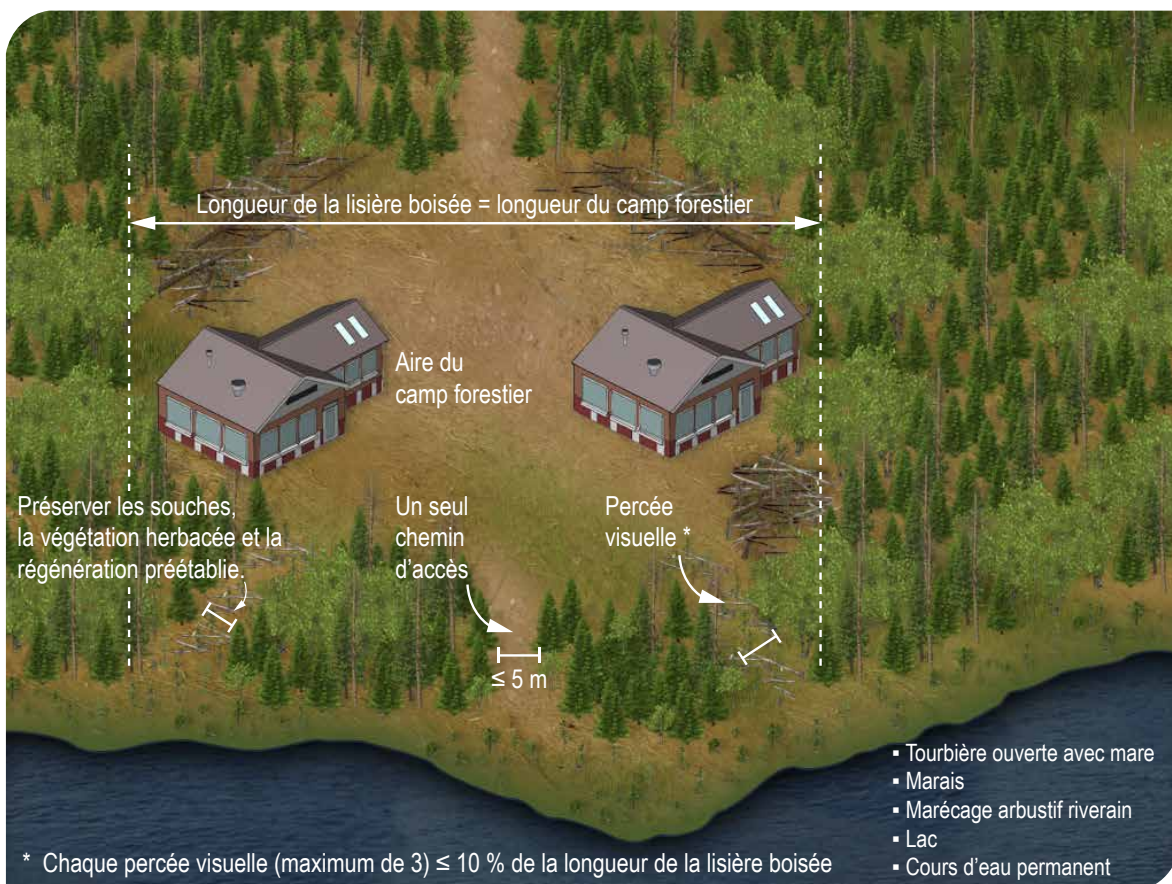


Figure 31 Aménagement de percées dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé à proximité d'un camp forestier

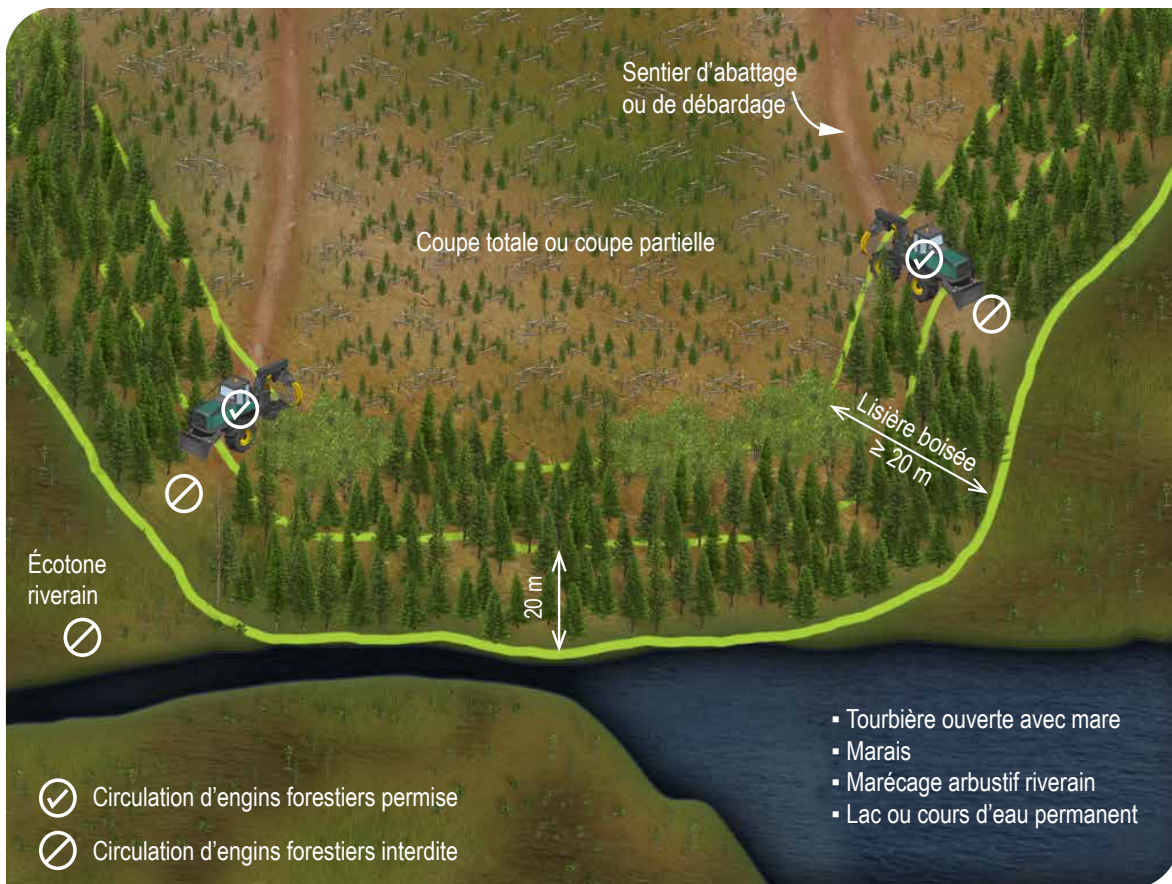


Figure 32A Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier dans l'écotone riverain et la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique

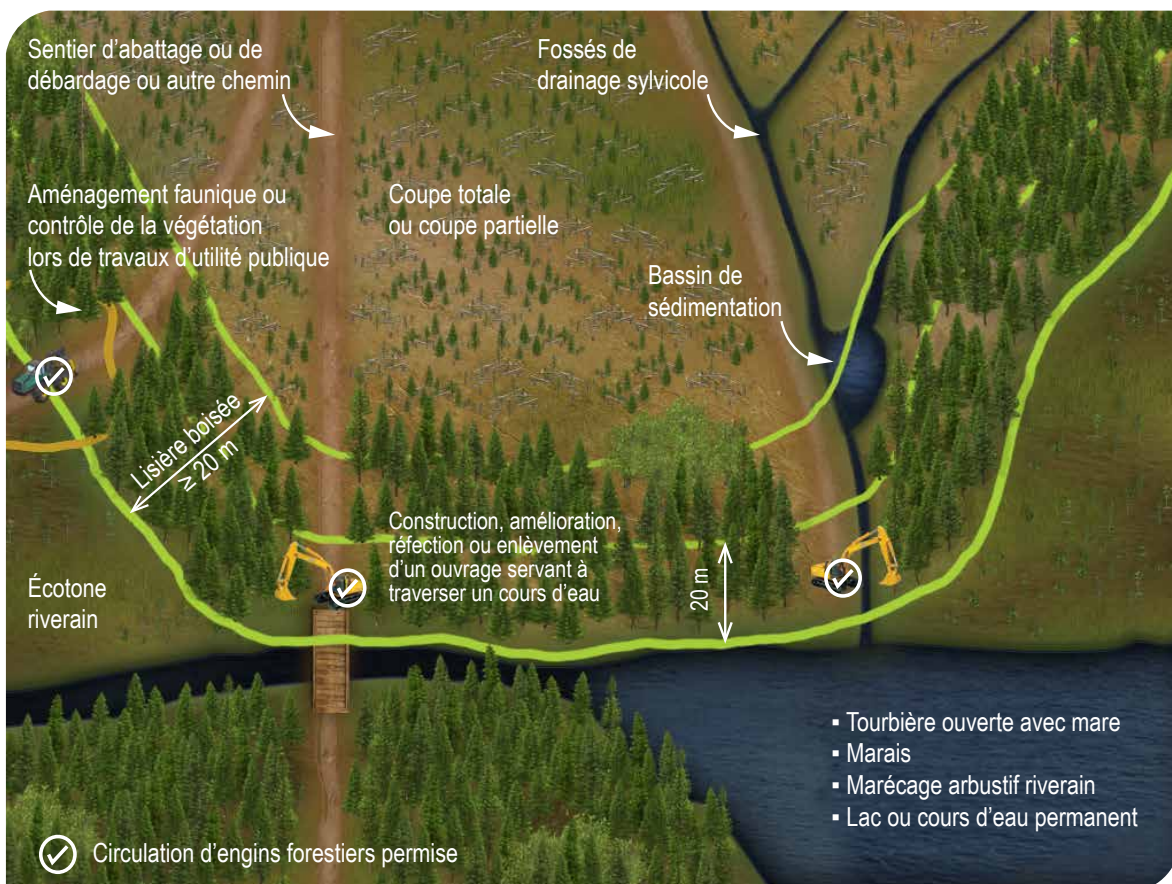


Figure 32B Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier dans l'écotone riverain et dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique

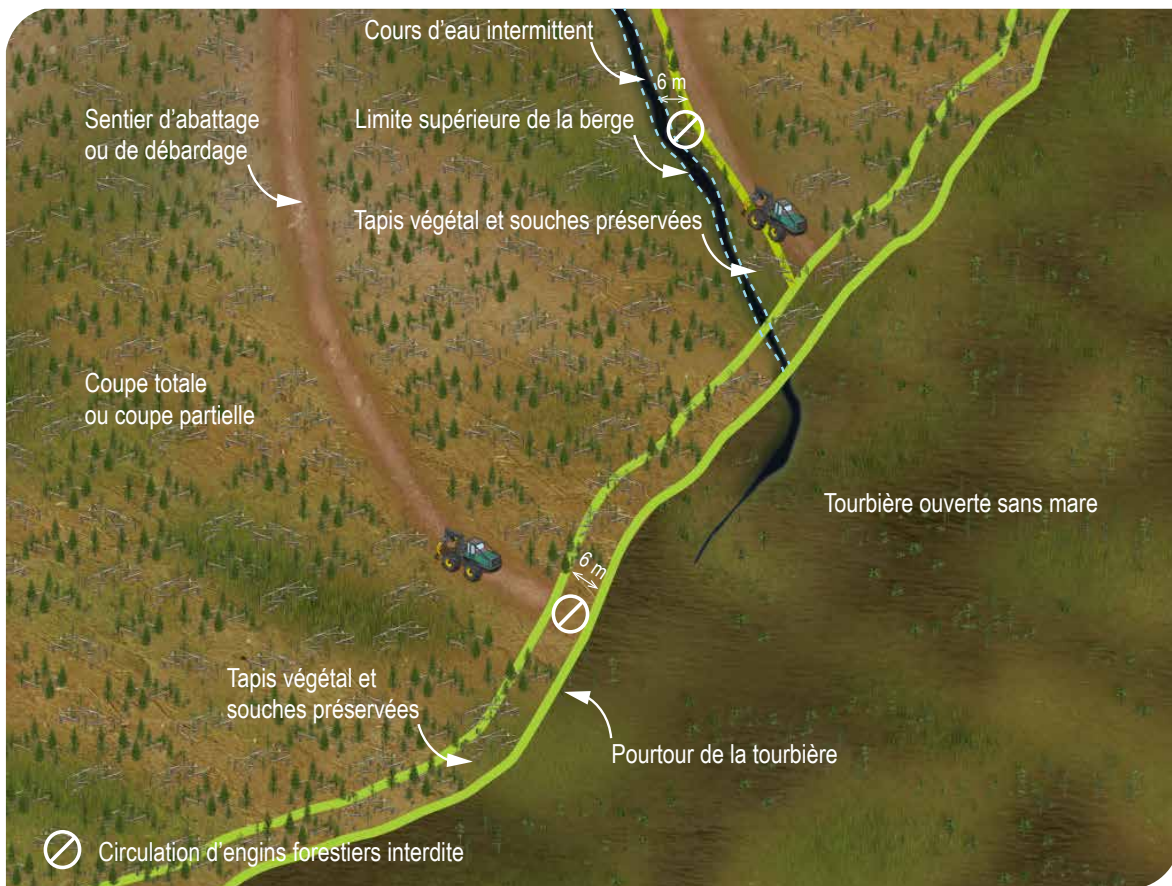


Figure 34A Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier en bordure d'un milieu humide ou aquatique

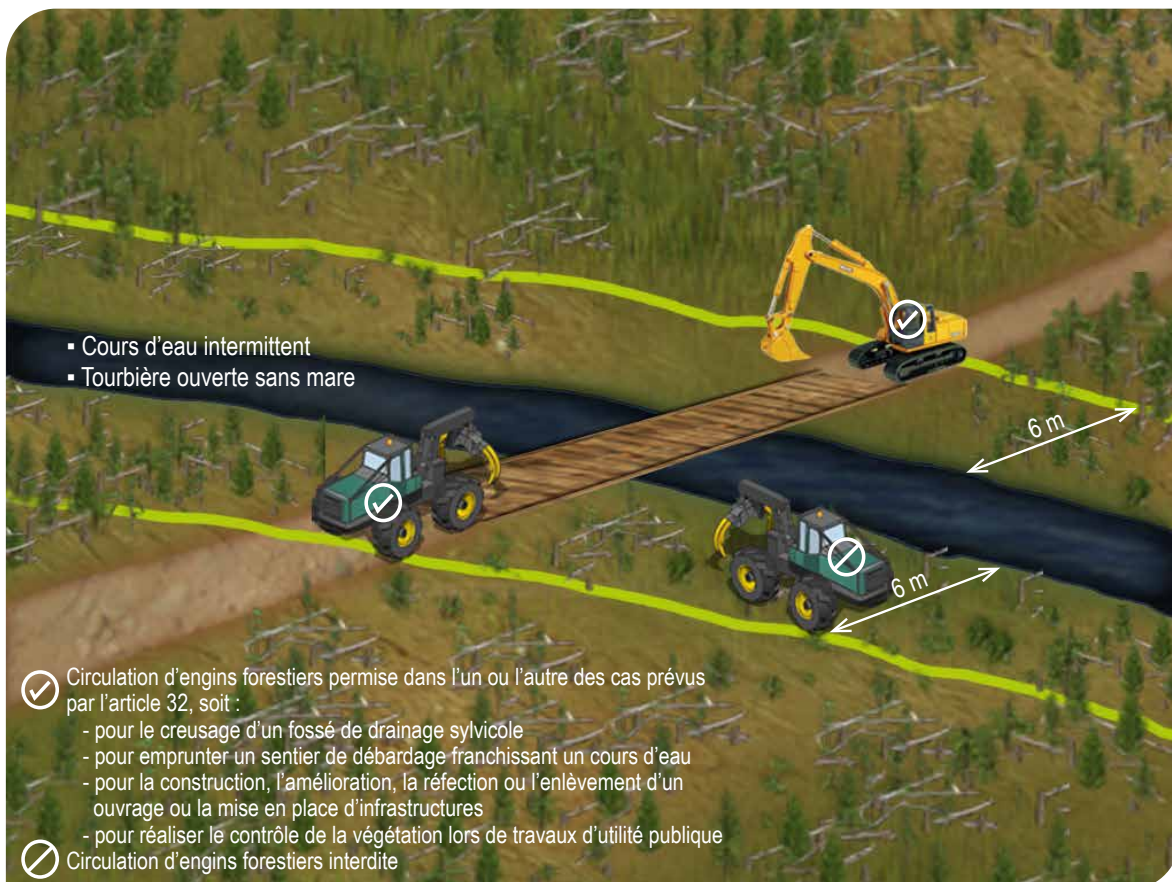


Figure 34B Règles qui régissent la circulation d'un engin forestier en bordure d'un milieu humide ou aquatique

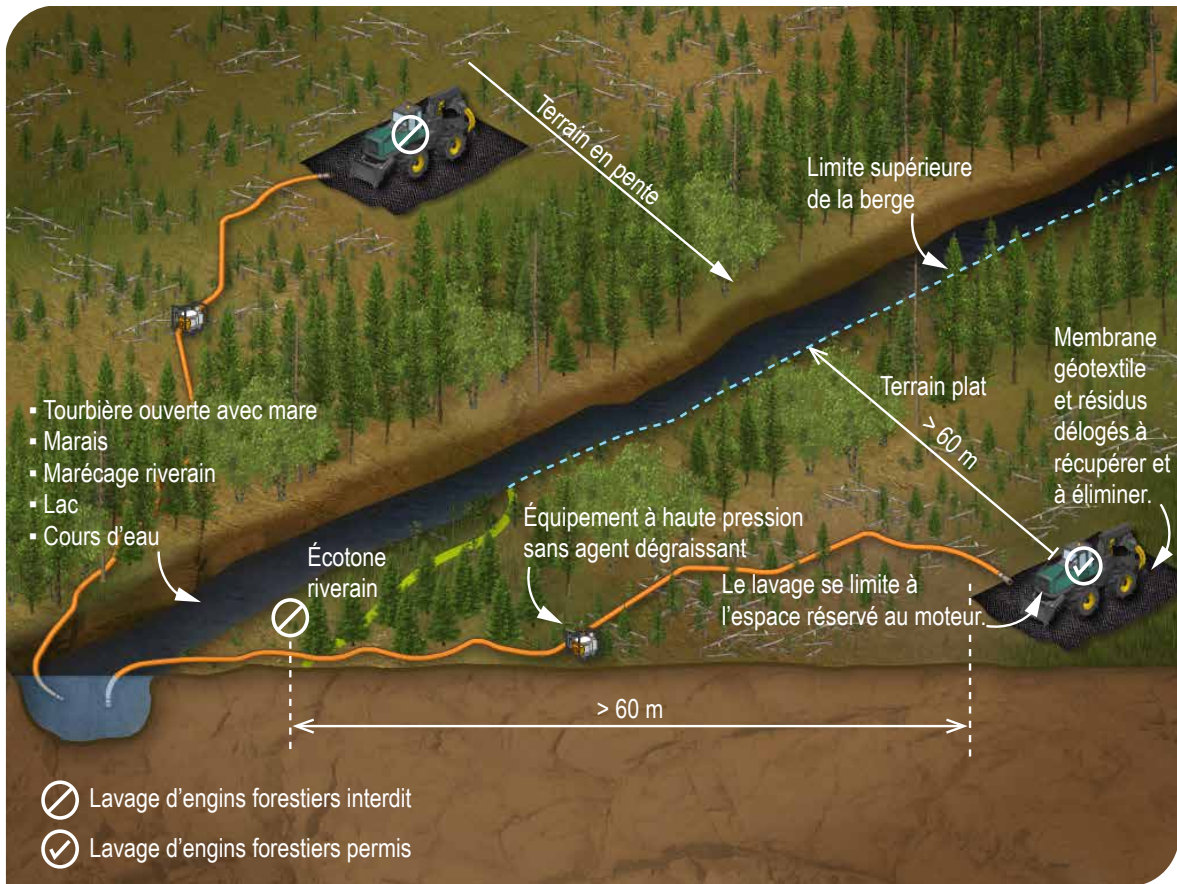


Figure 38 Règles qui régissent le lavage d'un engin forestier

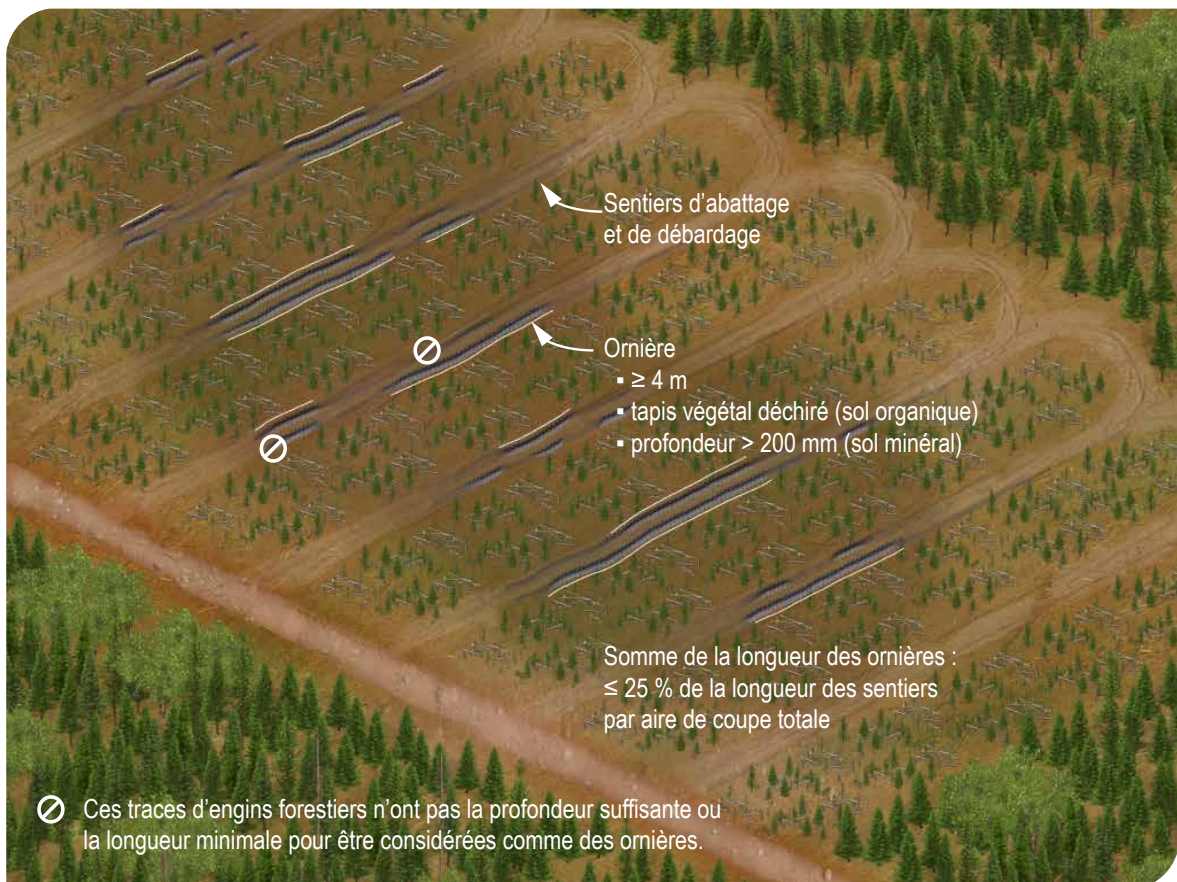


Figure 45A Limitation de l'orniérage dans les sentiers d'abattage et de débardage

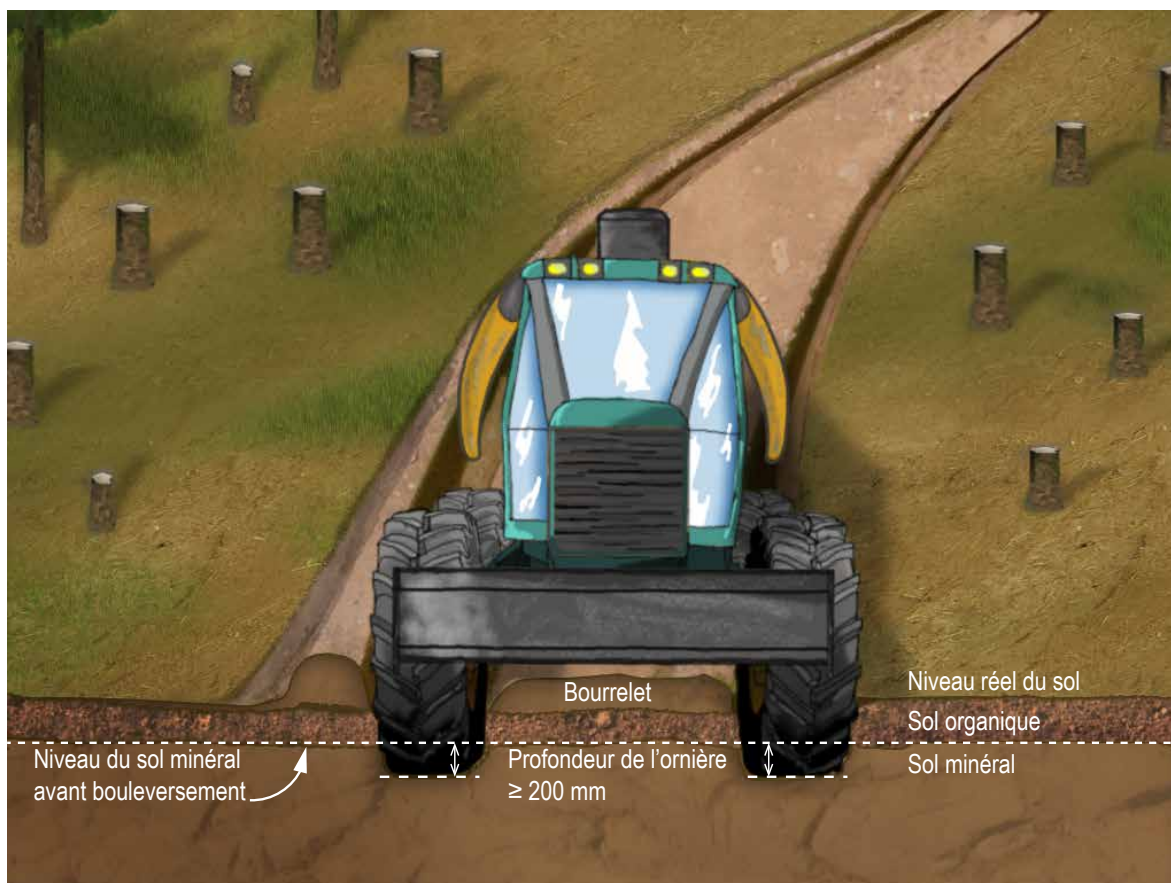


Figure 45B Mesure de la profondeur des ornières

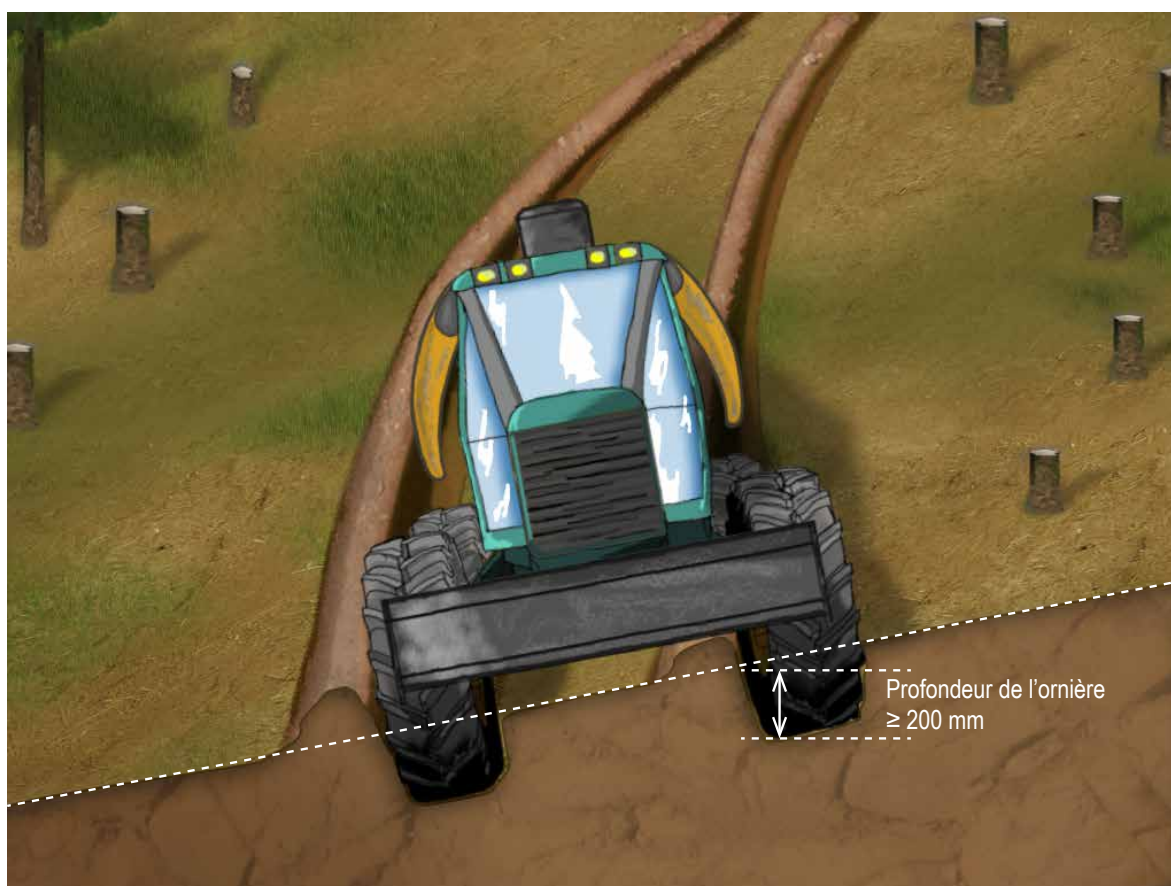


Figure 45C Mesure de la profondeur des ornières en pente

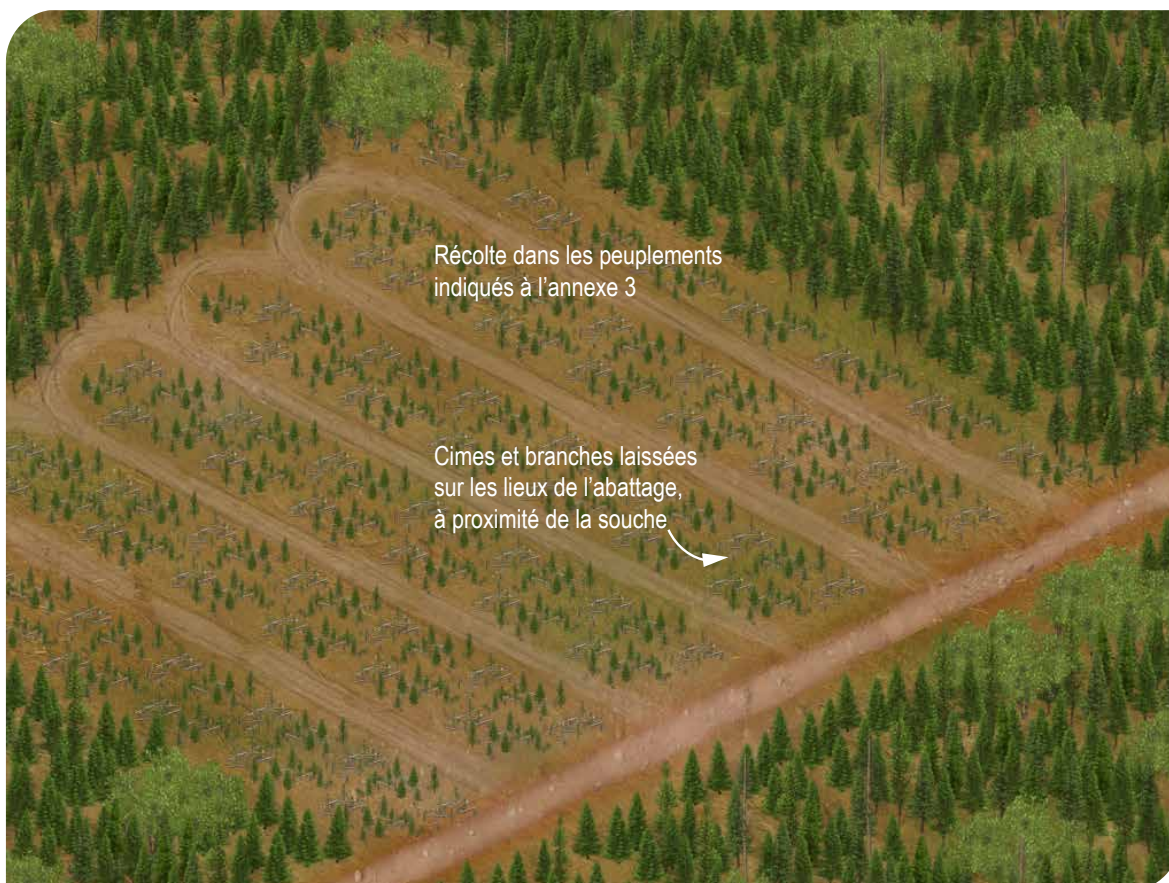


Figure 46 Maintien des branches et des cimes sur les lieux de l'abattage afin de prévenir une perte de fertilité du sol à long terme

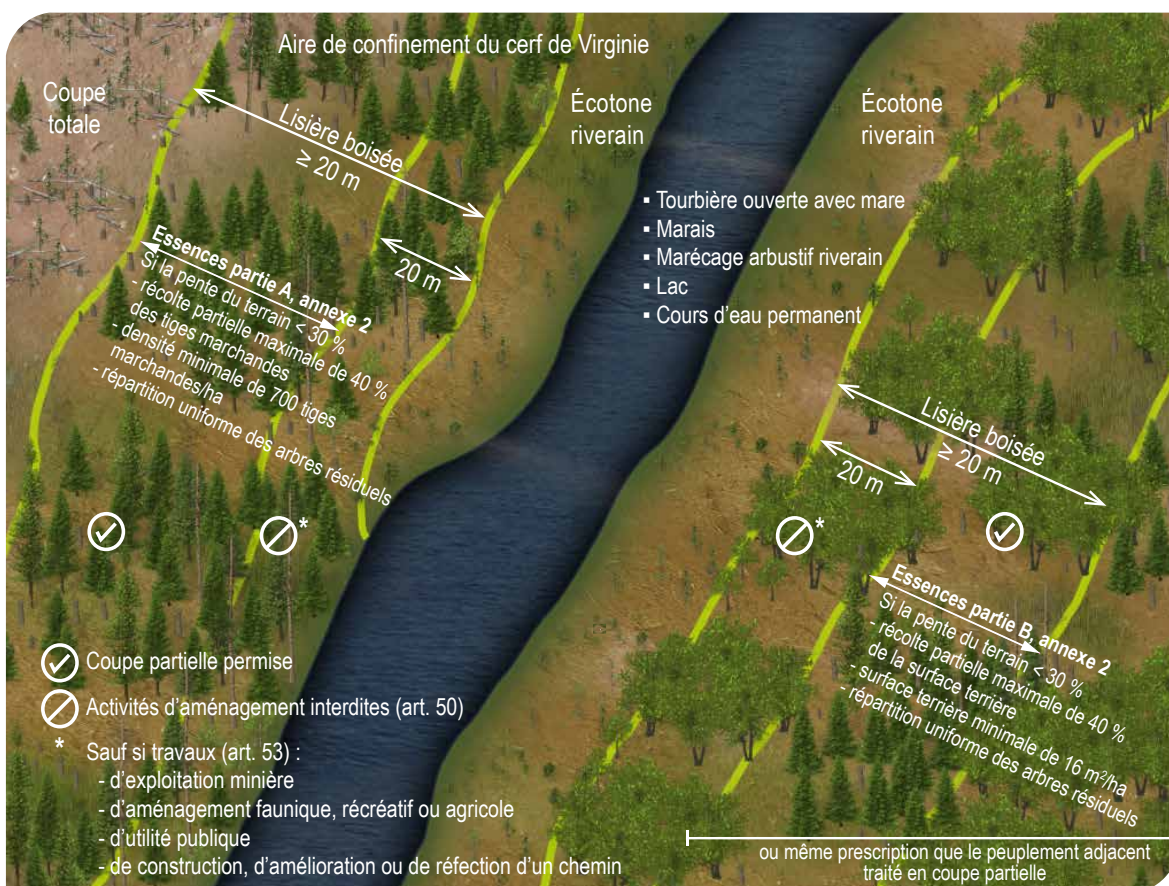


Figure 50A Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé dans une aire de confinement du cerf de Virginie

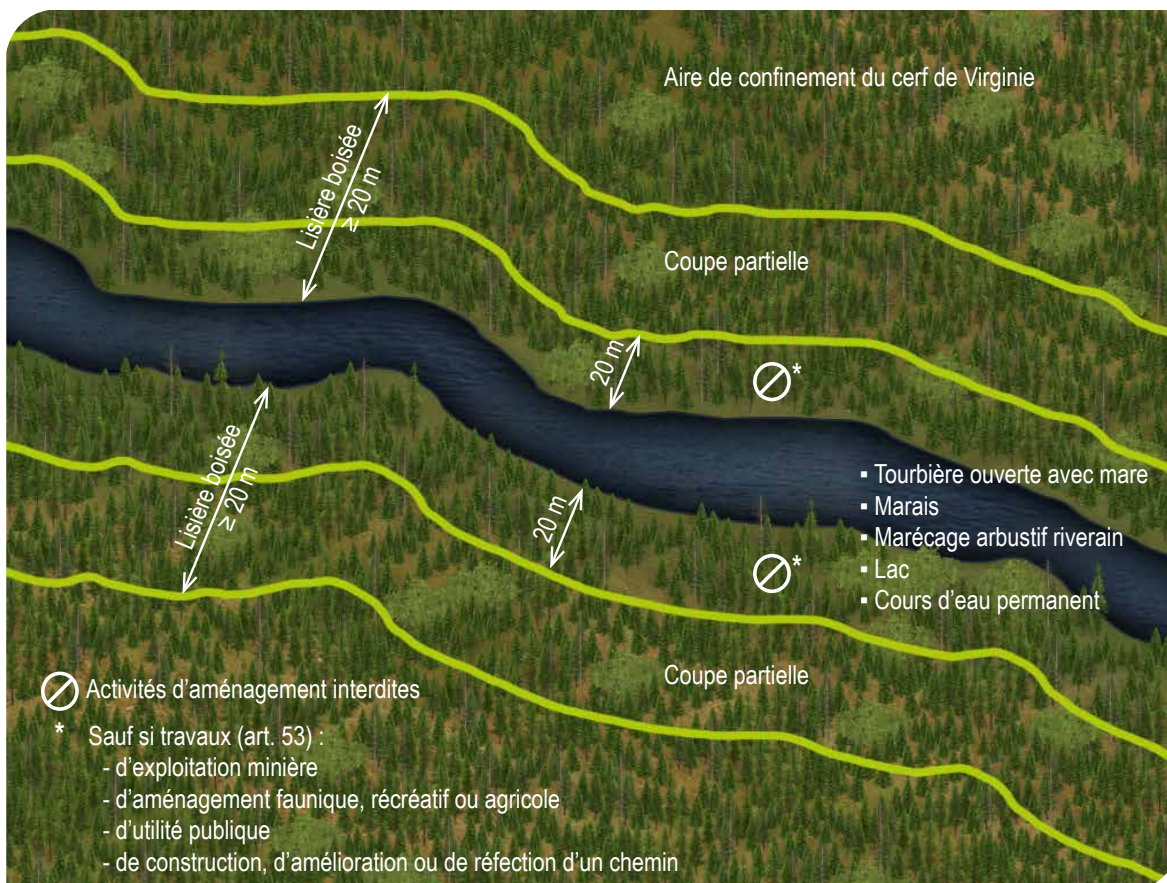


Figure 50B Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans la lisière boisée conservée en bordure d'un milieu humide ou aquatique situé dans une aire de confinement du cerf de Virginie

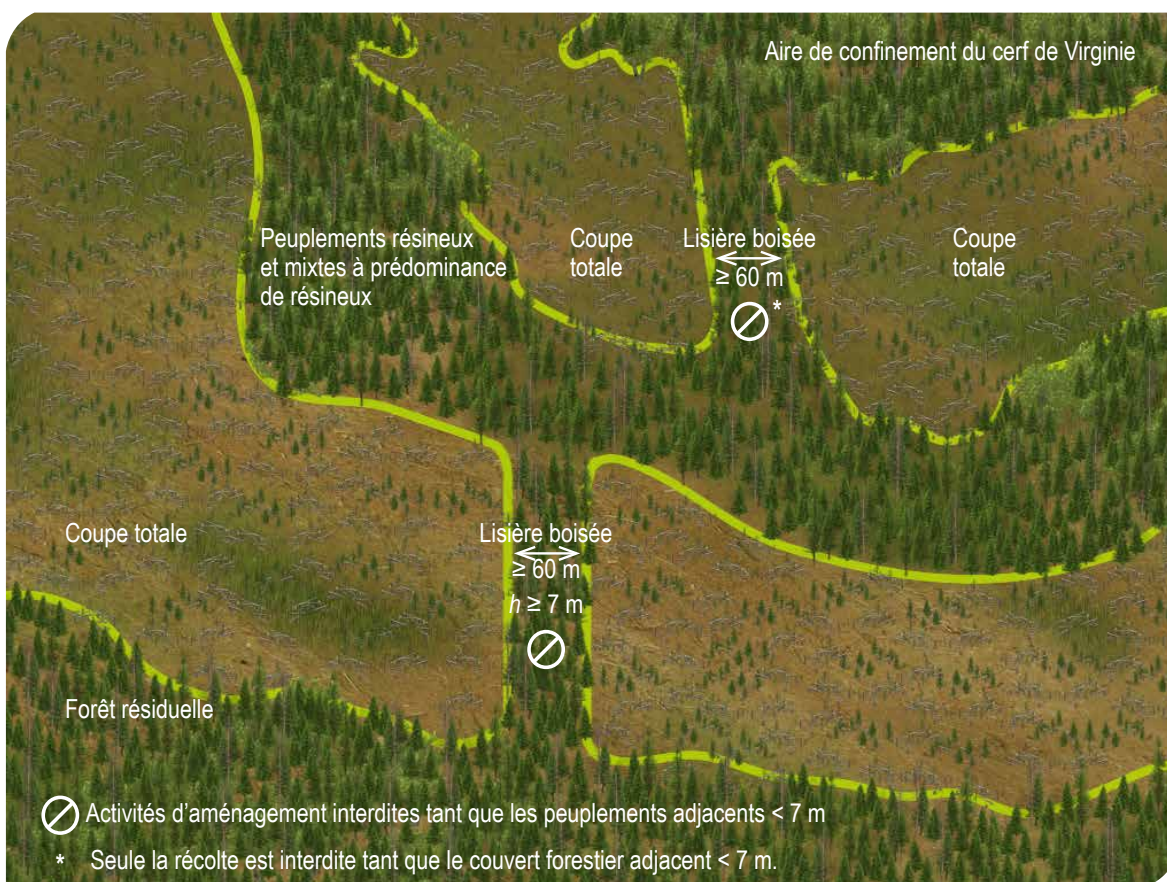


Figure 52 Lisières boisées reliant une aire de confinement du cerf de Virginie à la forêt résiduelle ou séparant deux aires de coupe totale dans les peuplements résineux et mixtes à prédominance de résineux d'une aire de confinement du cerf de Virginie

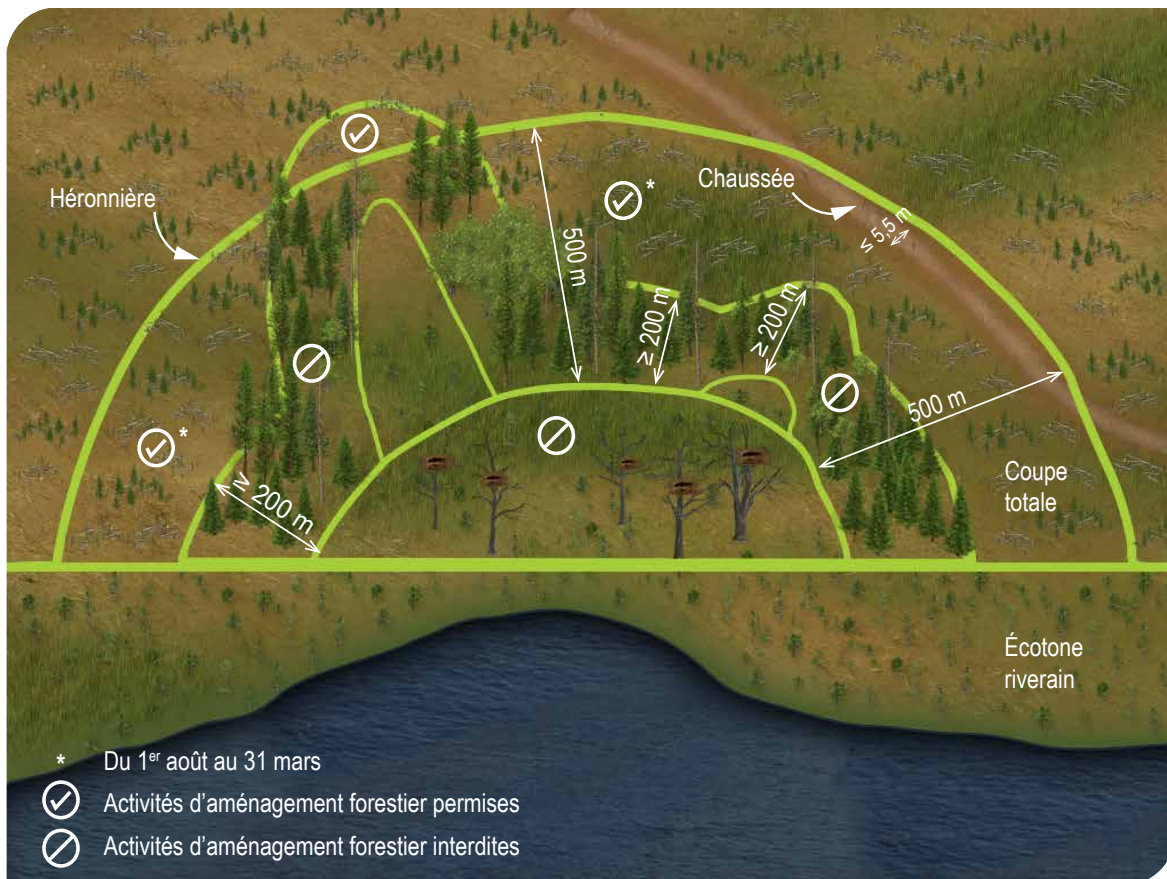


Figure 54 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans les héronnières



Figure 55 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier en bordure d'une rivière à saumon



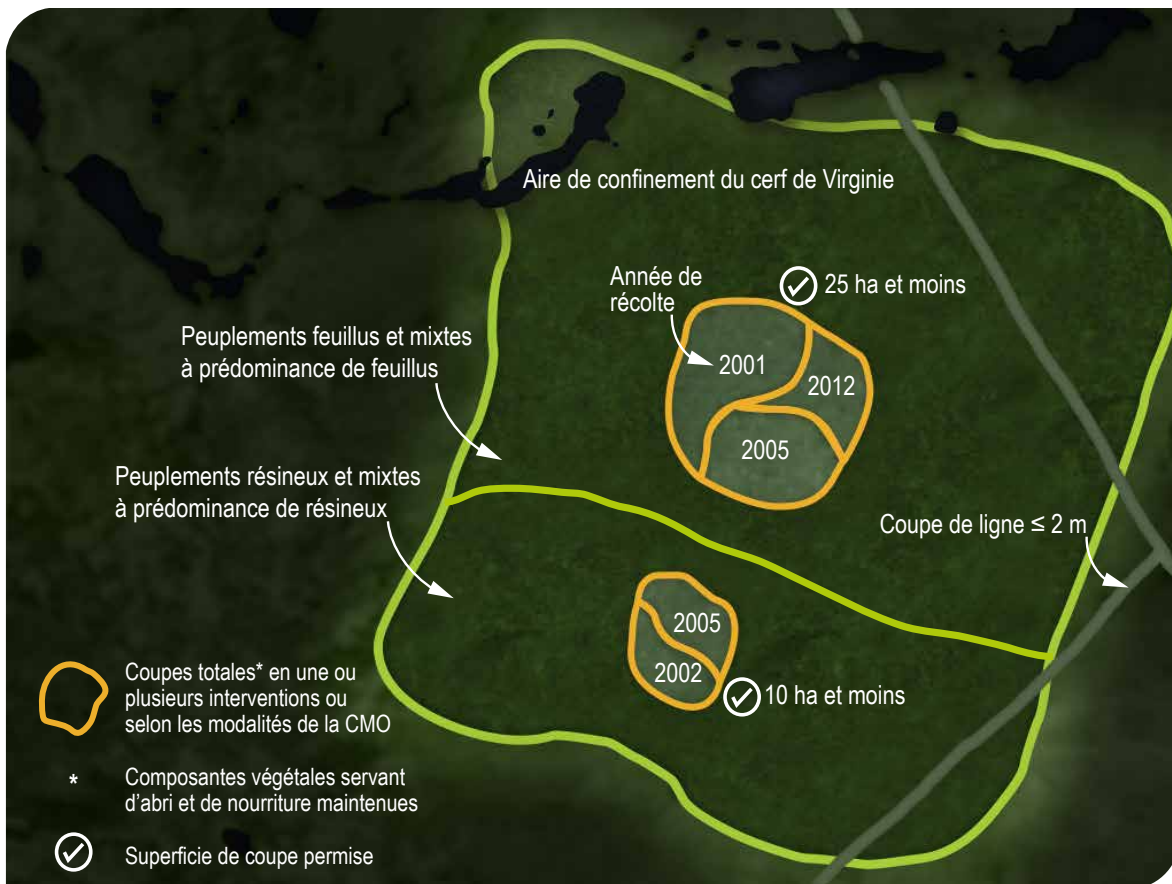


Figure 58 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans une aire de confinement du cerf de Virginie

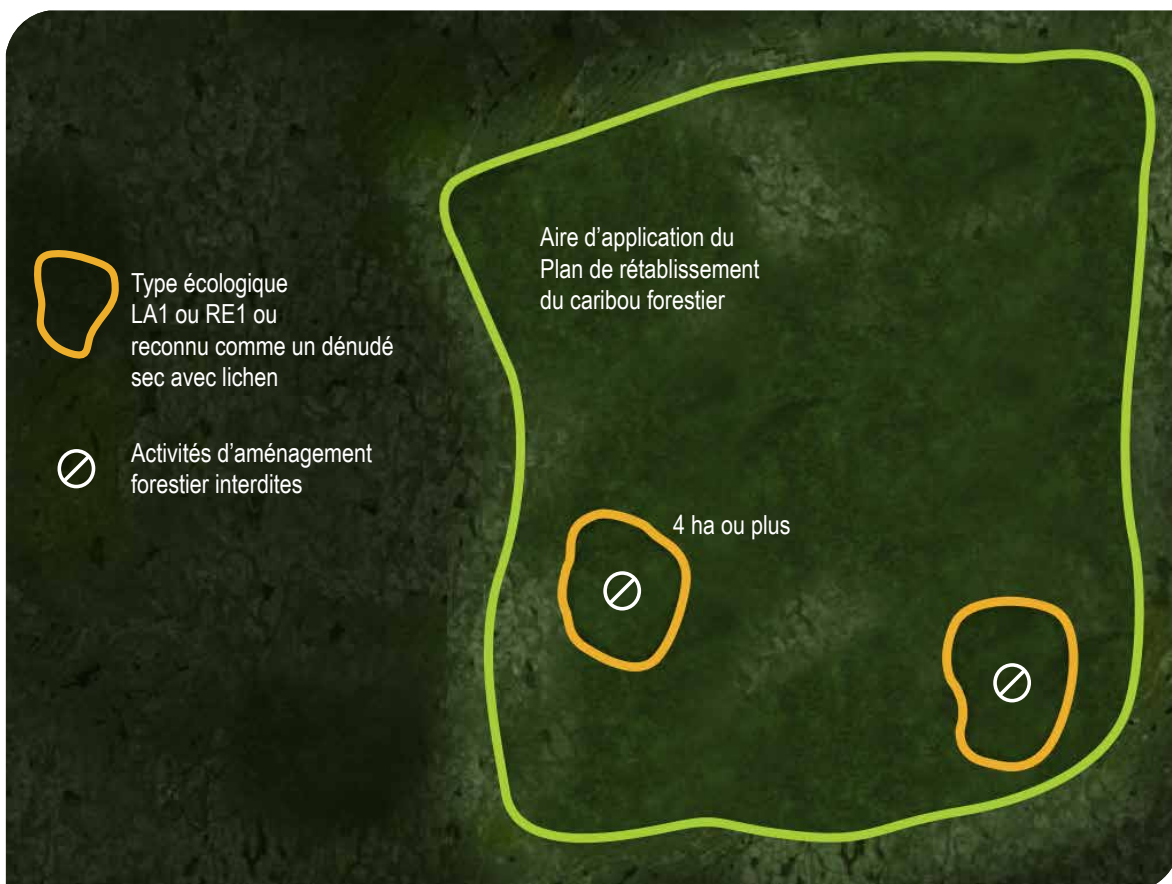


Figure 59 Règles qui régissent les activités d'aménagement forestier dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou des bois, écotype forestier

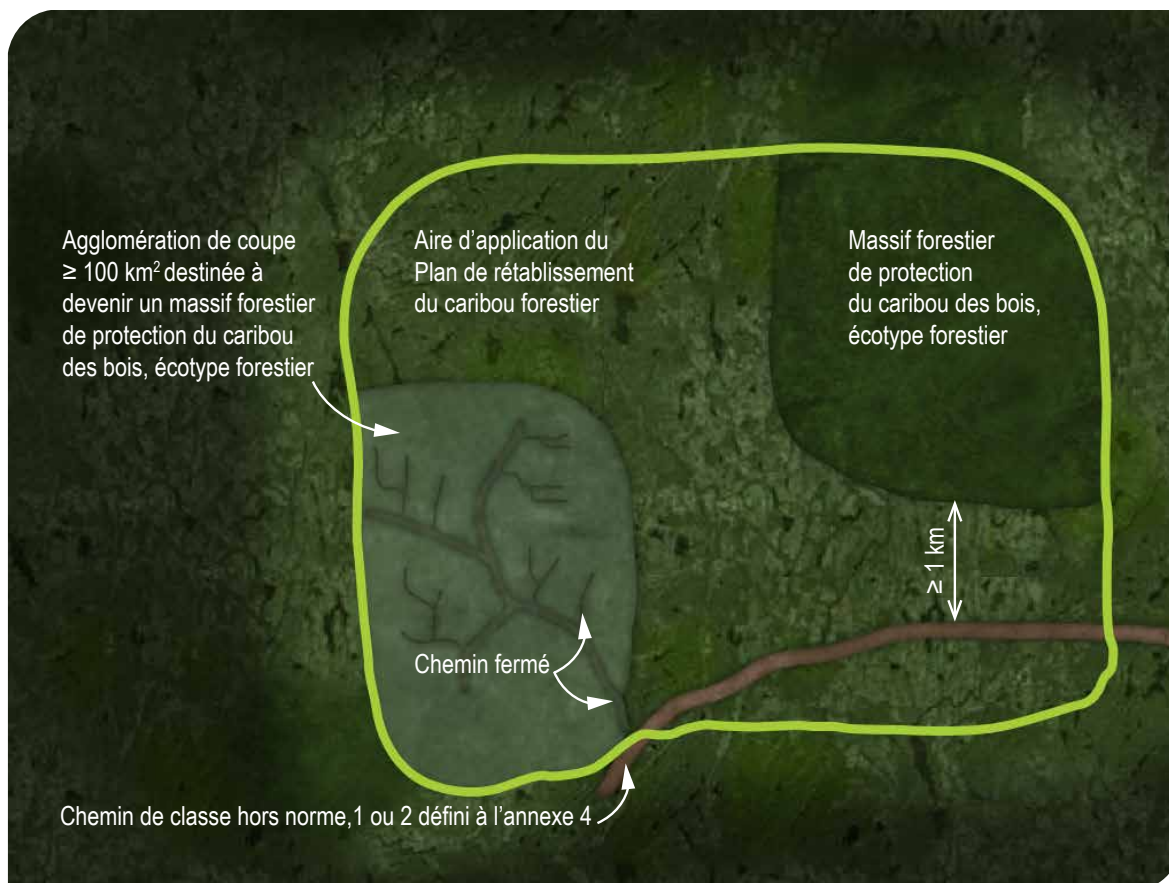


Figure 60 Règles qui régissent l'emplacement, la fermeture et la remise en production d'un chemin dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou des bois, écotype forestier

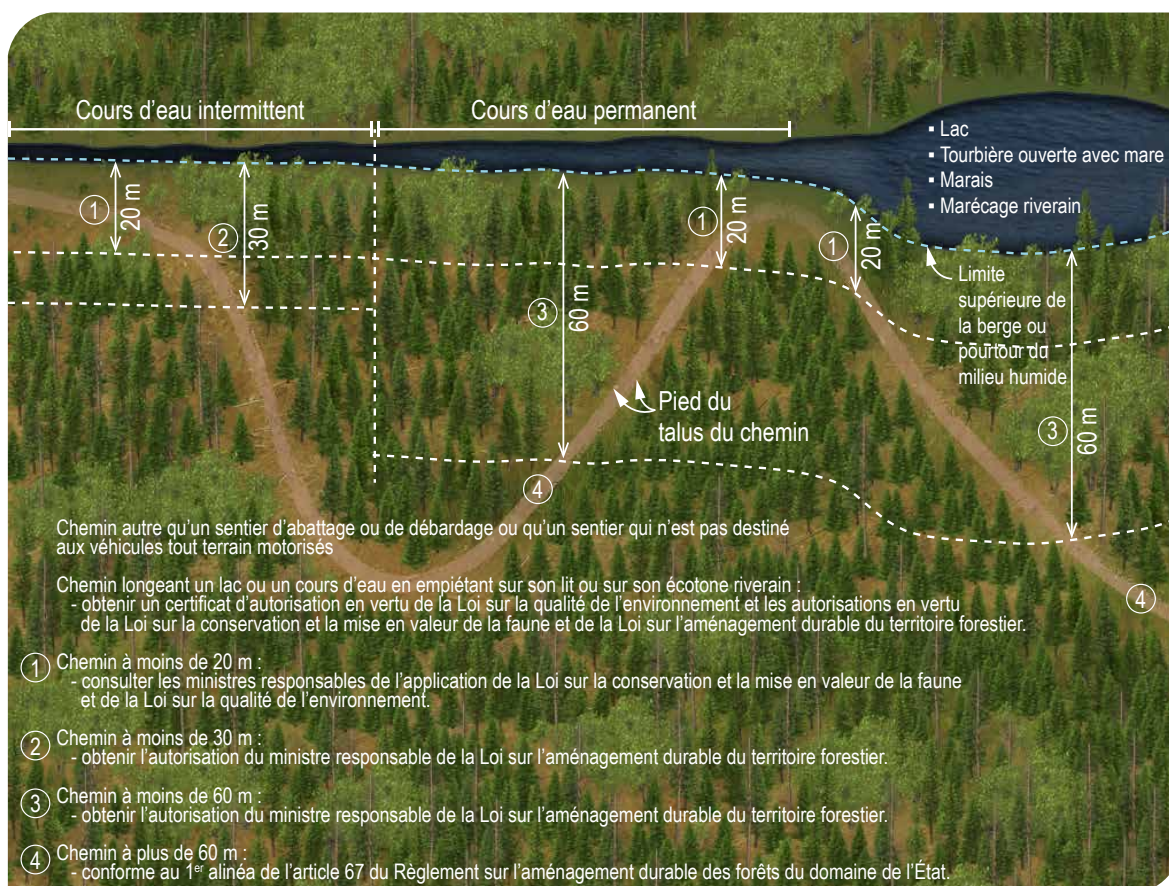


Figure 67A Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé à proximité d'un milieu humide ou aquatique

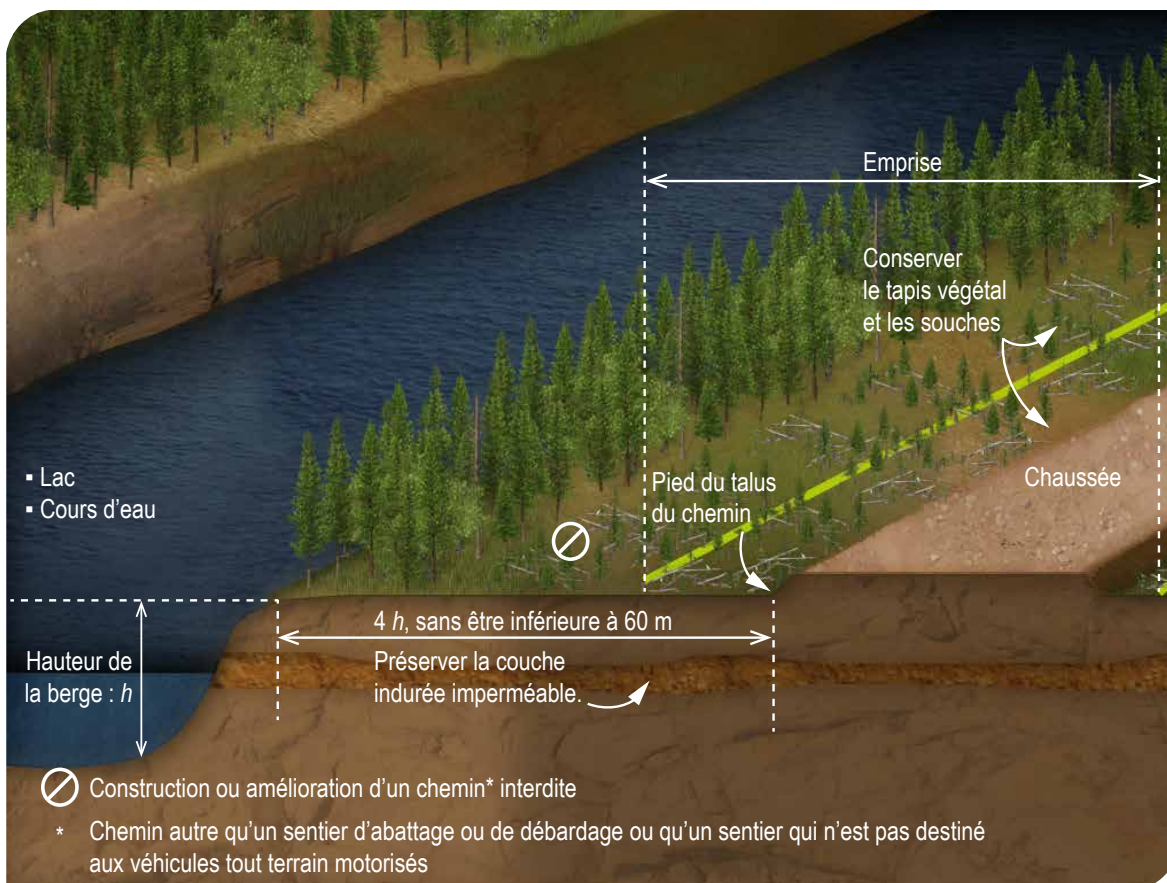


Figure 67B Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau sur un sol présentant une couche indurée imperméable

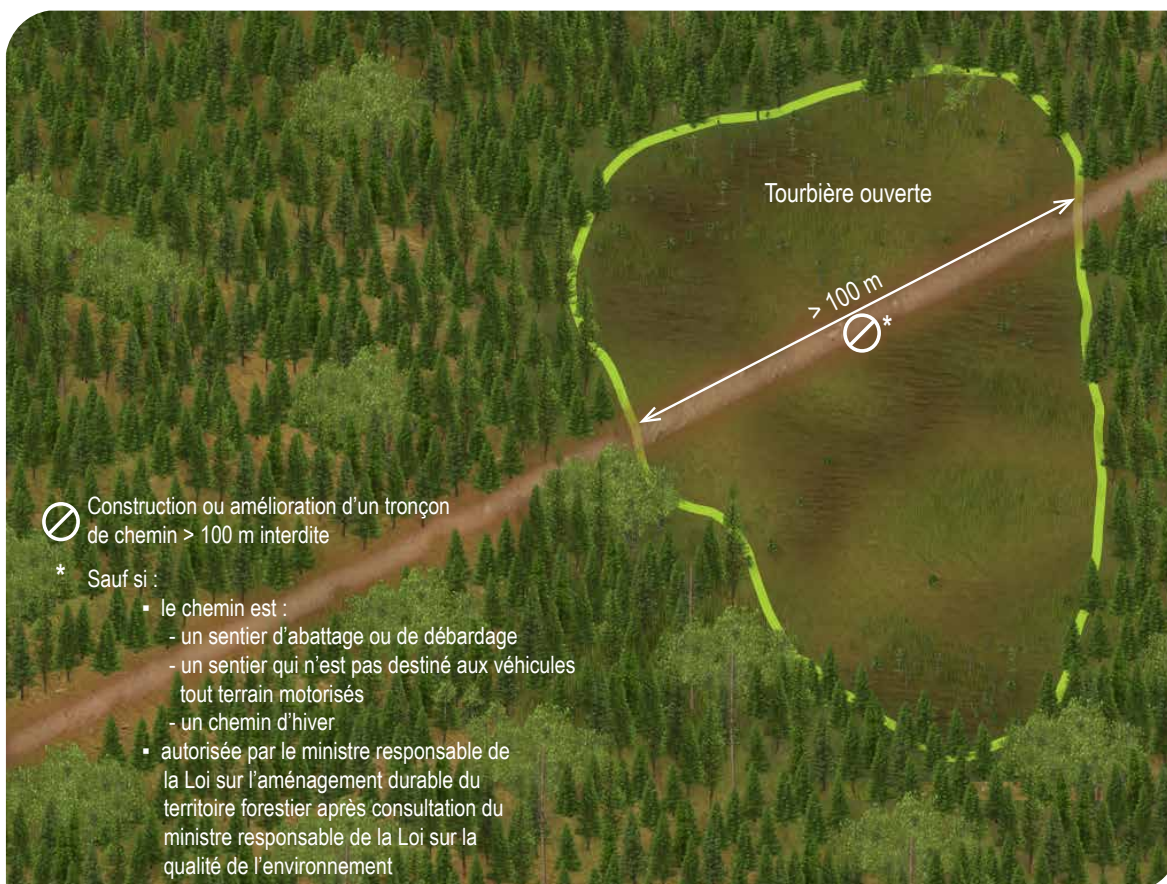


Figure 70 Règles qui régissent la construction ou l'amélioration d'un chemin situé dans une tourbière ouverte

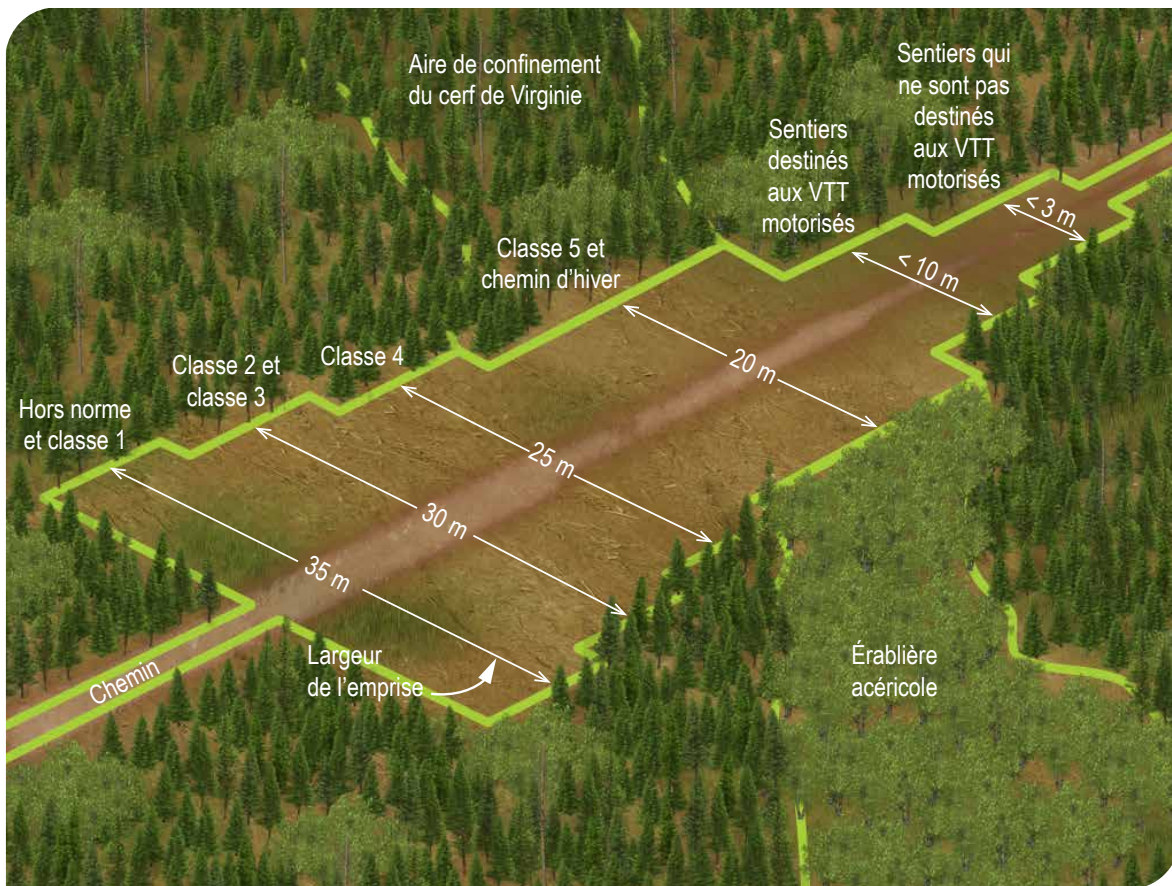


Figure 71 Largeur de l'emprise selon la classe du chemin

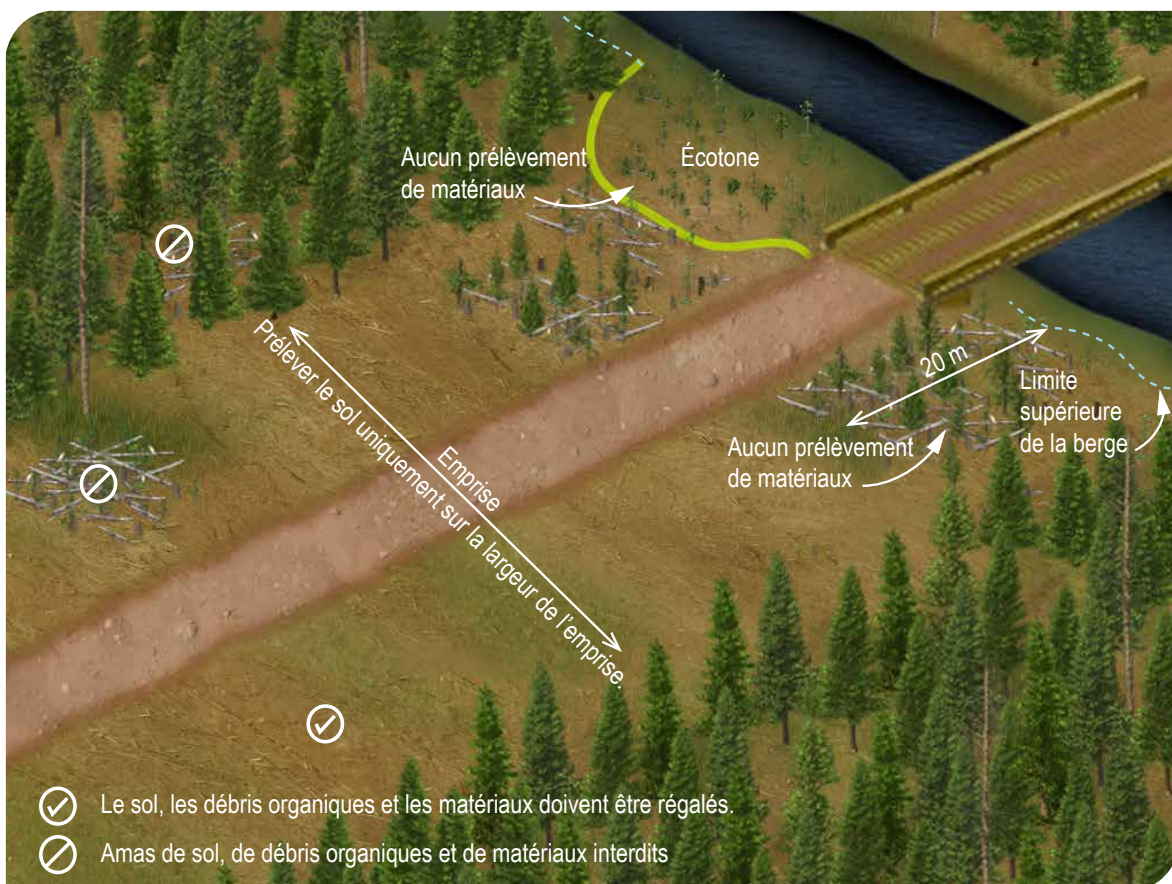


Figure 72 Prélèvement de sol, de débris organiques et de matériaux dans l'emprise d'un chemin

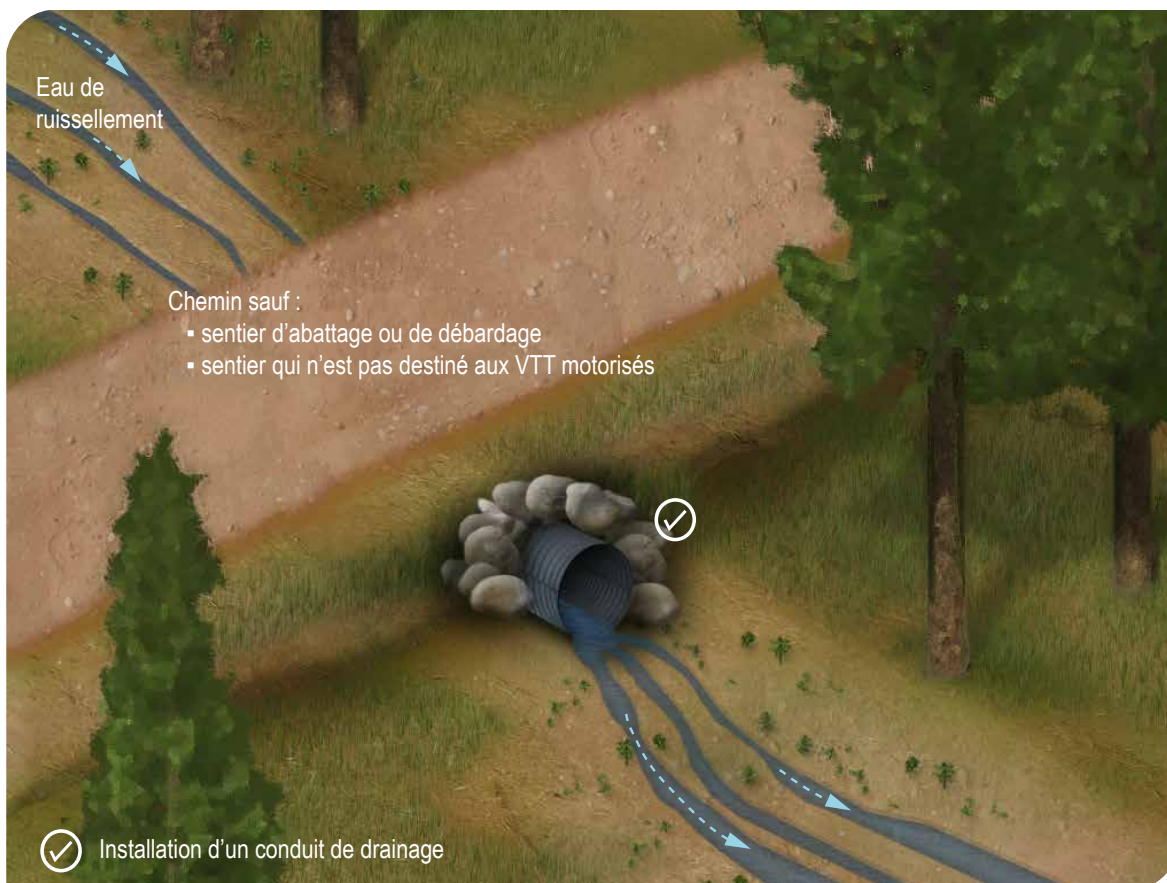


Figure 74 Installation d'un conduit de drainage pour permettre l'écoulement de l'eau d'un côté à l'autre du chemin

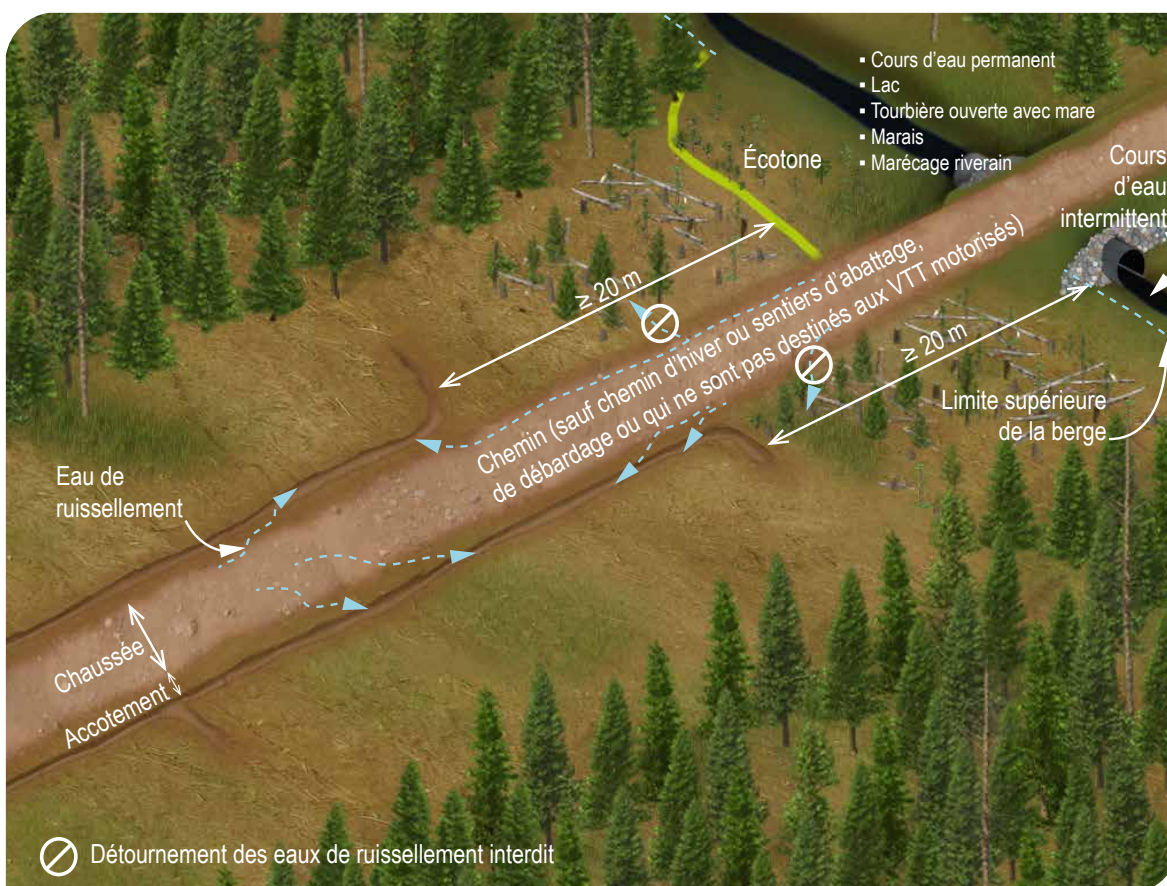


Figure 75 Évacuation des eaux de ruissellement provenant de la surface de roulement d'un chemin

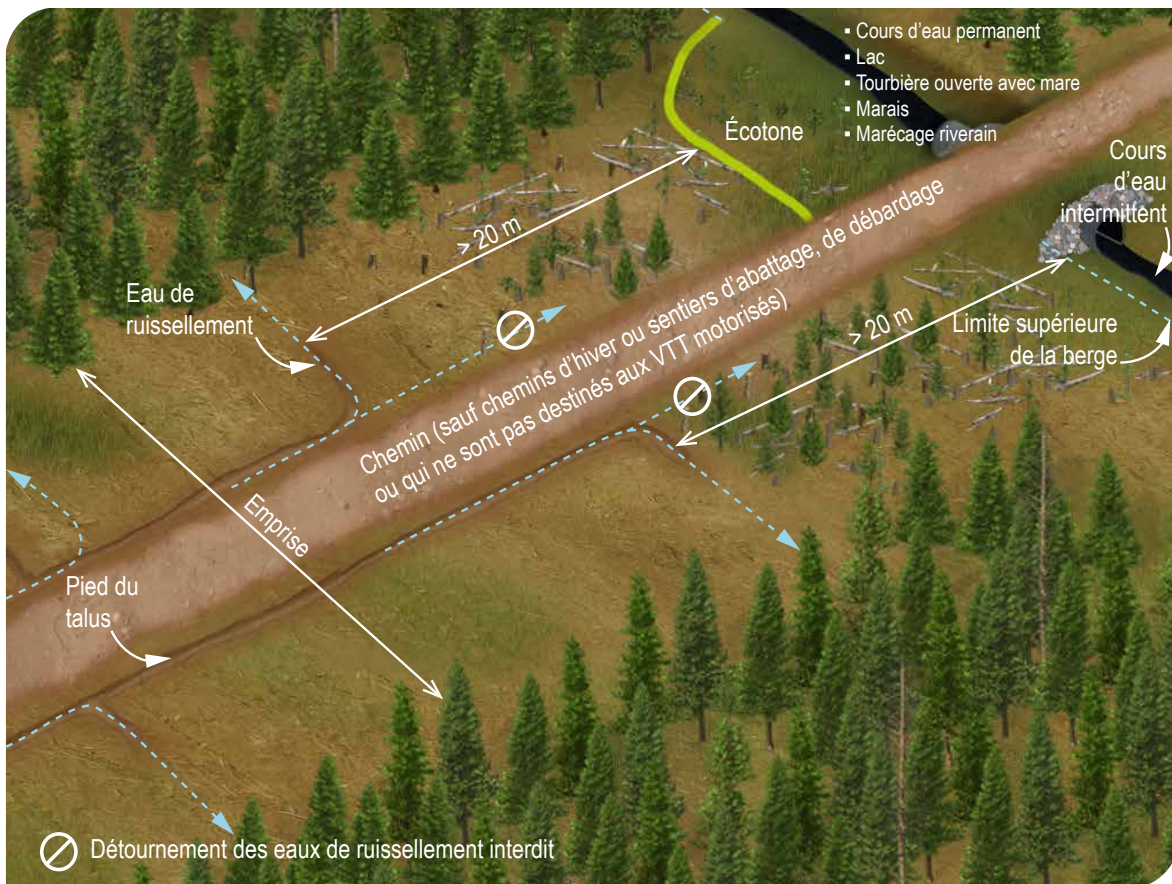


Figure 76A Détournement des eaux s'écoulant au pied des talus d'un chemin

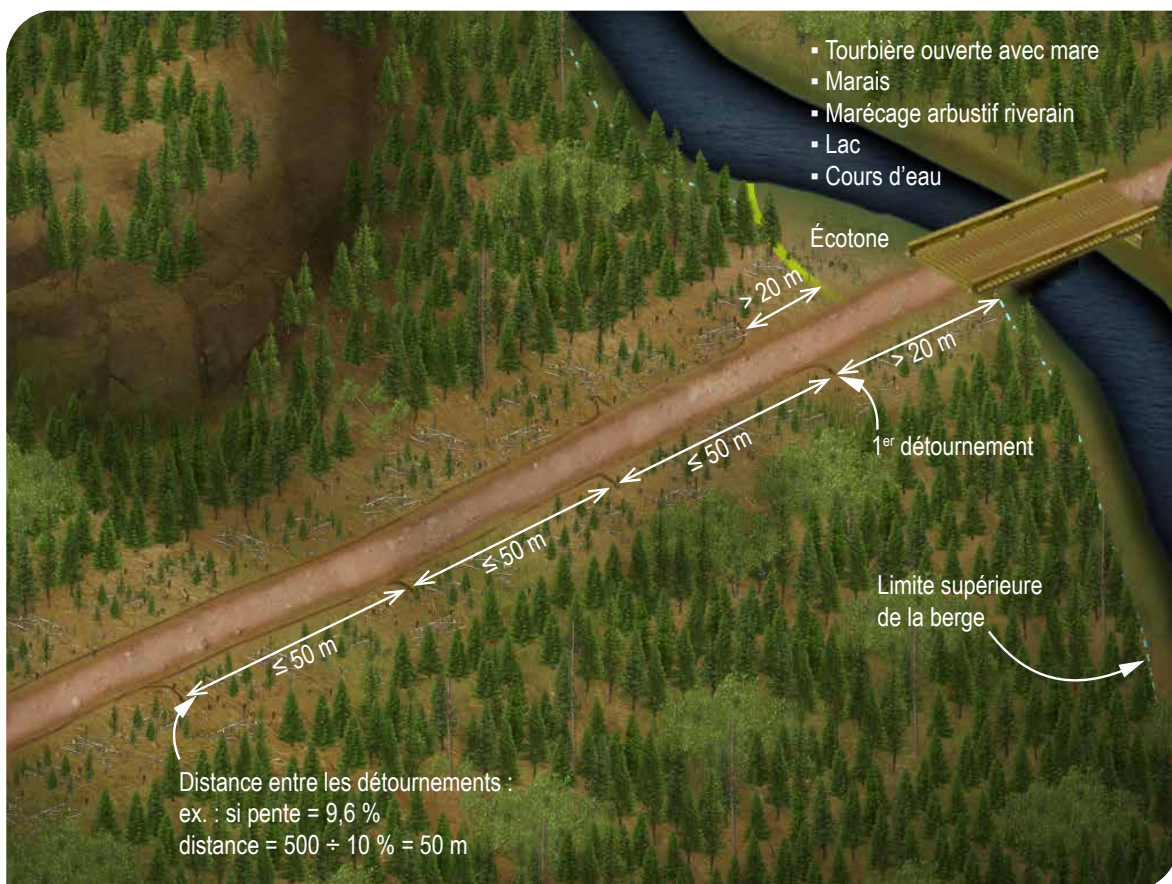


Figure 76B Distance entre les détournements de l'eau s'écoulant au pied des talus d'un chemin

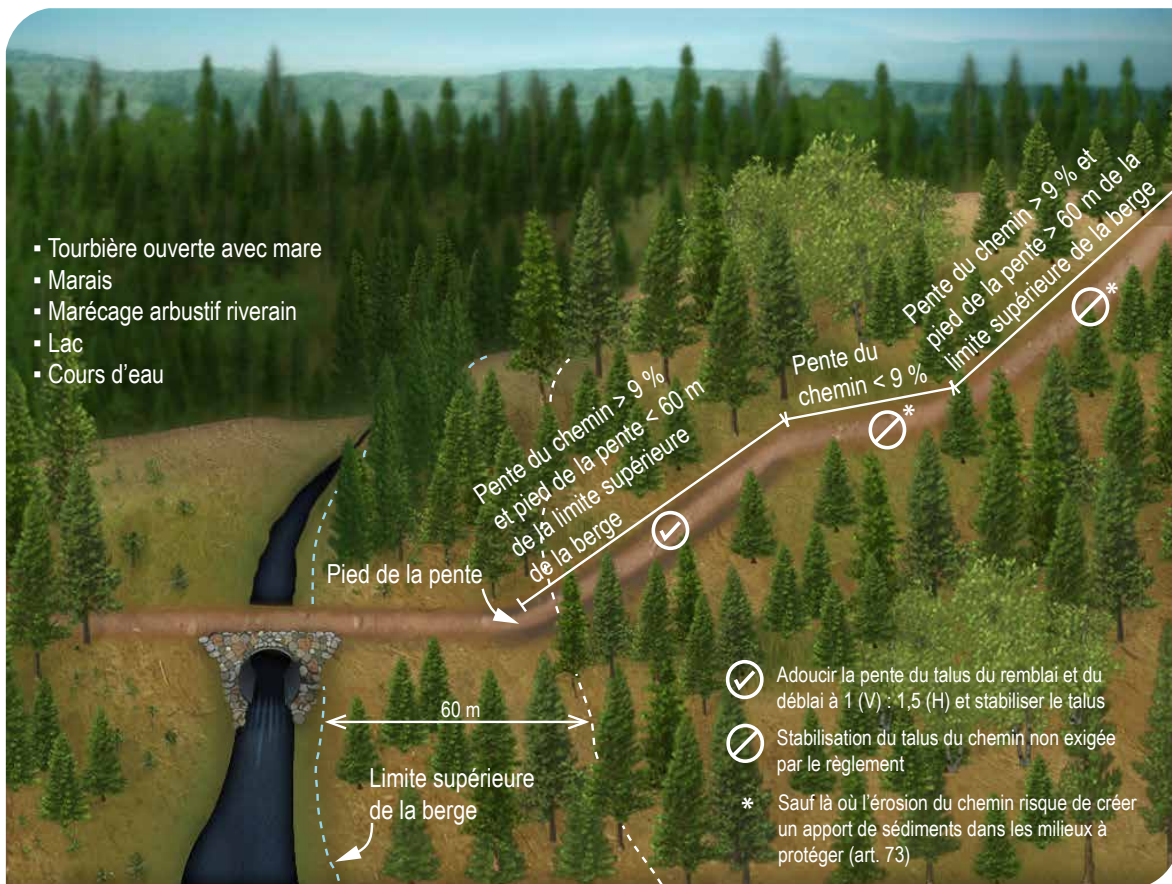


Figure 76C Stabilisation des talus d'un chemin dont la pente supérieure à 9 %

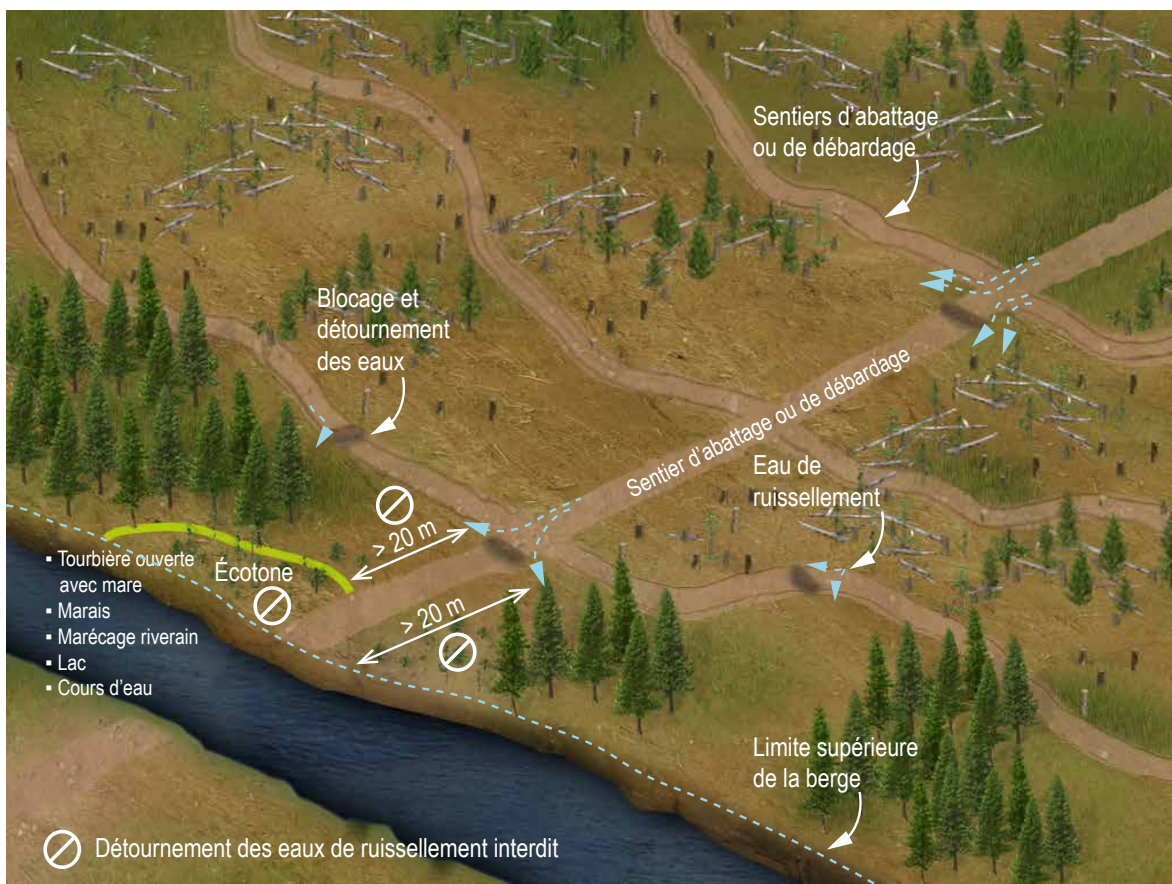


Figure 77 Blocage et détournement des eaux s'écoulant dans un sentier d'abattage ou de débardage

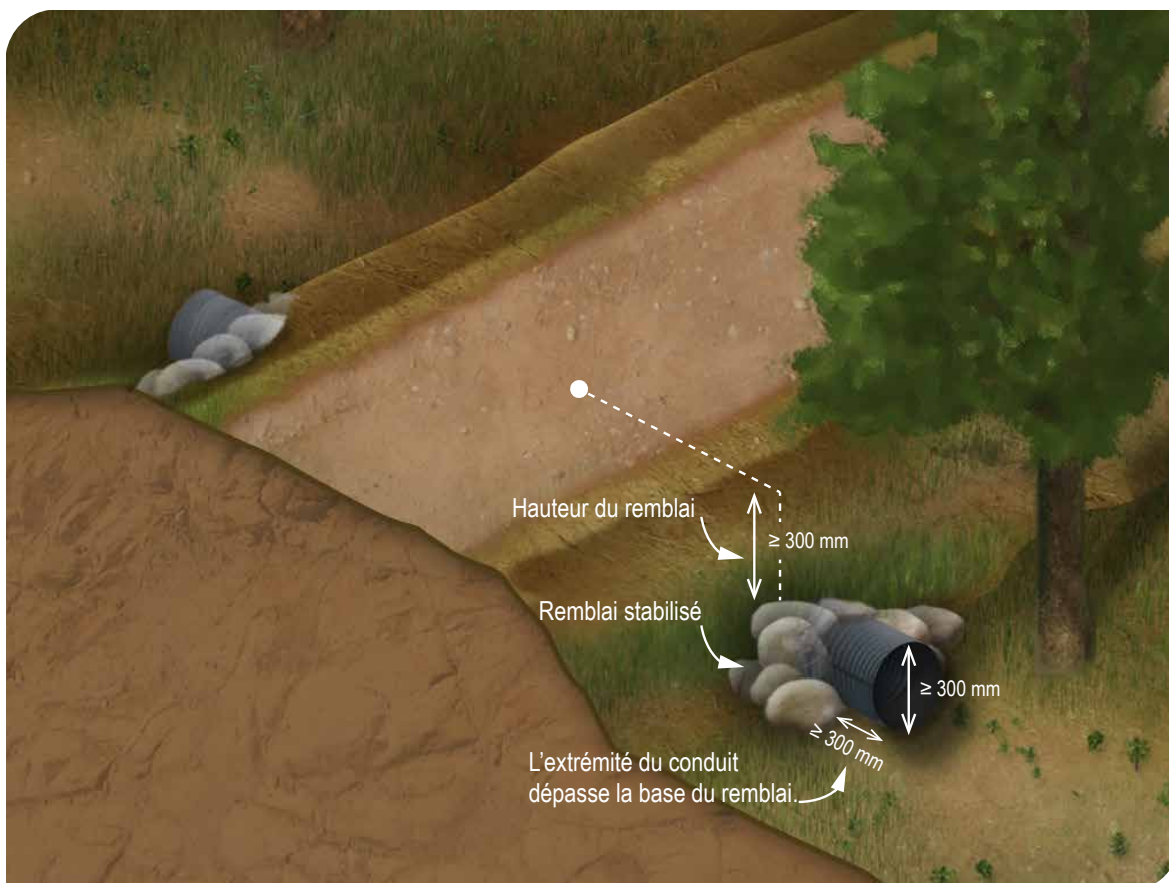


Figure 79 Caractéristiques d'installation d'un conduit de drainage

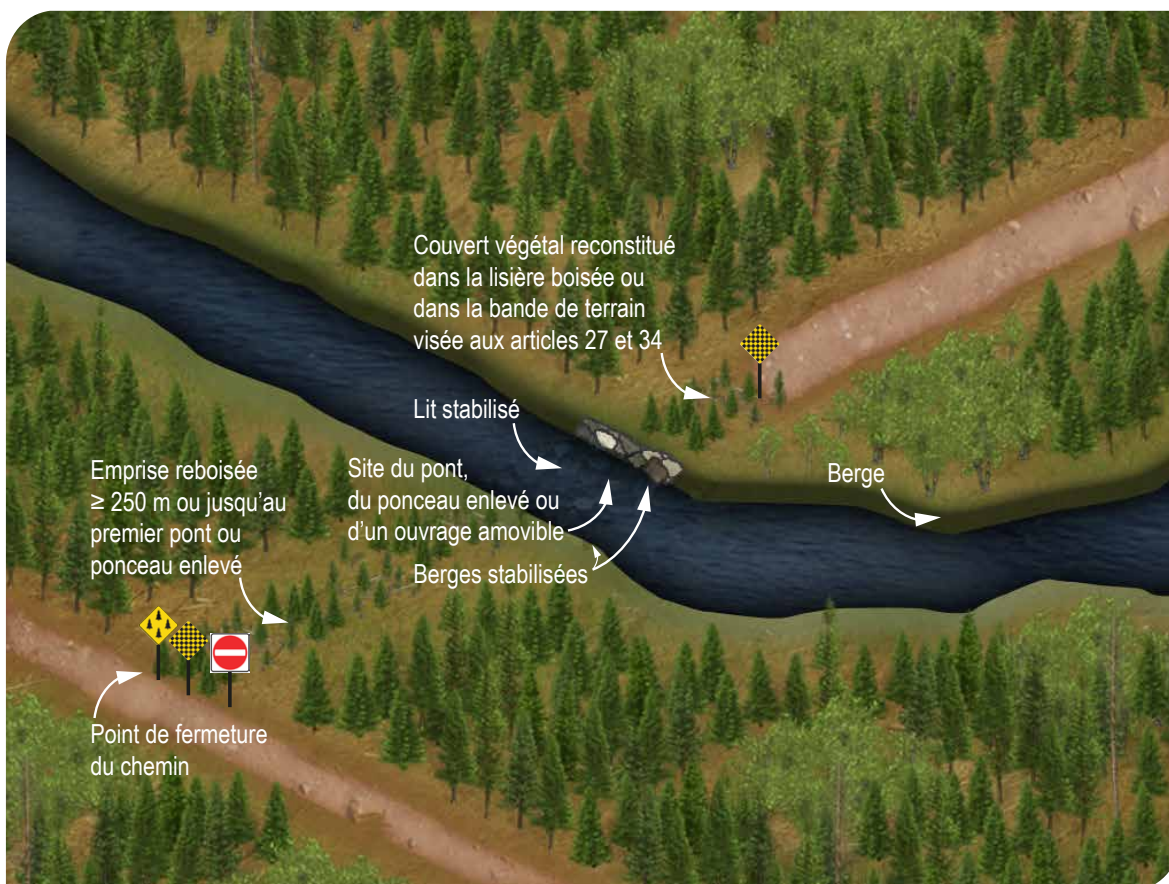


Figure 81 Travaux à exécuter lors de la fermeture permanente d'un chemin

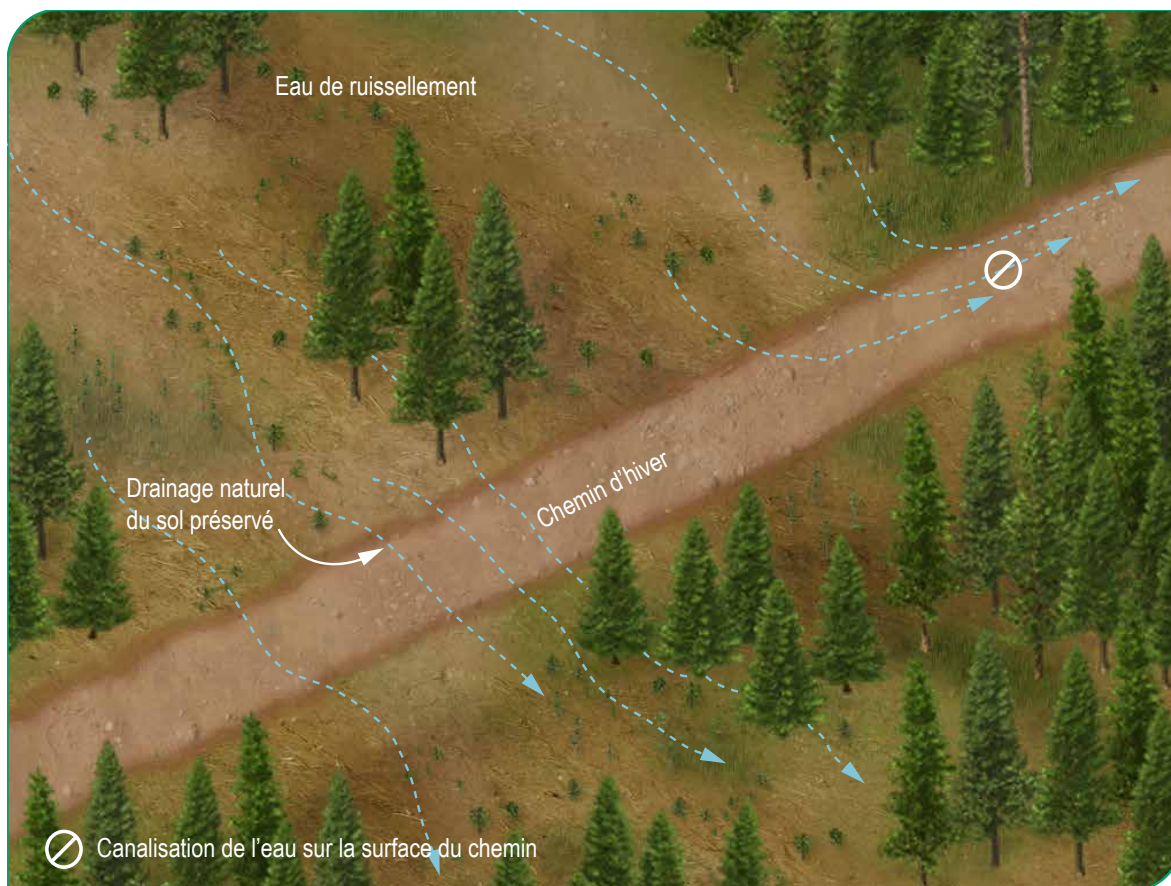


Figure 82 Préservation du drainage naturel du sol dans un chemin d'hiver

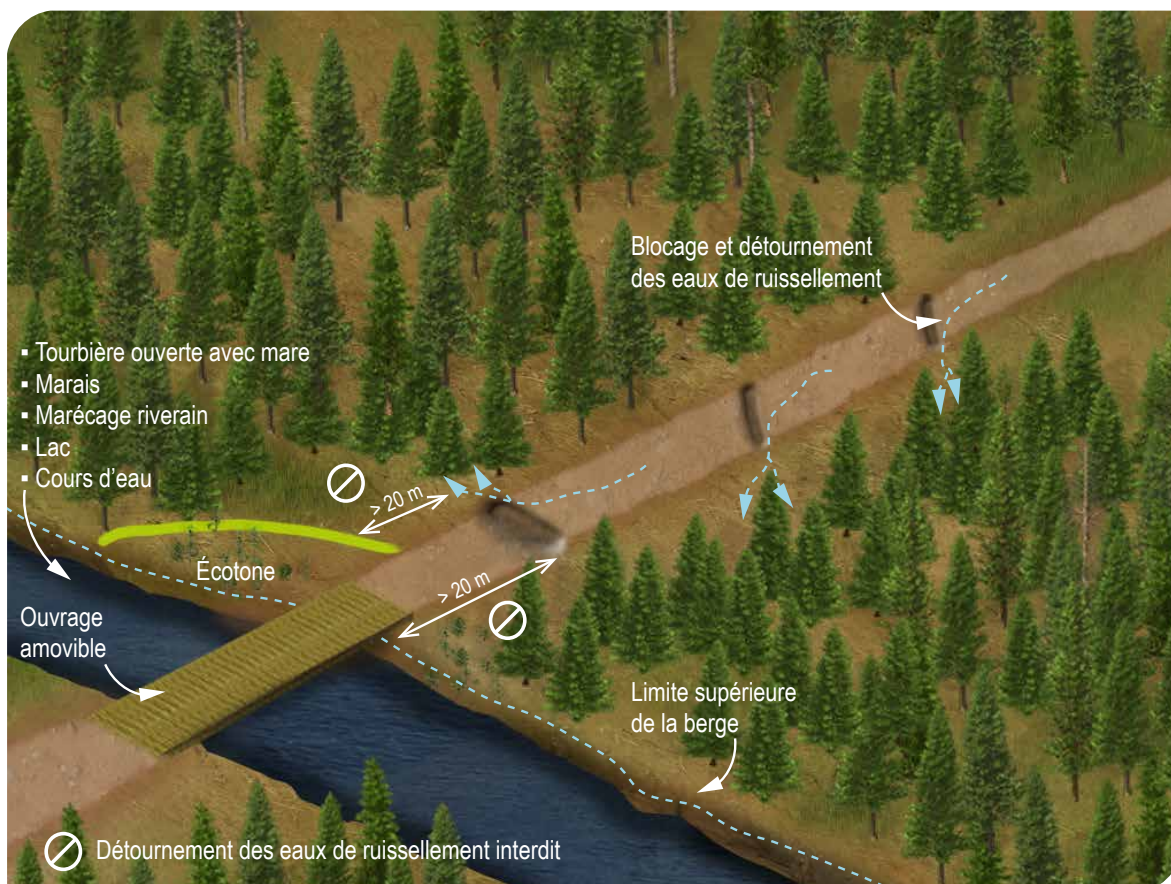


Figure 83 Blocage et détournement des eaux de ruissellement s'écoulant à la surface d'un chemin d'hiver

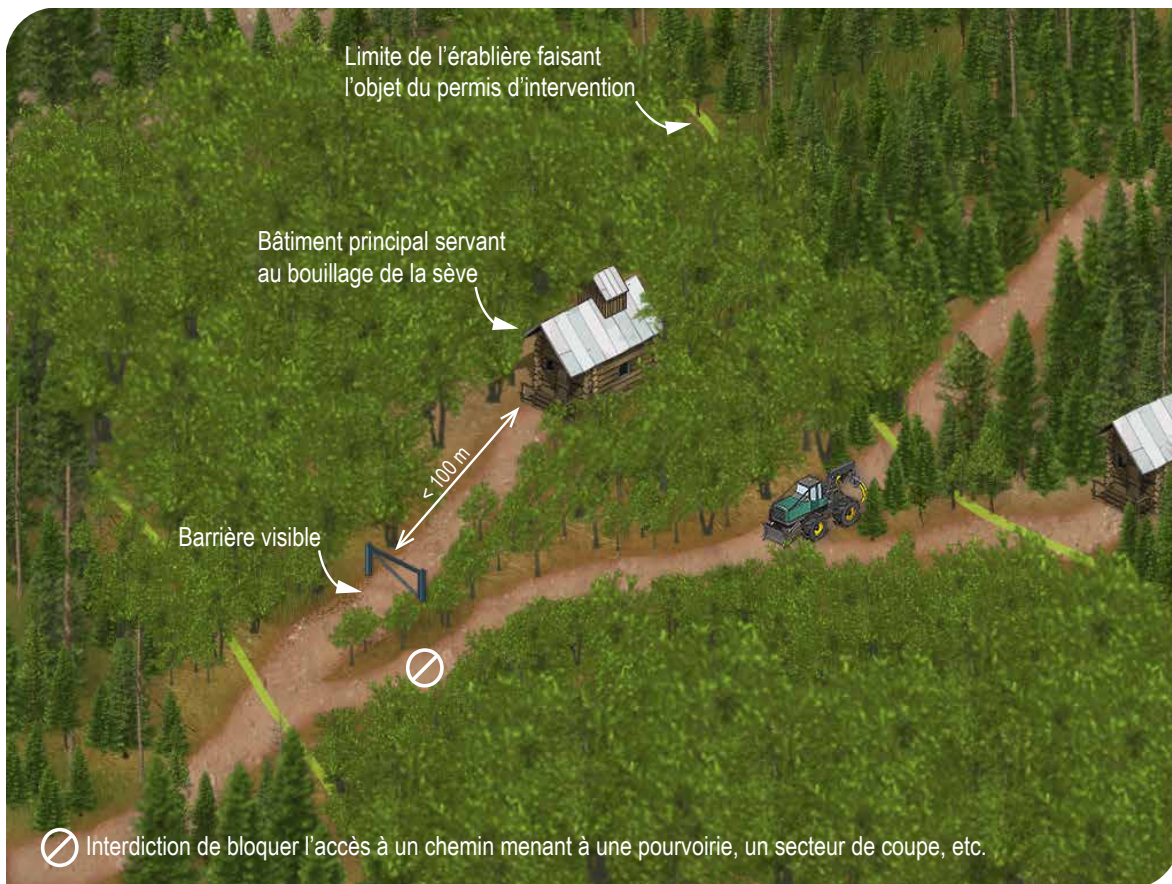


Figure 85 Contrôle de l'accès des véhicules motorisés au bâtiment principal d'une érablière acéricole

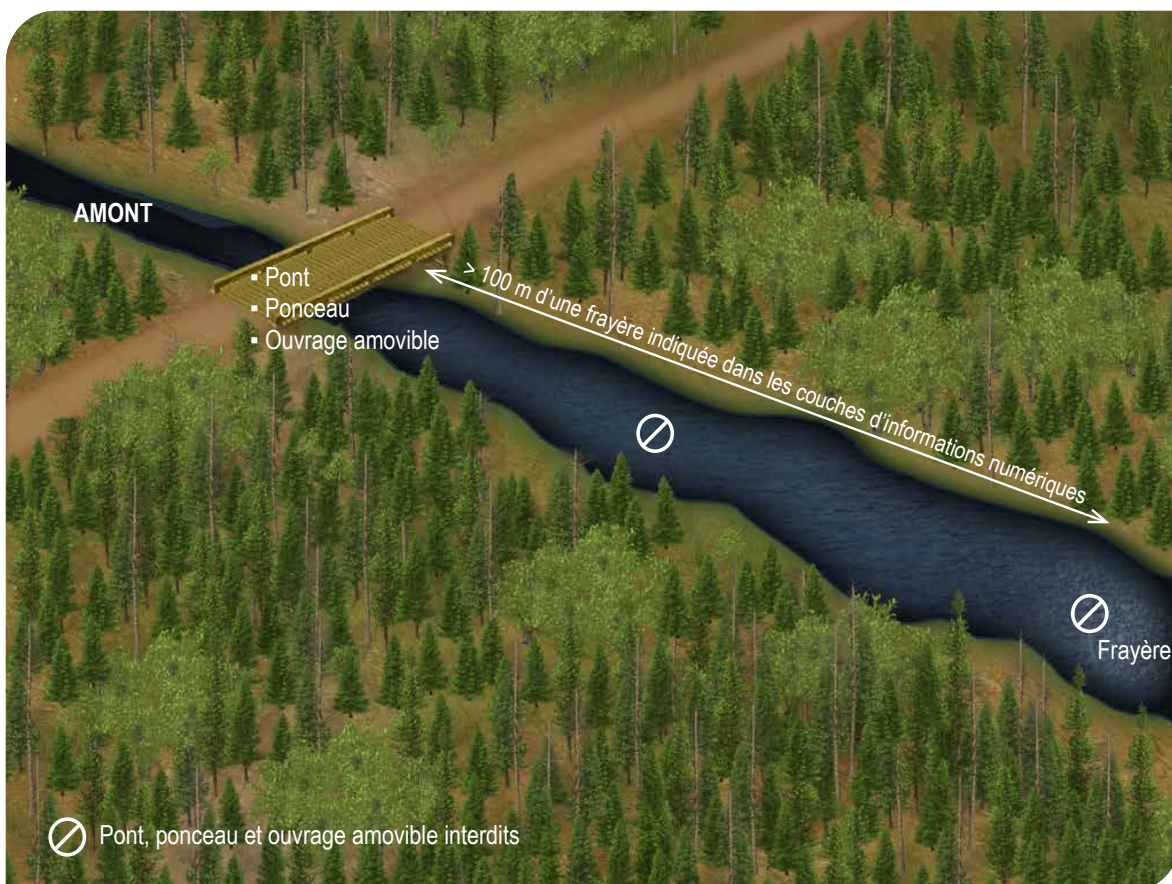


Figure 89 Distance à respecter entre une frayère et un pont, un ponceau ou un ouvrage amovible

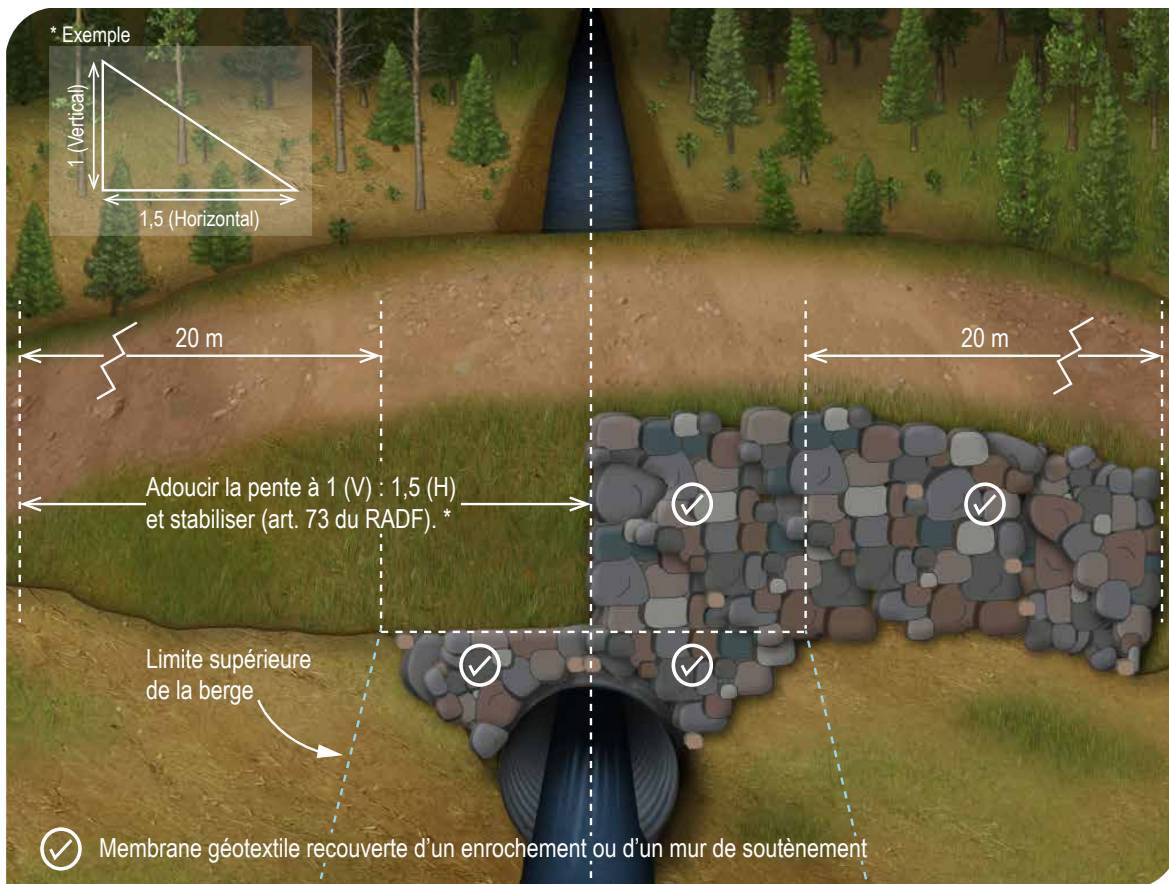


Figure 95A Stabilisation du talus de remblai d'un chemin qui traverse un cours d'eau

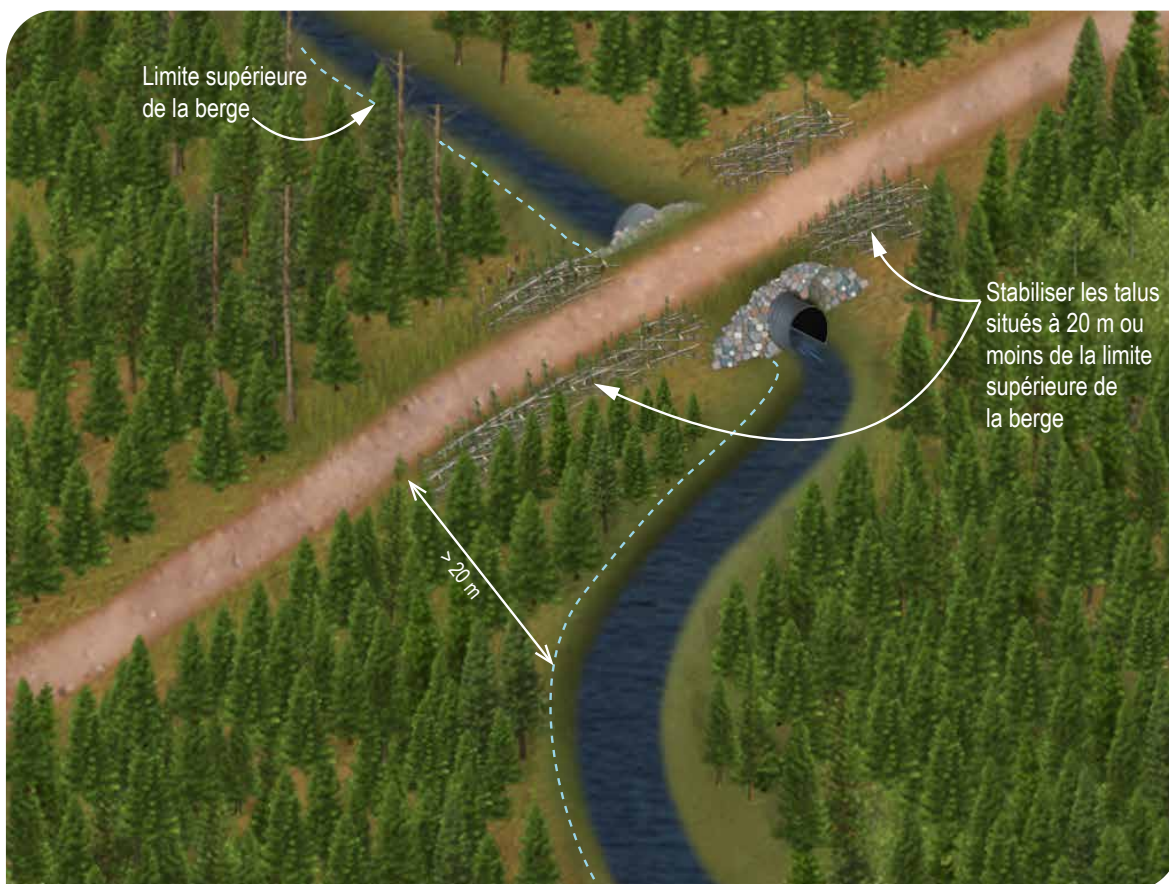


Figure 95B Stabilisation des talus de remblai situés à 20 m ou moins du cours d'eau

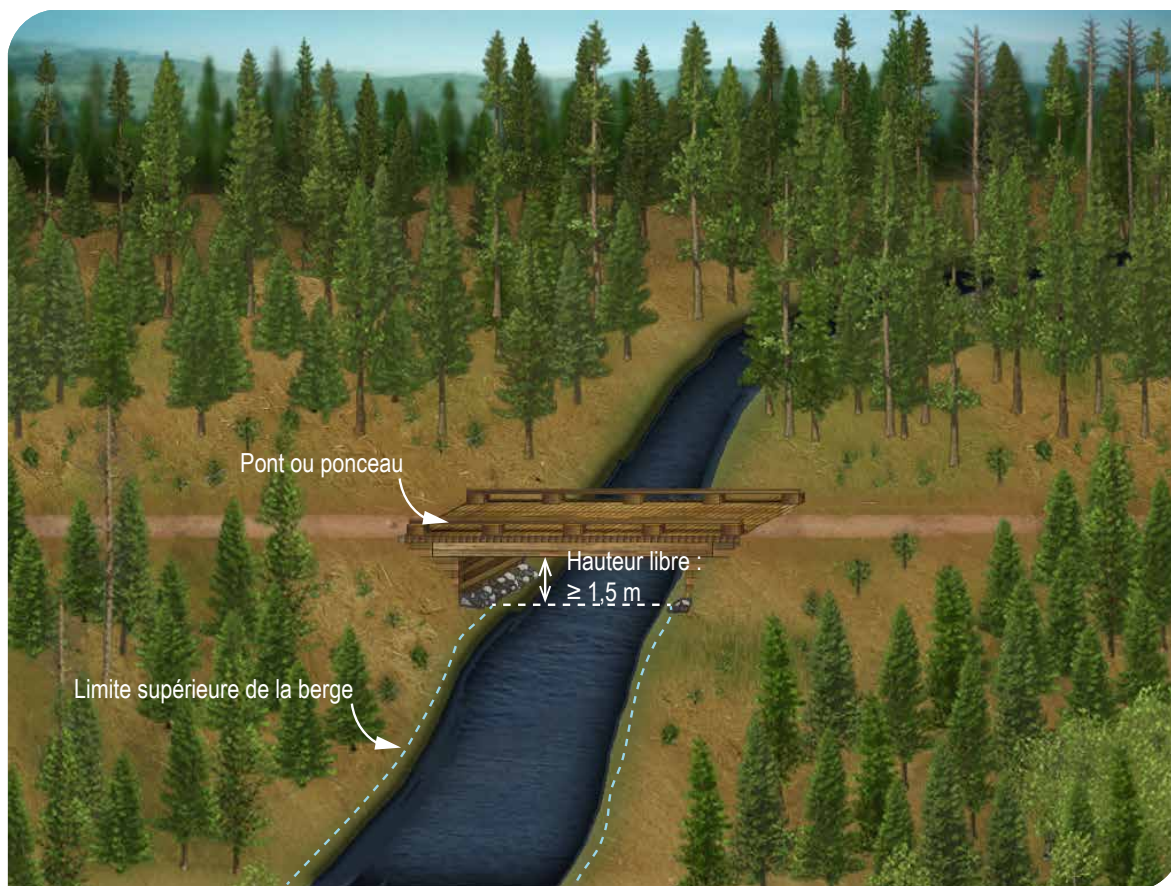


Figure 98 Dégagement requis pour le passage des embarcations



Figure 100A Dépassement de l'extrémité d'un conduit ou d'une arche par rapport à la base du remblai stabilisé

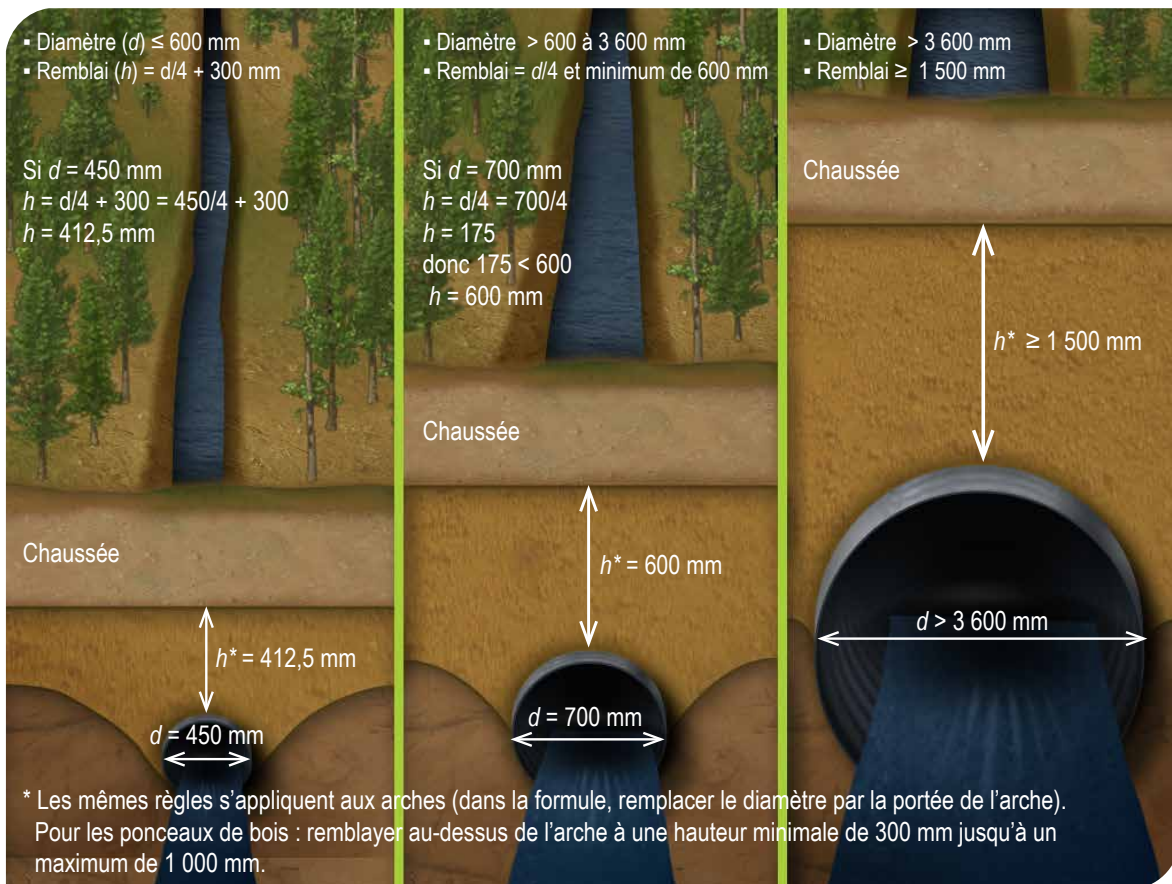


Figure 100B Épaisseur minimale du remblai au-dessus d'un conduit ou d'une arche en fonction de son diamètre ou de sa portée



Figure 102A Ponceau à conduits parallèles de diamètres différents



Figure 102B Distance entre les conduits d'un ponceau à conduits parallèles

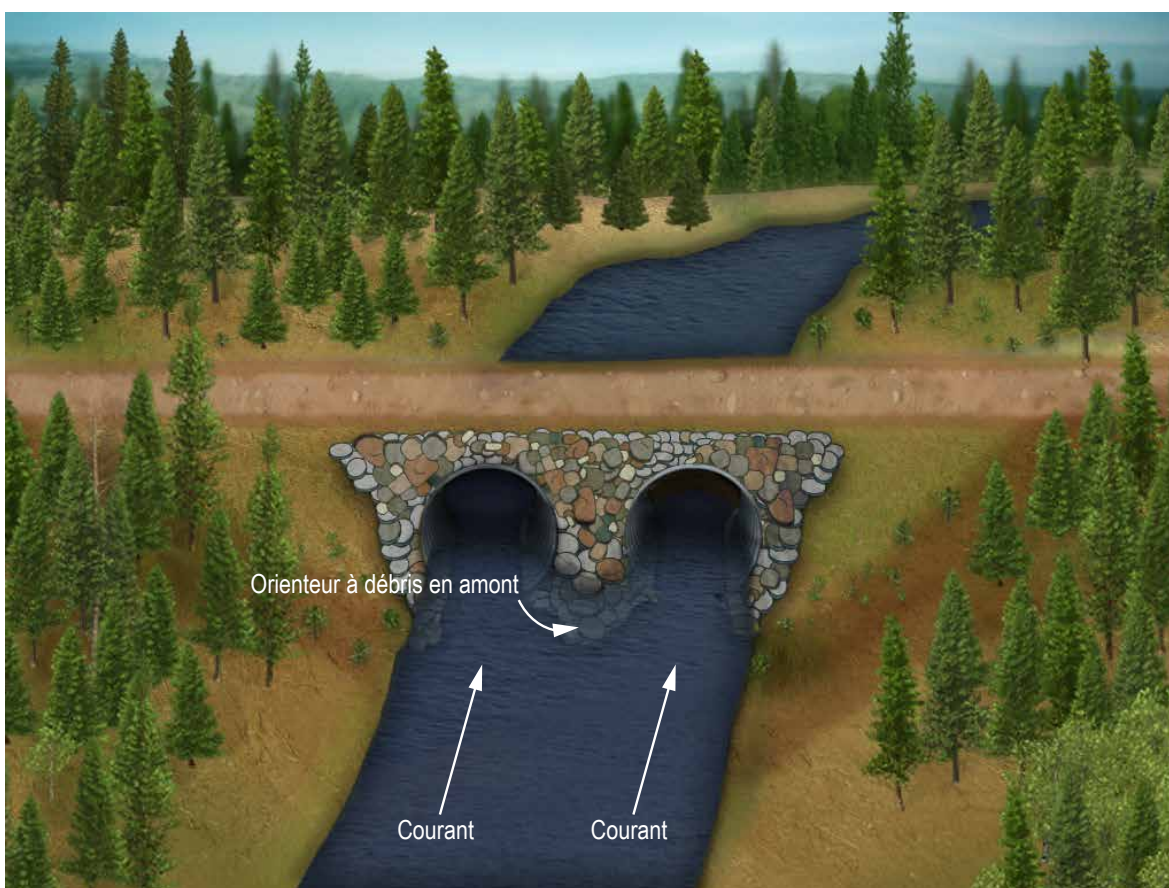


Figure 102C Ponceau à conduits parallèles avec orienteur à débris en amont

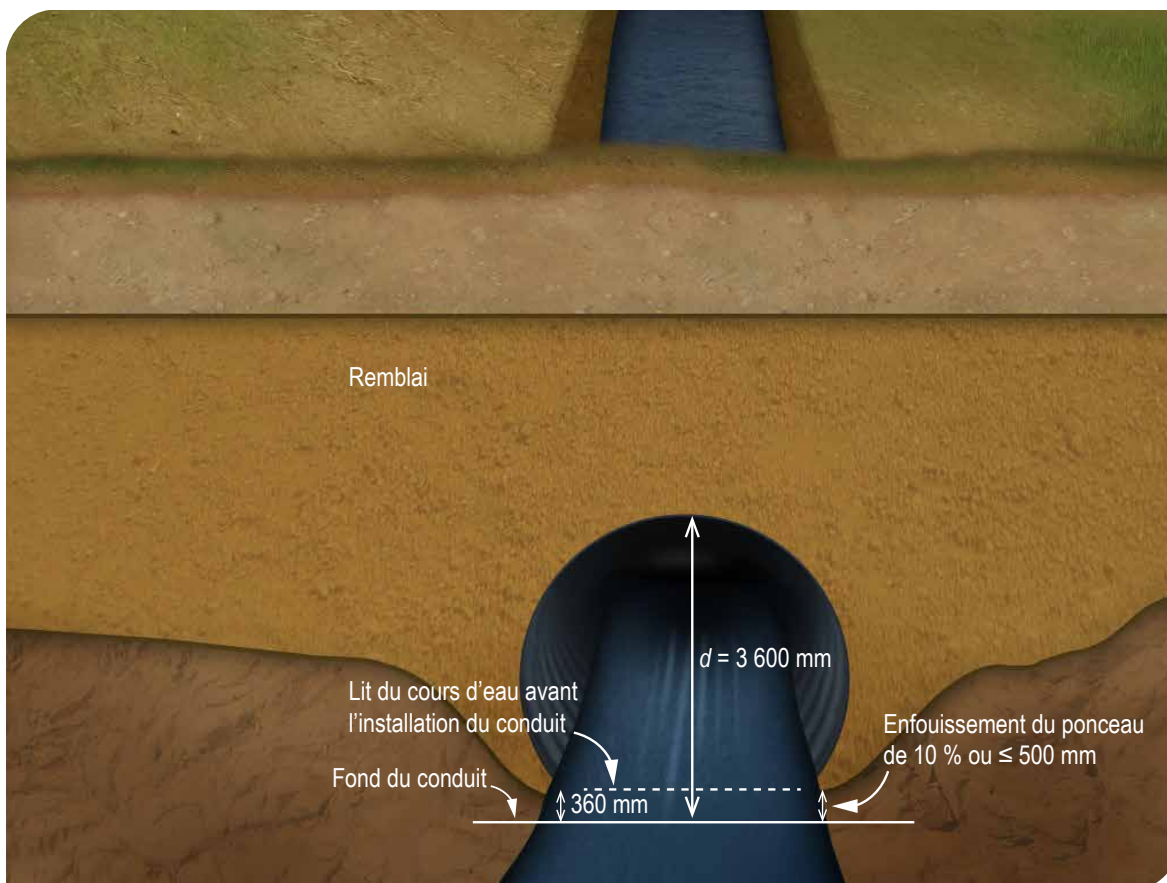


Figure 104A Enfouissement du conduit d'un ponceau dans le lit d'un cours d'eau où le libre passage du poisson n'a pas à être assuré

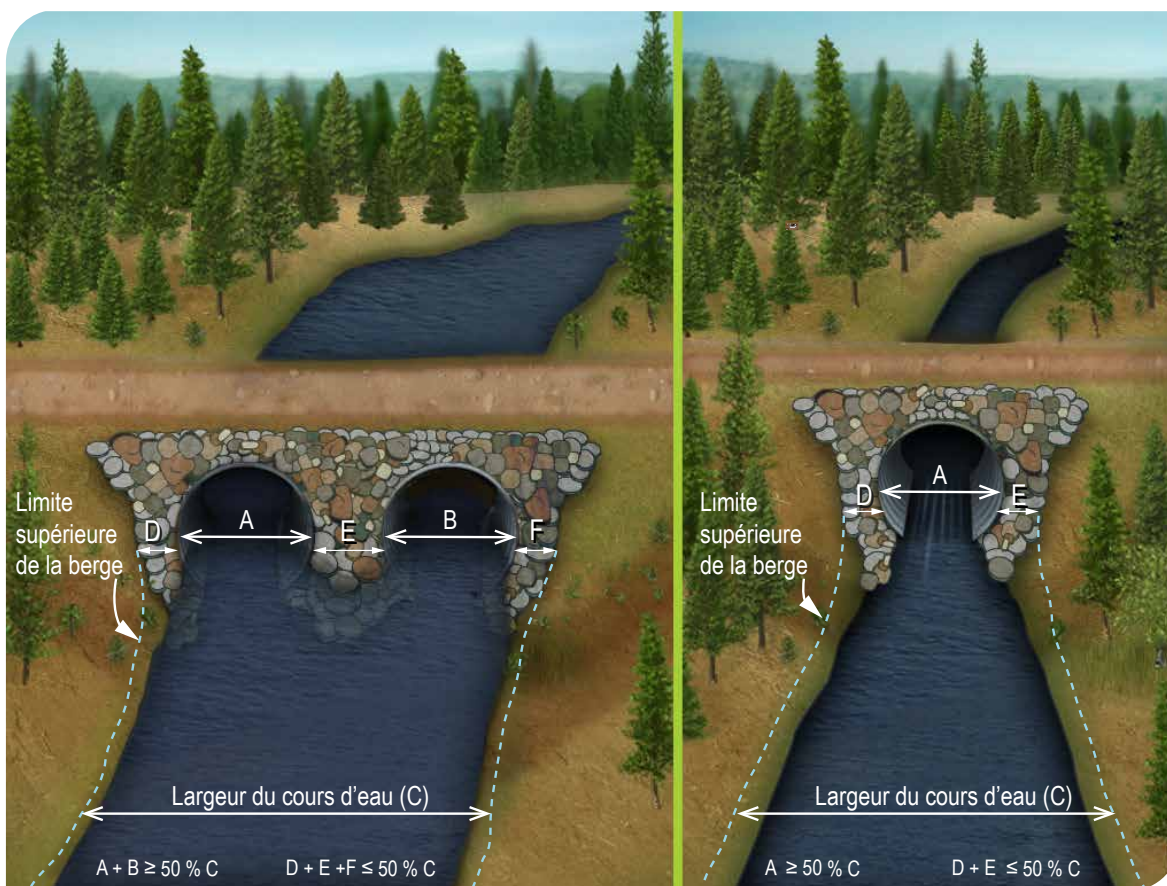


Figure 104B Réduction maximale de la largeur d'un cours d'eau où le libre passage du poisson n'a pas à être assuré

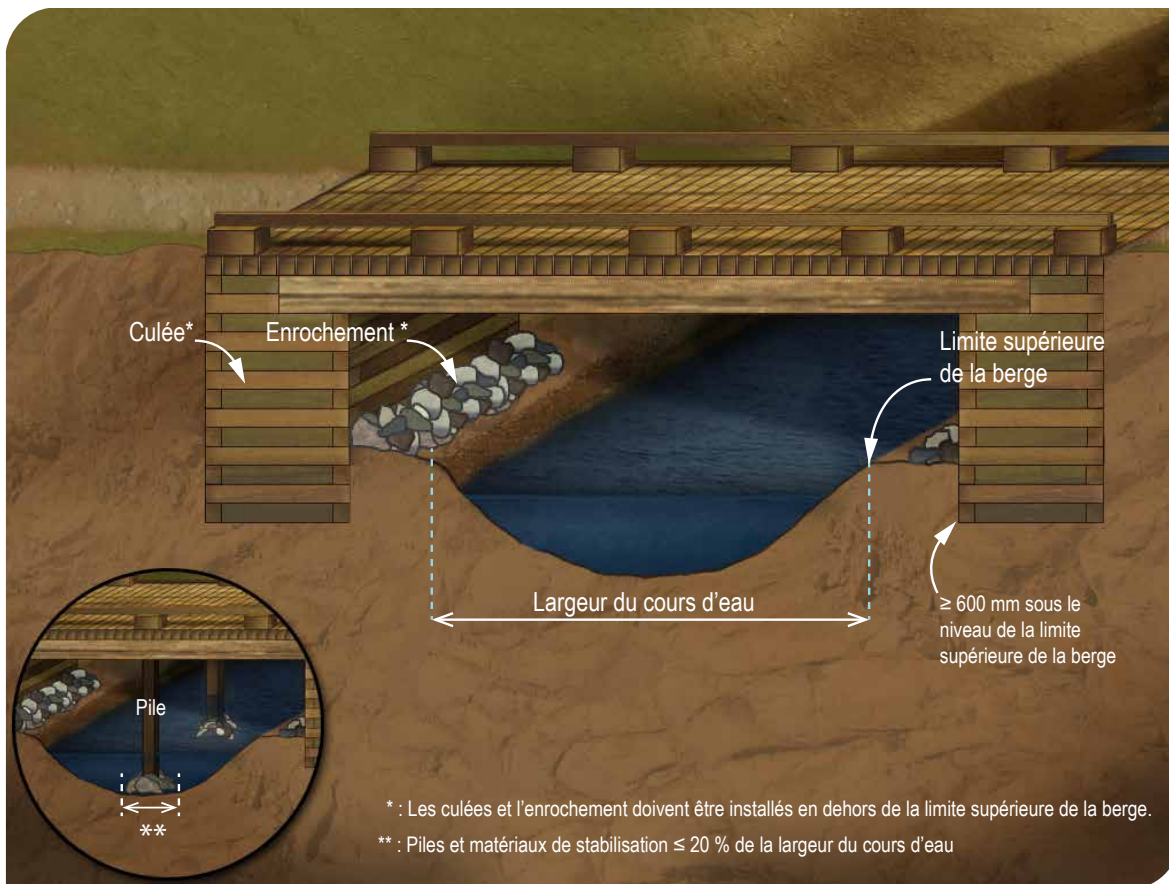


Figure 108A Caractéristiques d'installation d'un pont par rapport à la limite supérieure des berges

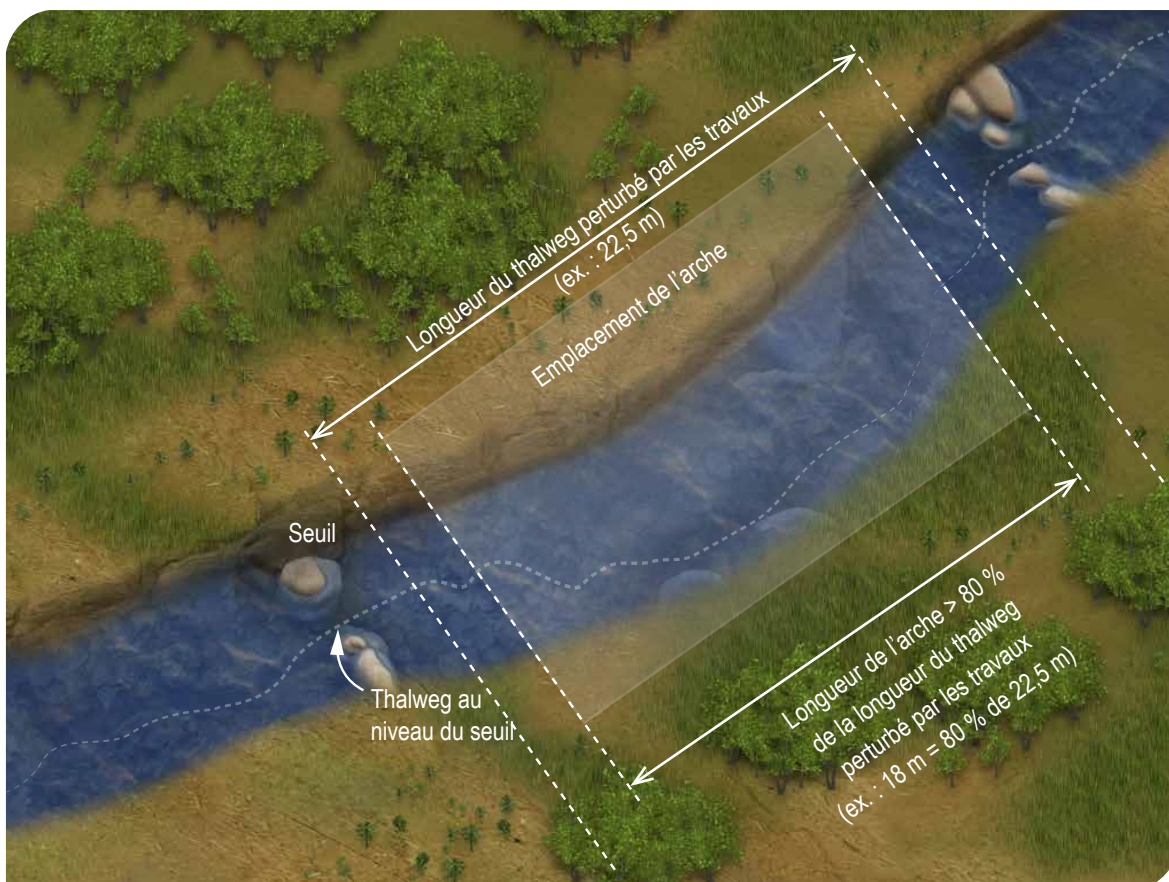


Figure 108B Longueur minimale de l'arche par rapport à la longueur du thalweg perturbé par les travaux

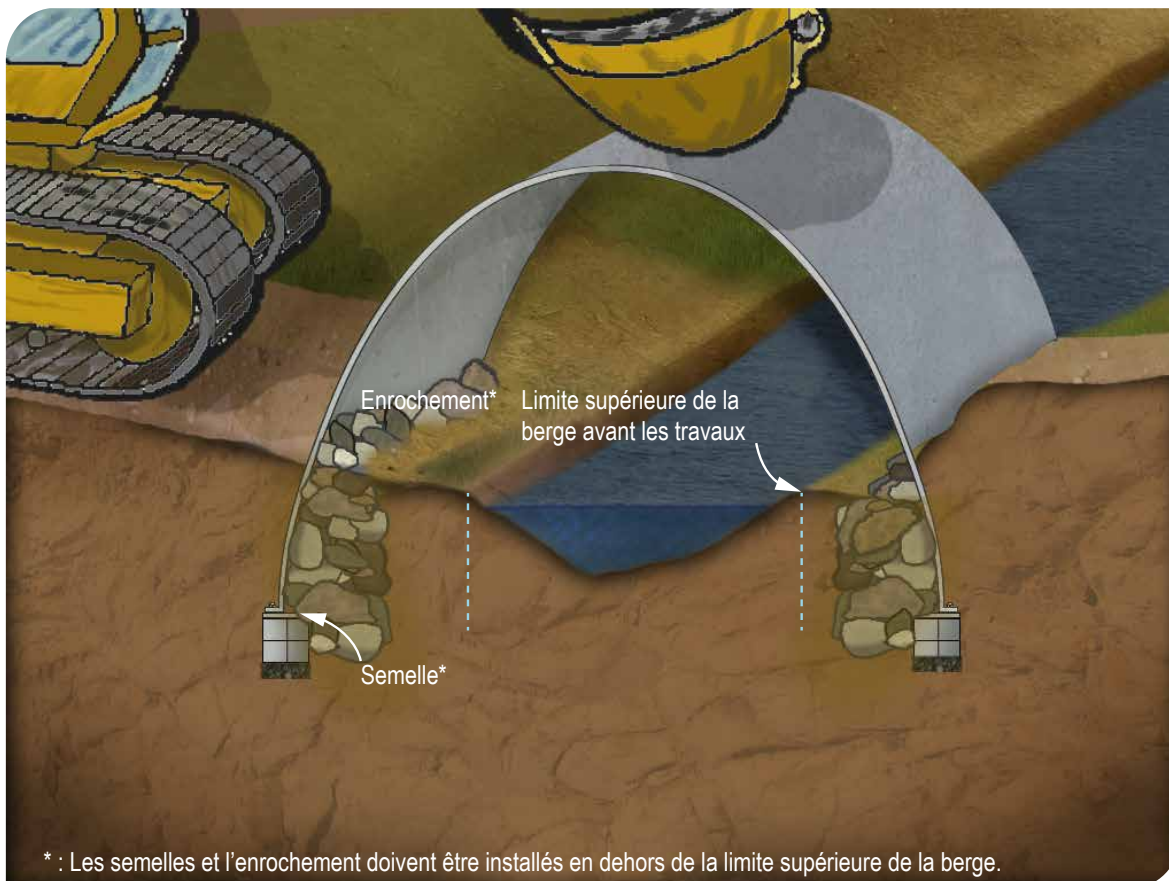


Figure 108C Caractéristiques d'installation d'une arche par rapport à la limite supérieure des berges

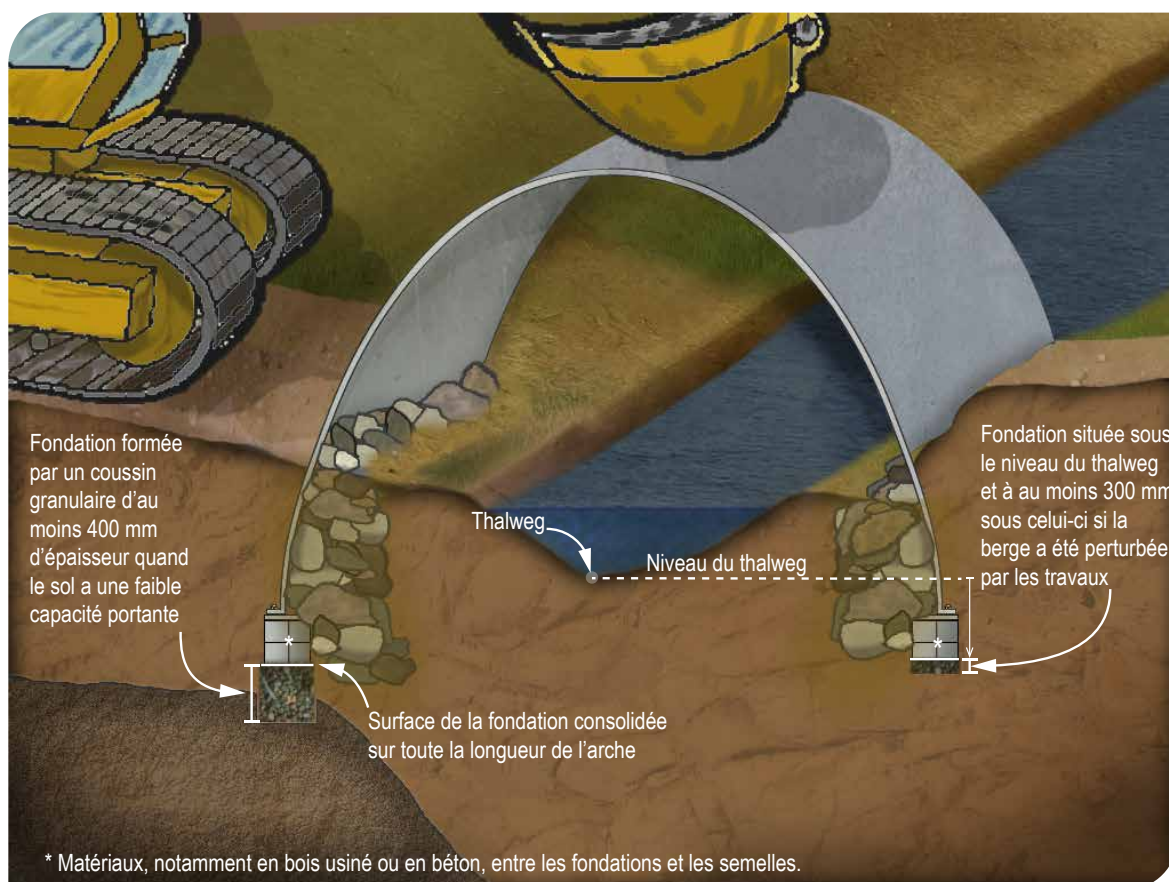


Figure 108D Caractéristiques des fondations d'une arche

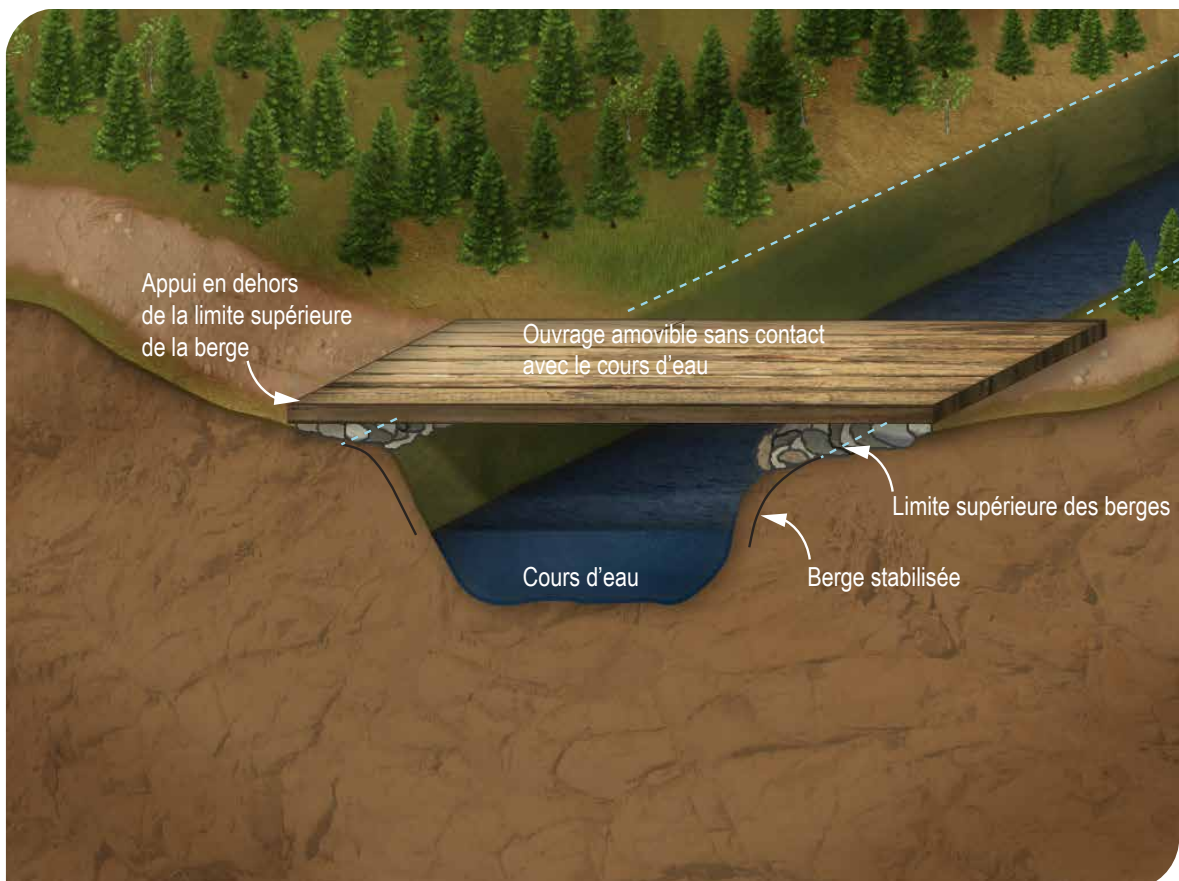


Figure 111A Appuis d'un ouvrage amovible en dehors de la limite supérieure des berges

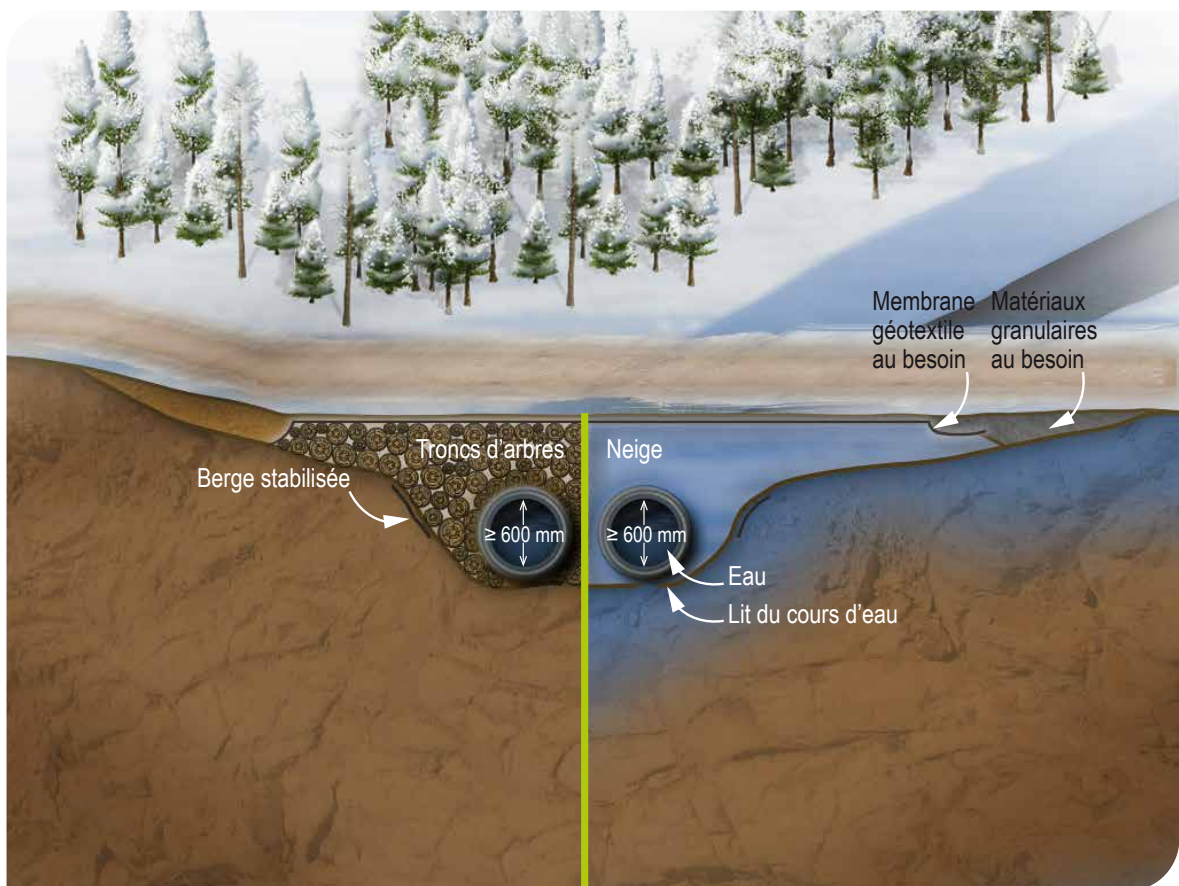


Figure 111B Ouvrage amovible constitué d'un ou de plusieurs conduits d'au moins 600 mm

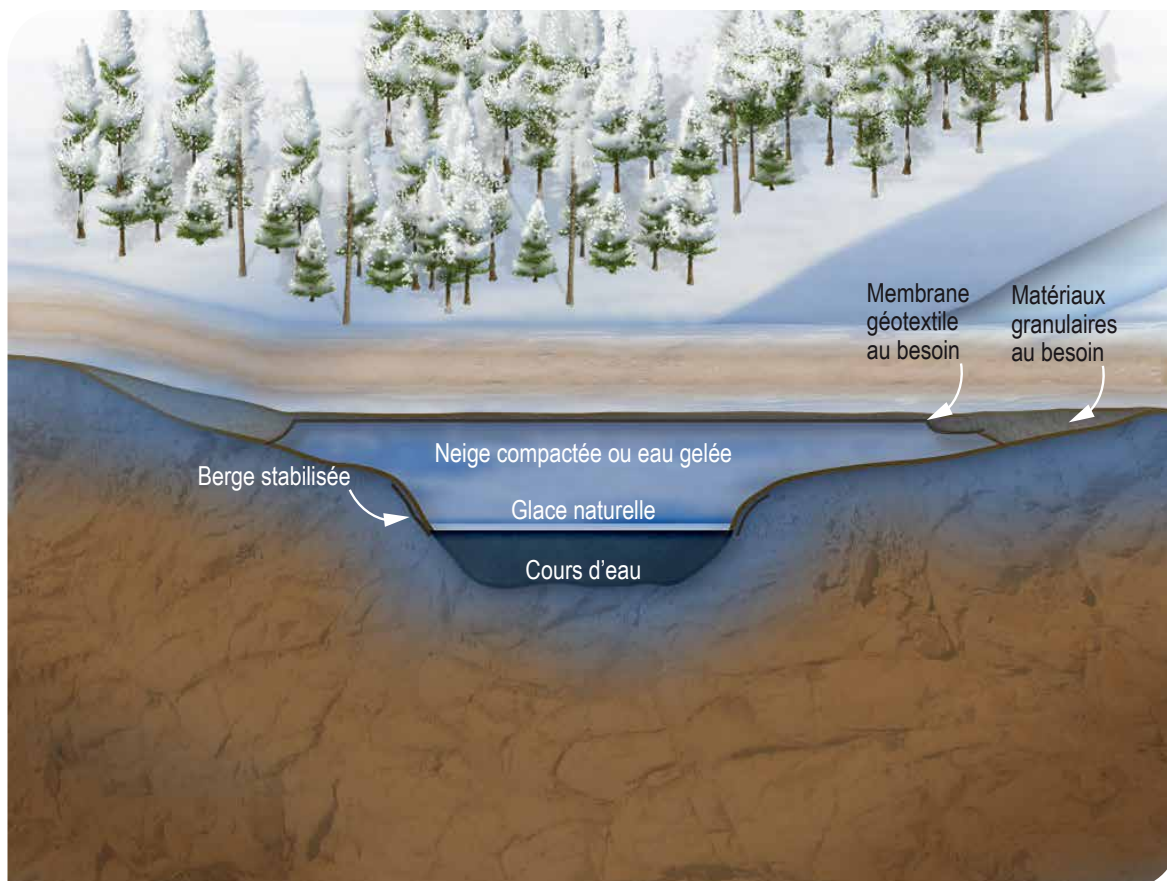


Figure 111C Ouvrage amovible constitué de neige compactée ou d'eau gelée

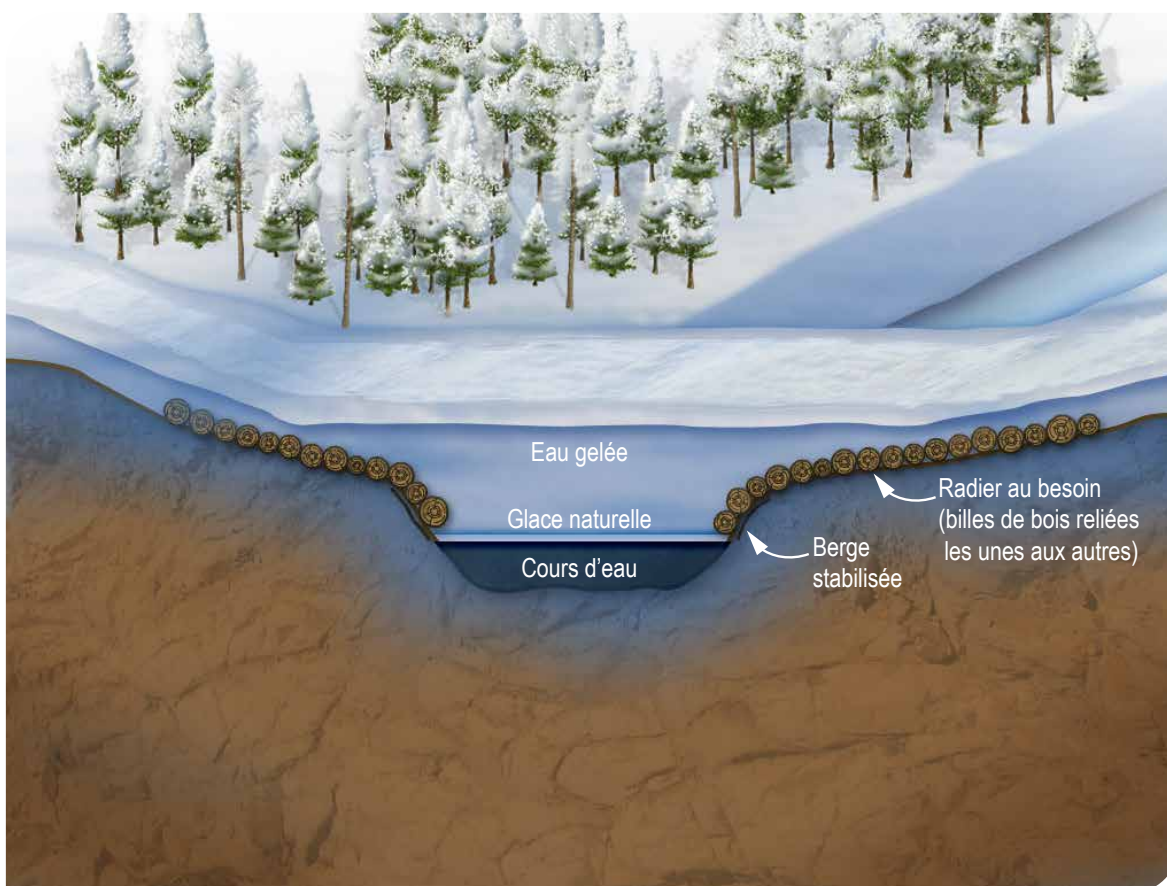


Figure 111D Pont de glace

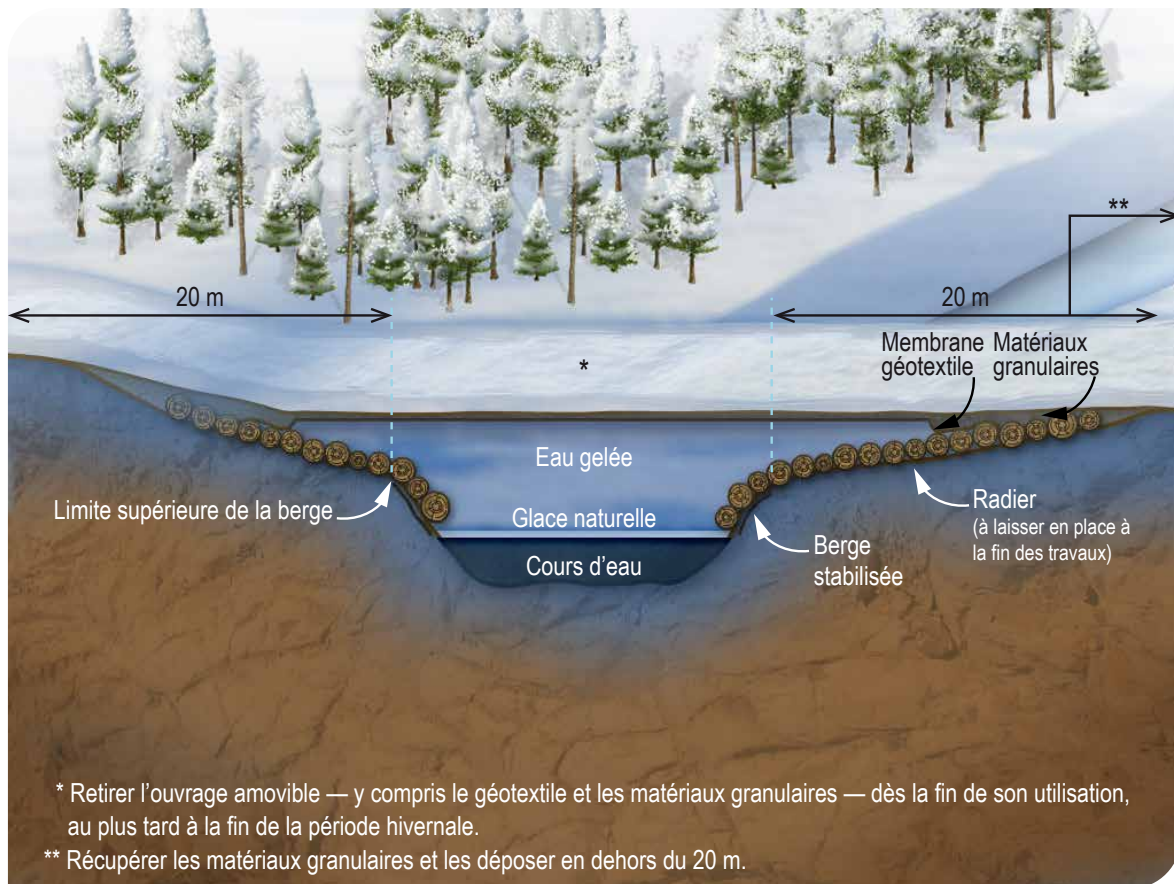


Figure 112 Délai pour retirer l'un ou l'autre des types d'ouvrages amovibles décrits au deuxième alinéa de l'article 111

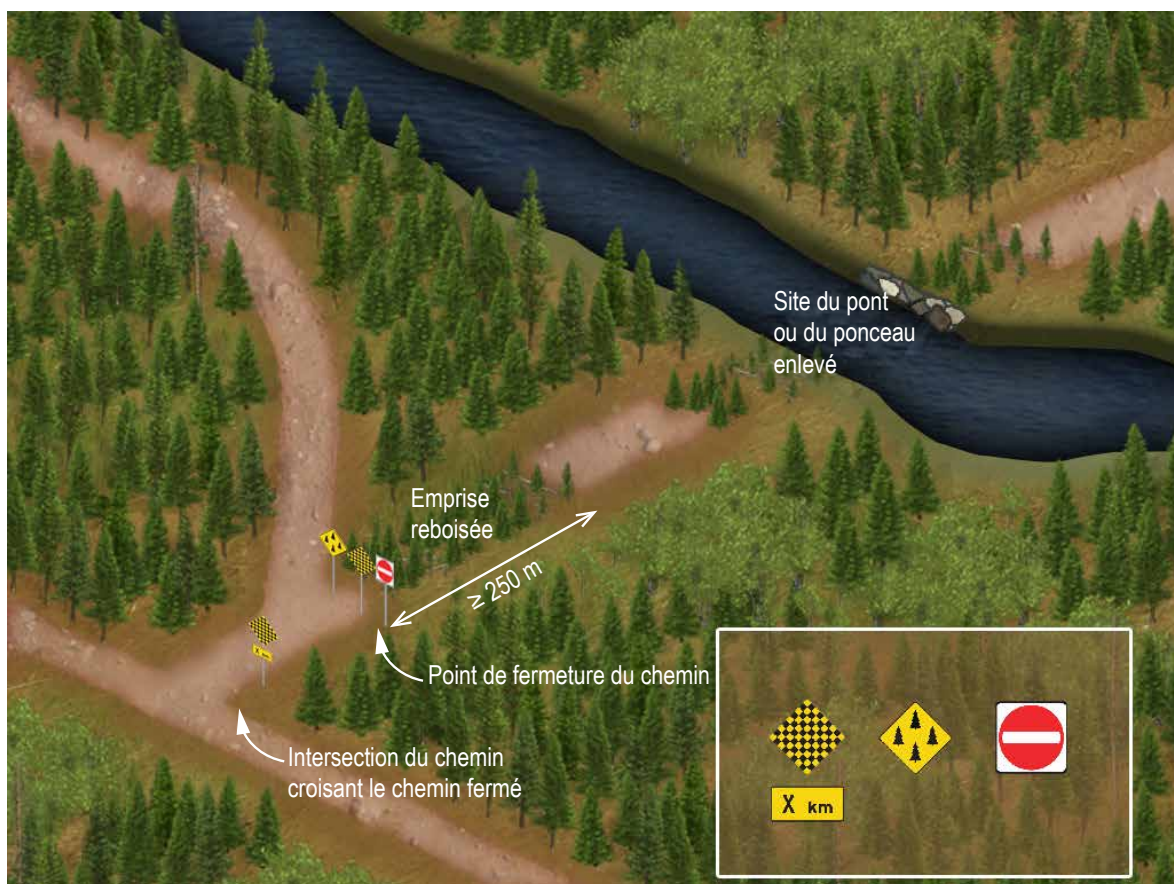


Figure 115A Signalisation indiquant la fermeture permanente d'un chemin

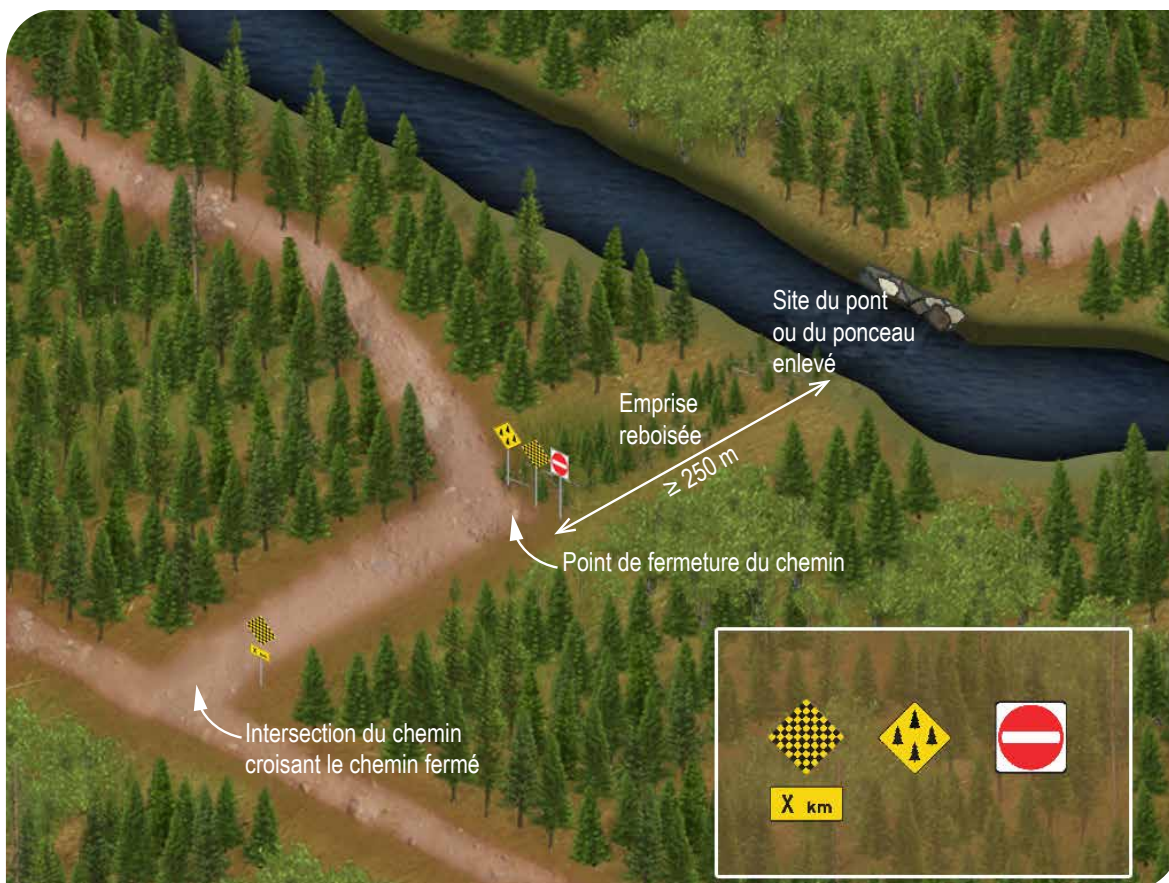


Figure 115B Signalisation indiquant la fermeture permanente d'un chemin



Figure 115C Signalisation indiquant la fermeture temporaire d'un chemin

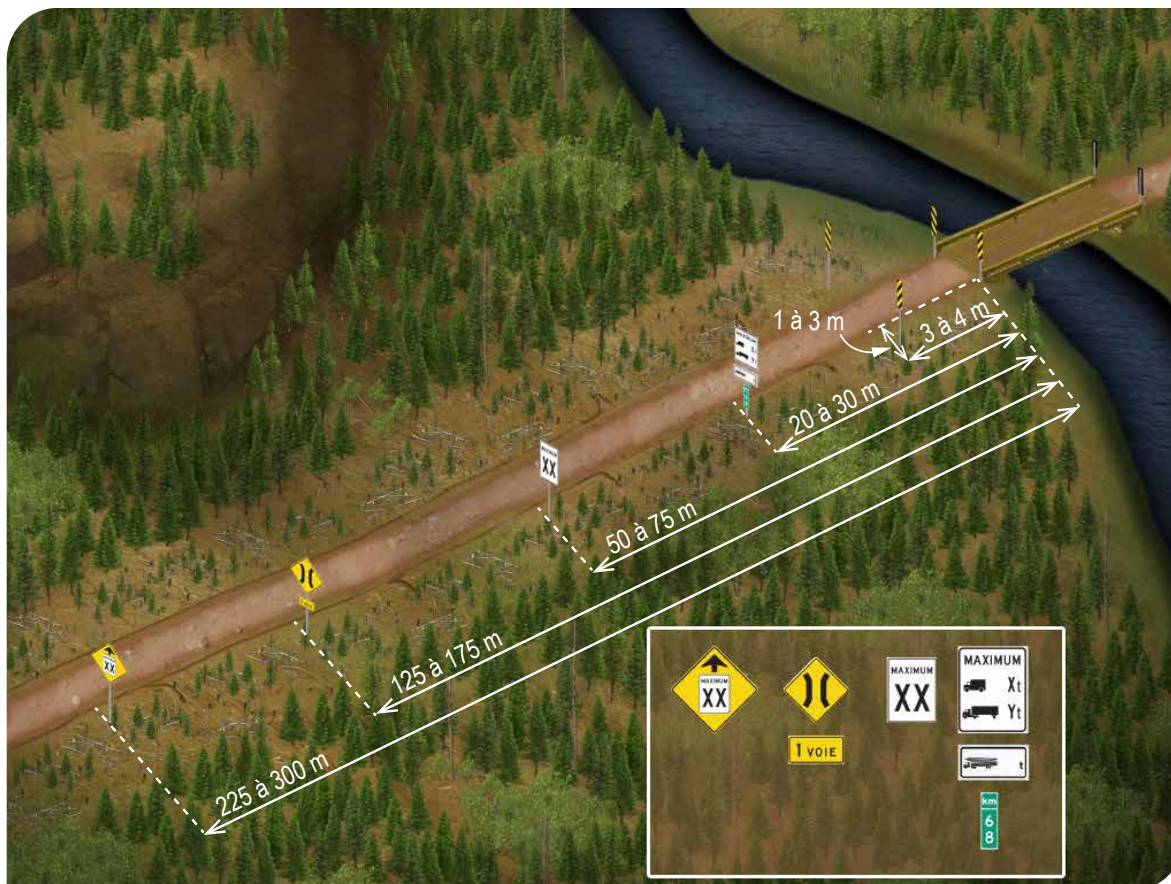


Figure 117 Signalisation aux abords d'un pont

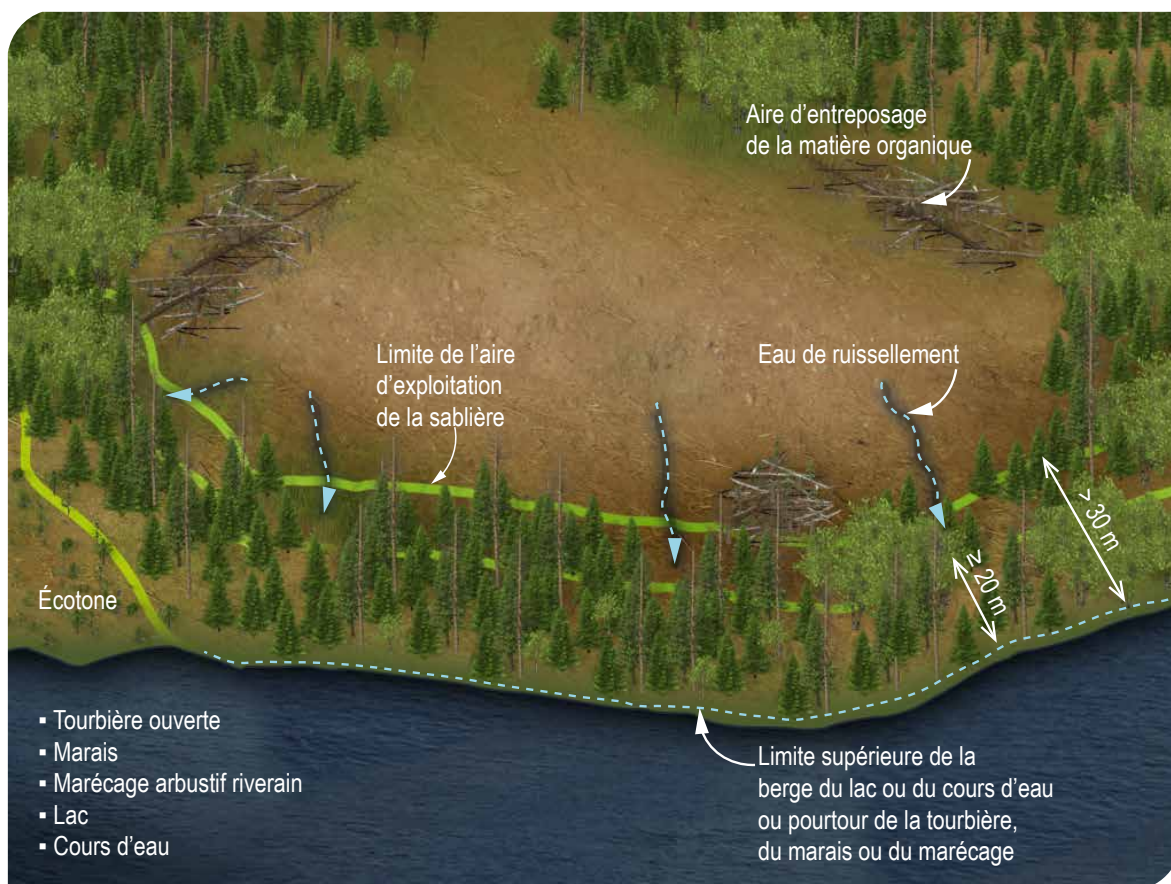


Figure 119 Distance à respecter entre une sablière et un milieu humide ou aquatique

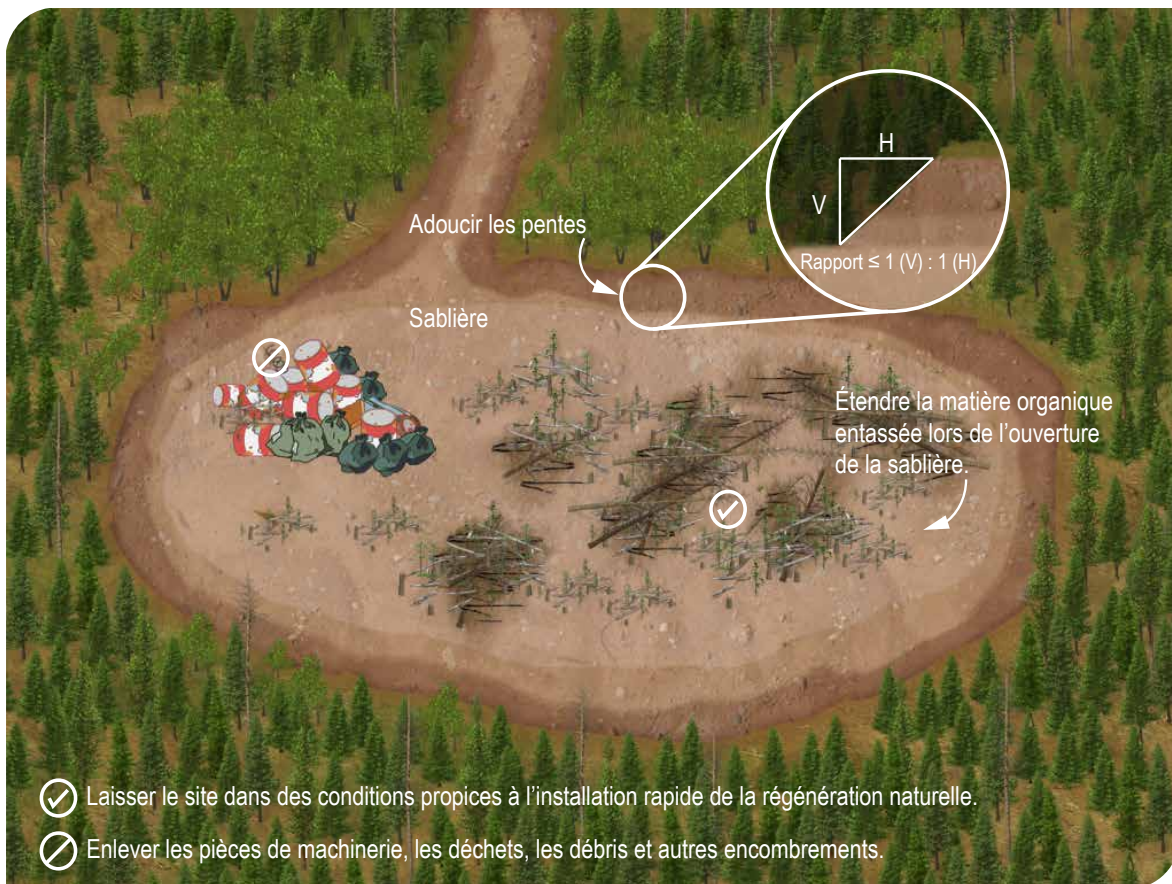


Figure 120 Restauration d'une sablière avant l'expiration du bail d'exploitation de substances minérales de surface

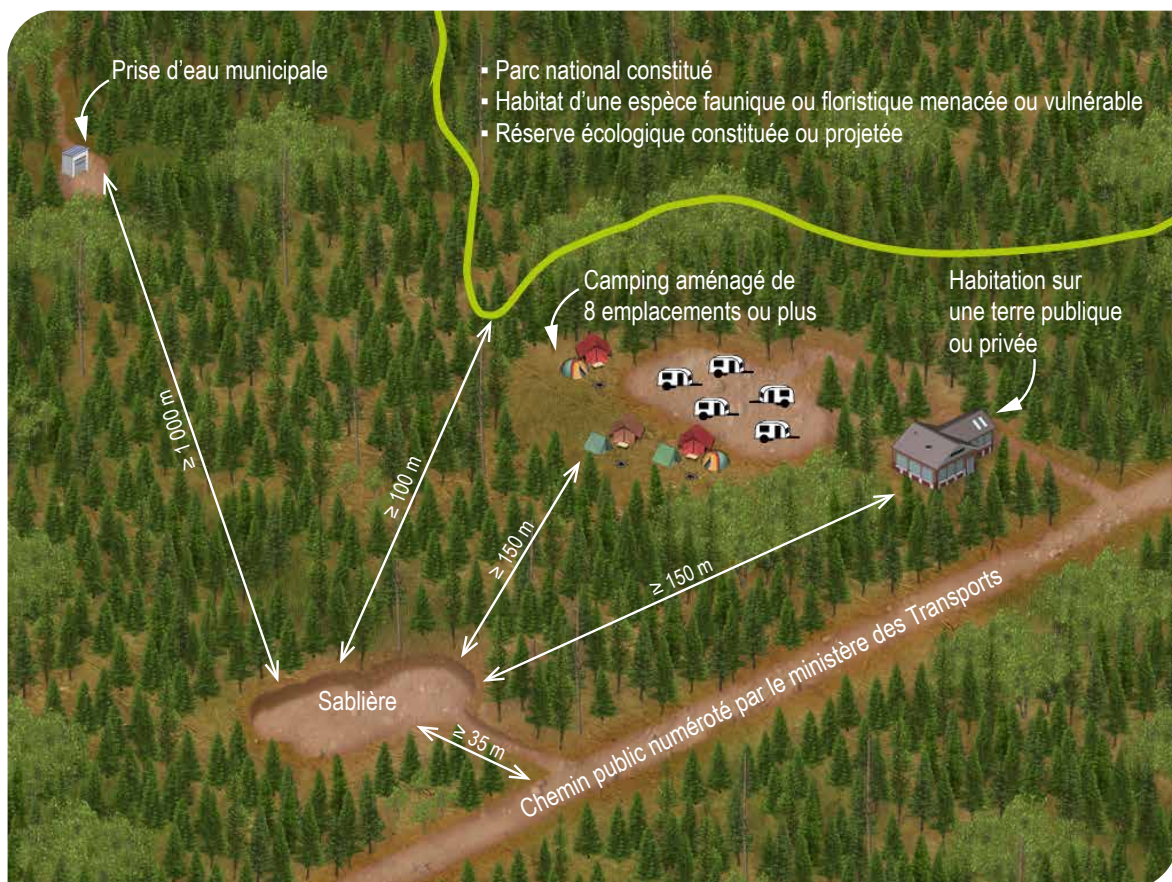


Figure 121 Distance à respecter entre une sablière et divers lieux ou territoires



Figure 123 Exploitation d'une sablière au-dessus du niveau des eaux souterraines

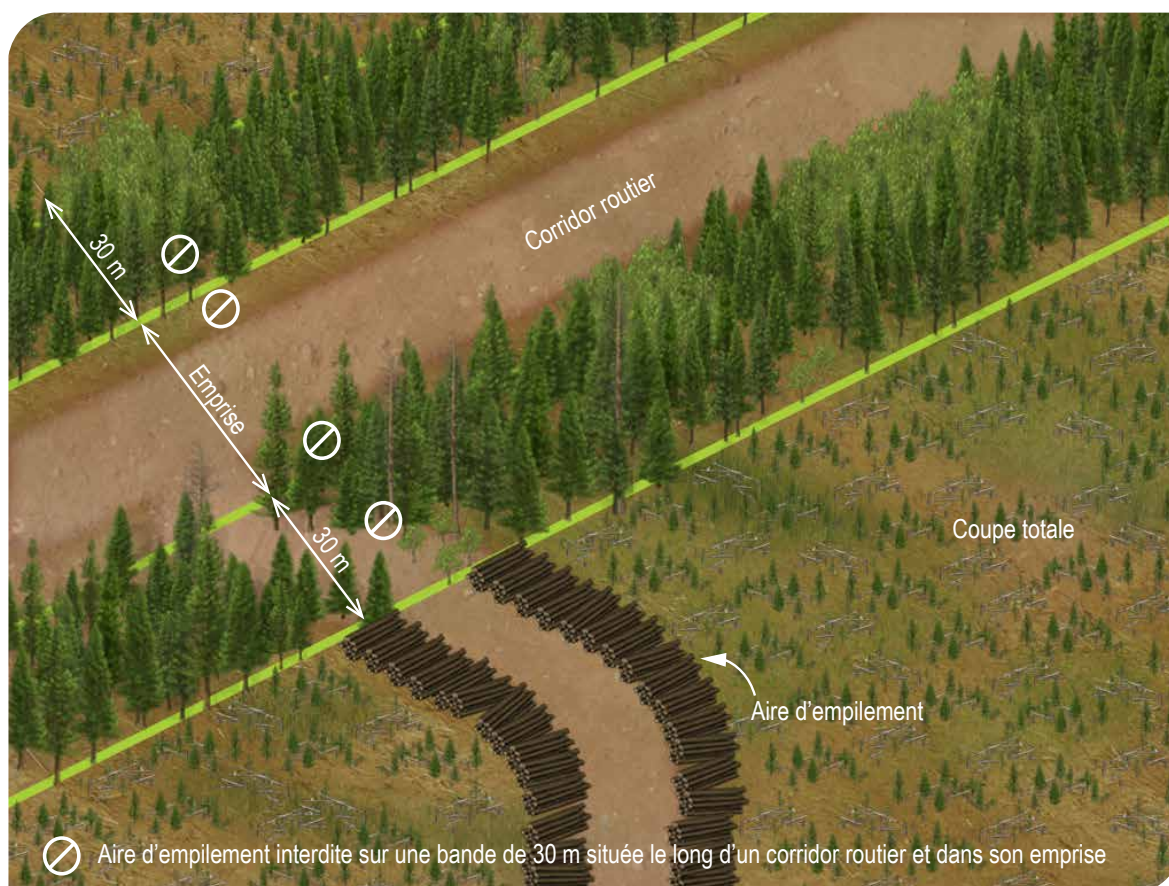


Figure 124A Distance à respecter entre une aire d'empilement et un corridor routier

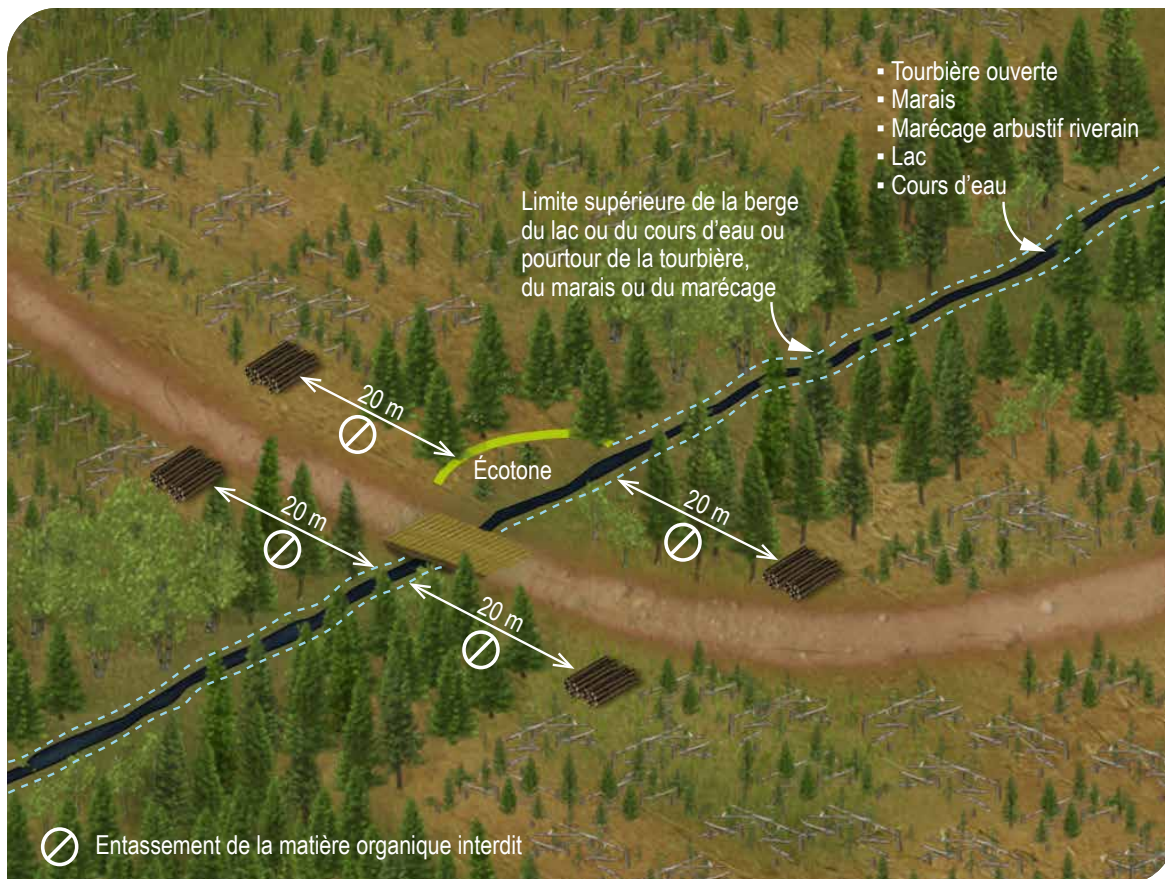


Figure 124B Distance à respecter entre une aire d'empilement et un milieu humide ou aquatique

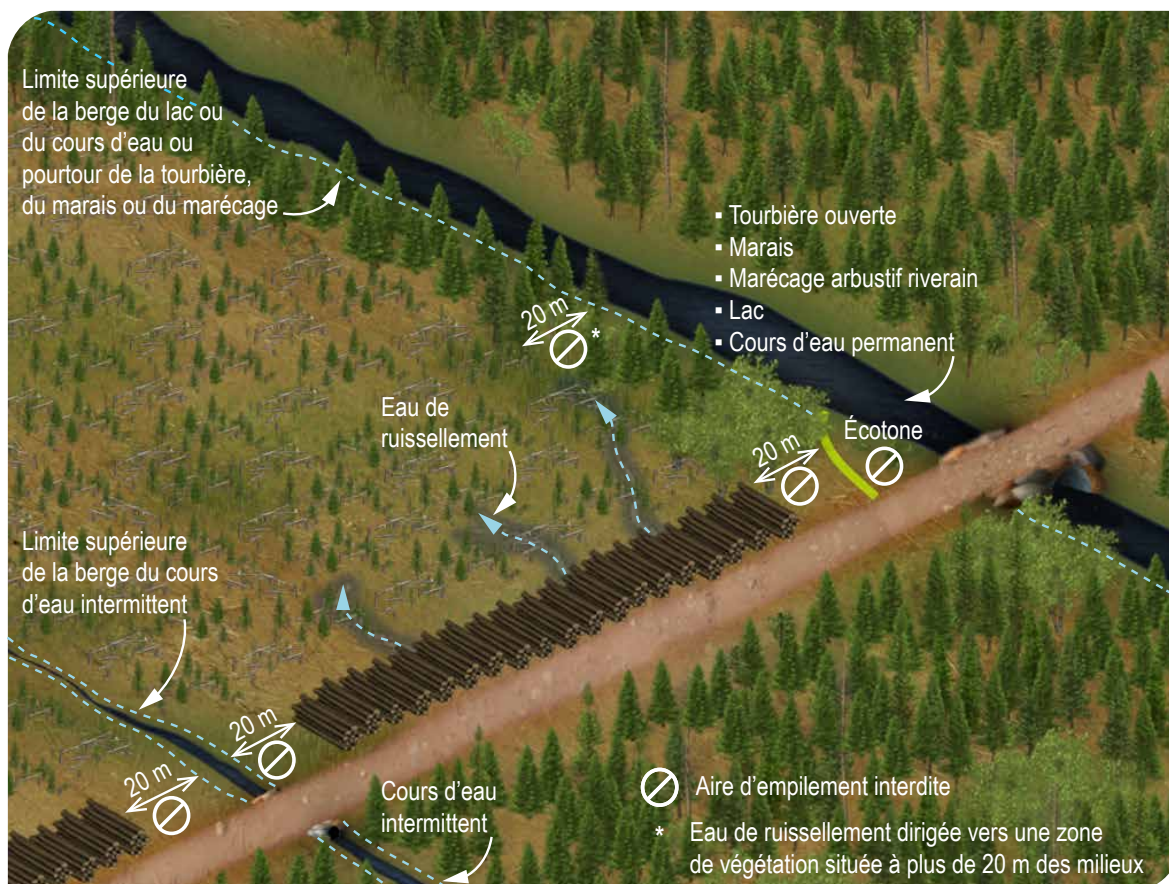


Figure 124C Détournement des eaux de ruissellement provenant d'une aire d'empilement

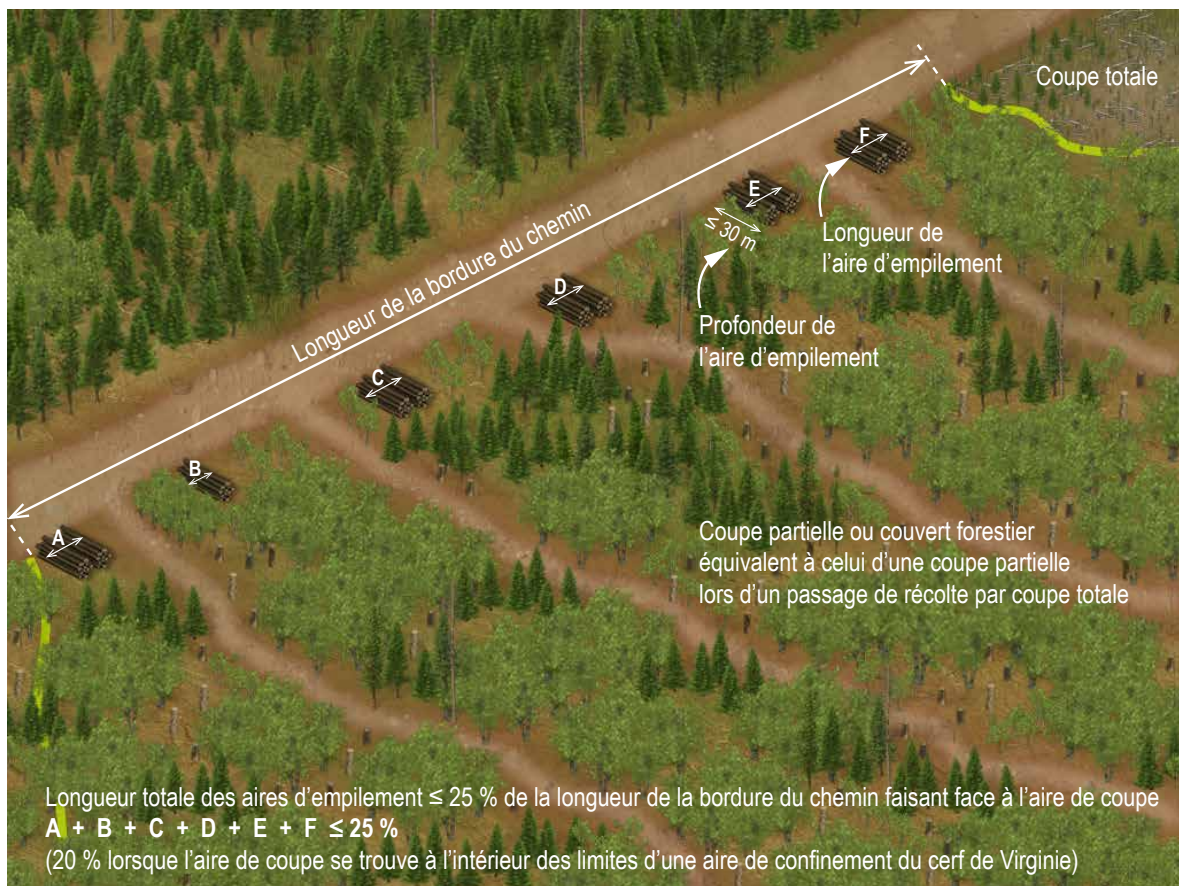


Figure 125 Limitation de la superficie des aires d'empilement en bordure d'un chemin

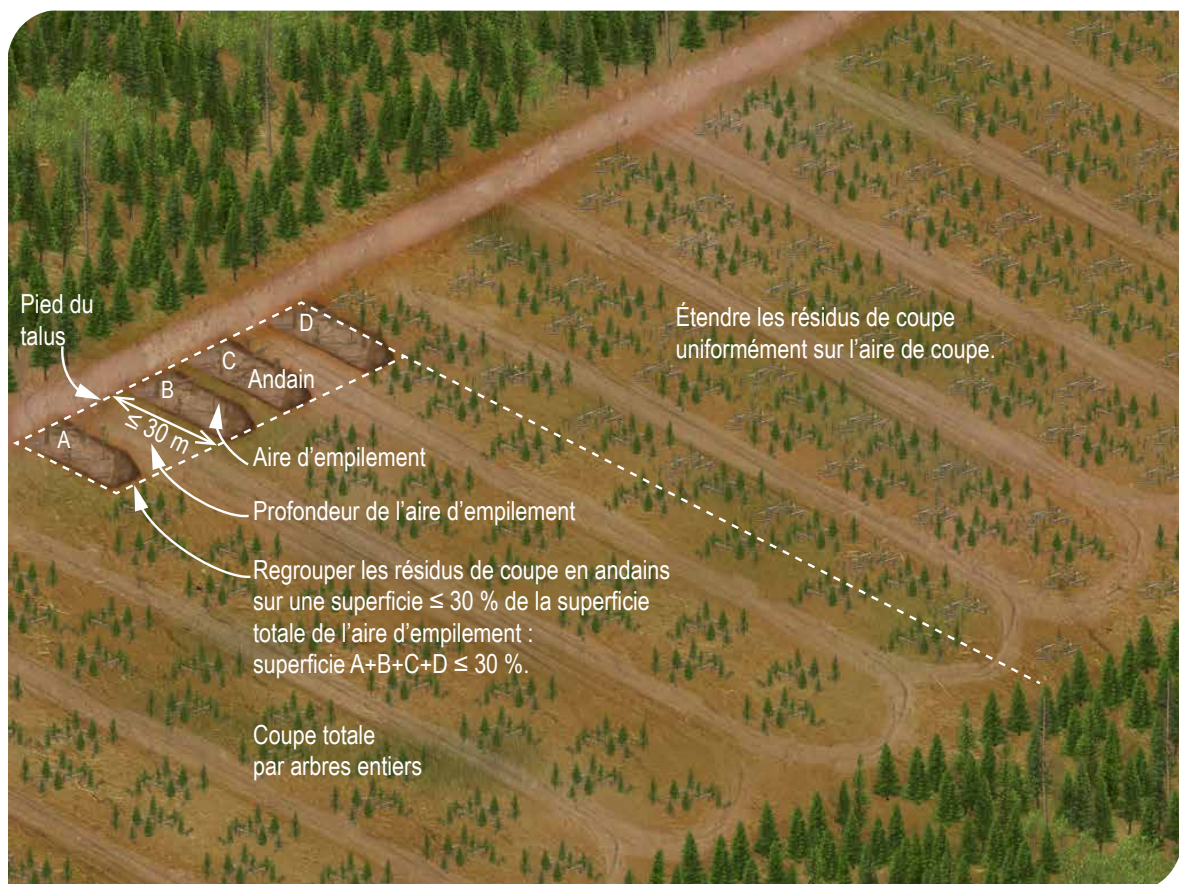


Figure 126 Mise en andains ou étalement des résidus de coupe lors d'une coupe totale par arbres entiers

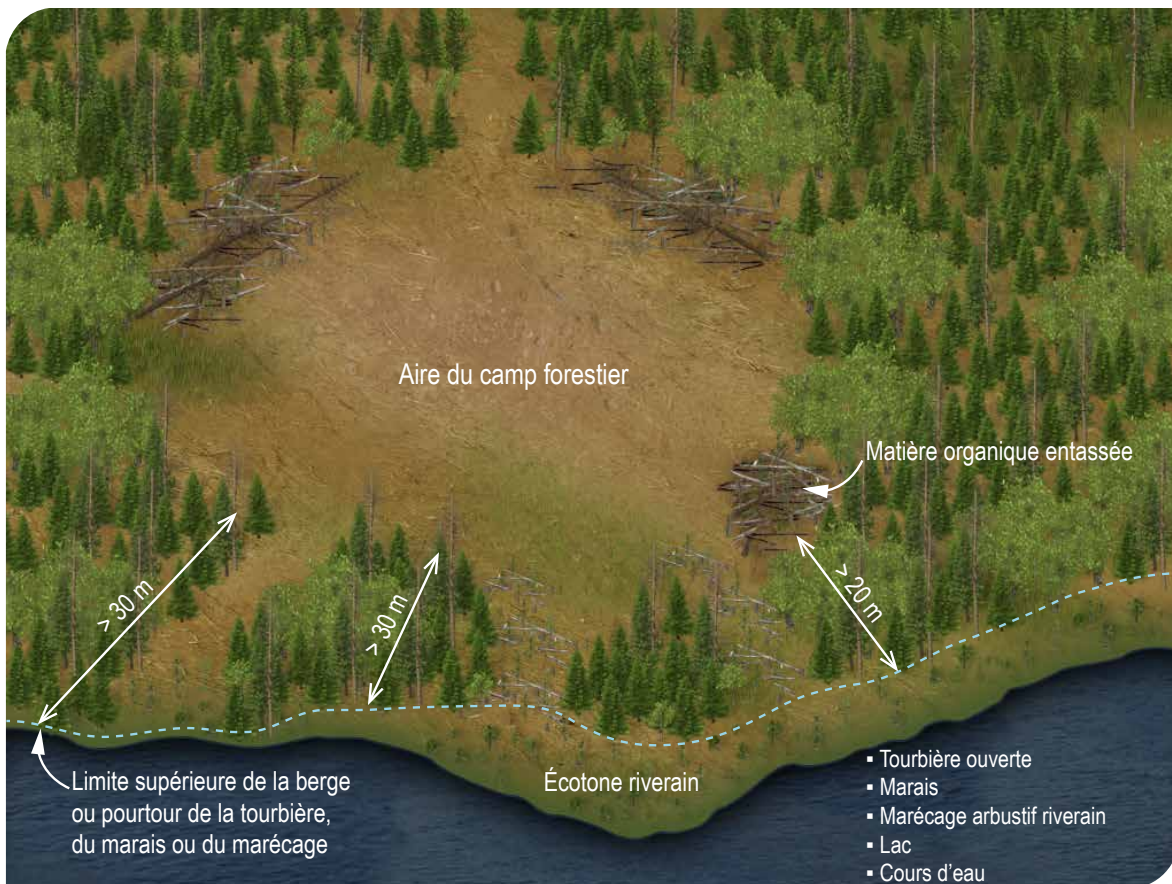


Figure 128 Distance à respecter entre l'aire d'un camp forestier et un milieu humide ou aquatique



Figure 129 Restauration de l'aire d'un camp forestier à la fin de son utilisation

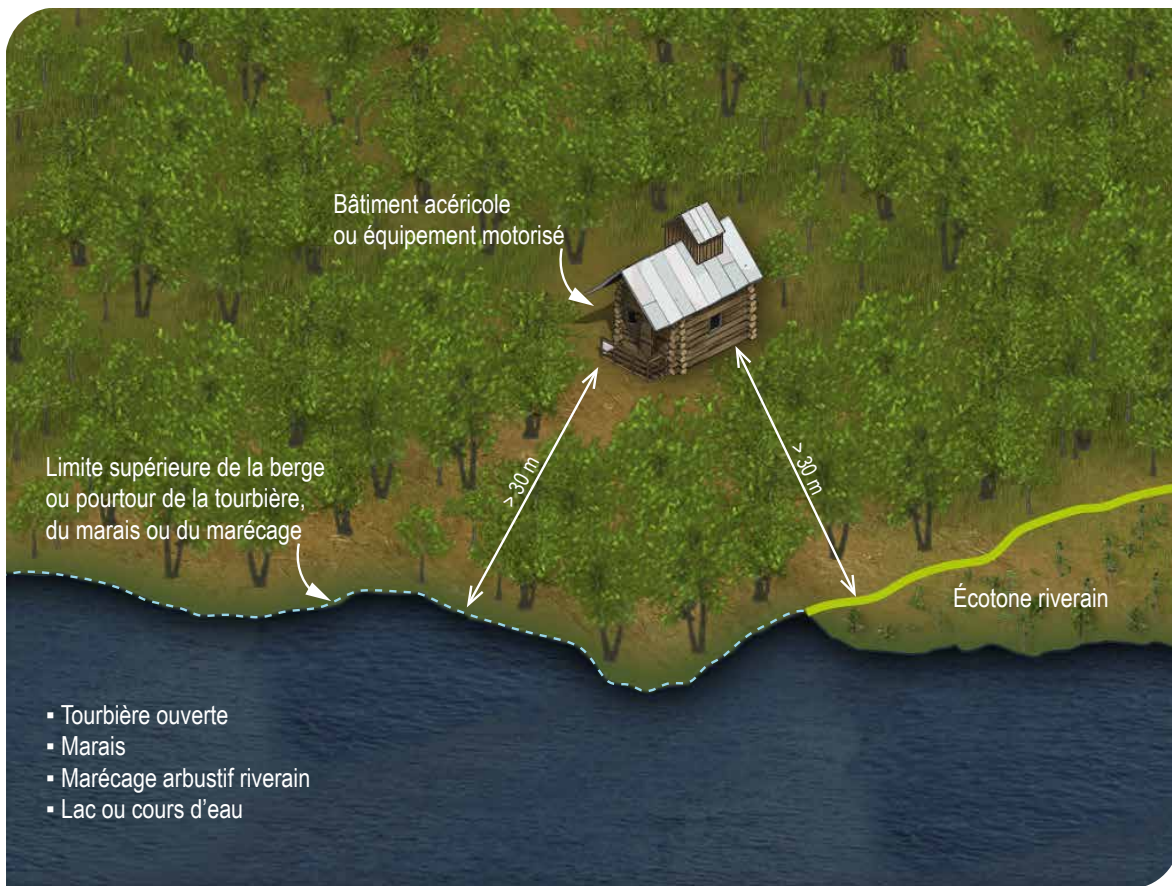


Figure 130 Distance à respecter entre un bâtiment acéricole, ou l'équipement motorisé nécessaire à l'exploitation d'une érablière acéricole, et un milieu humide ou aquatique

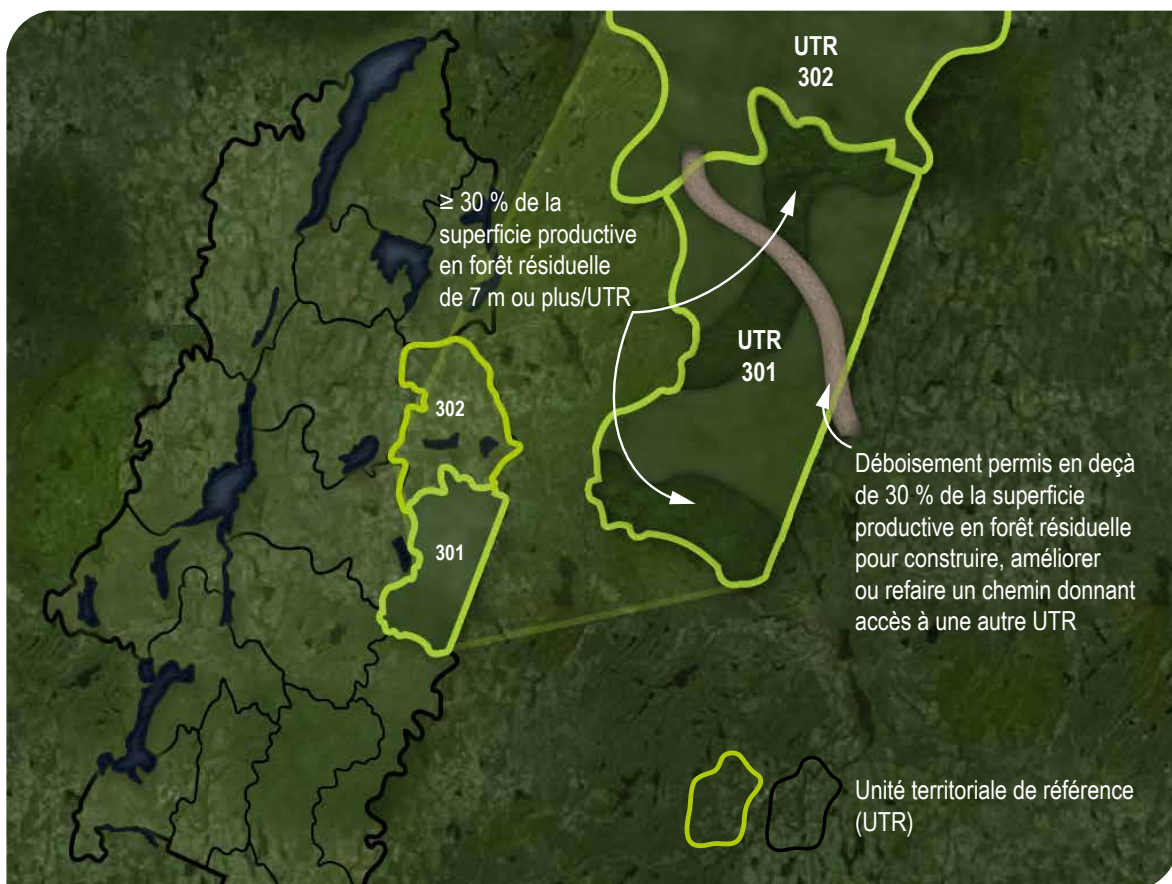


Figure 131 Proportion de forêt résiduelle de 7 m ou plus de hauteur à conserver par unité territoriale de référence

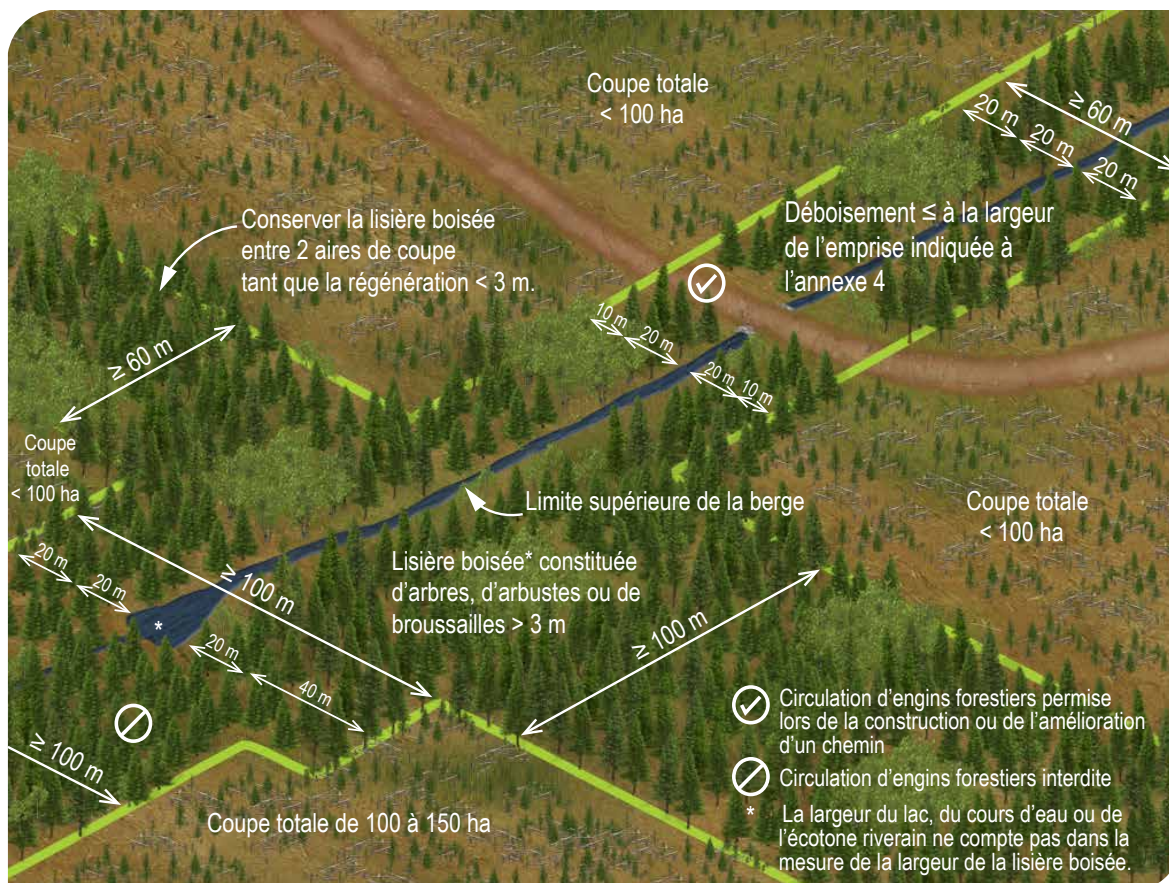


Figure 136 Lisière boisée conservée entre deux aires de coupe totale autre que la coupe en mosaïque

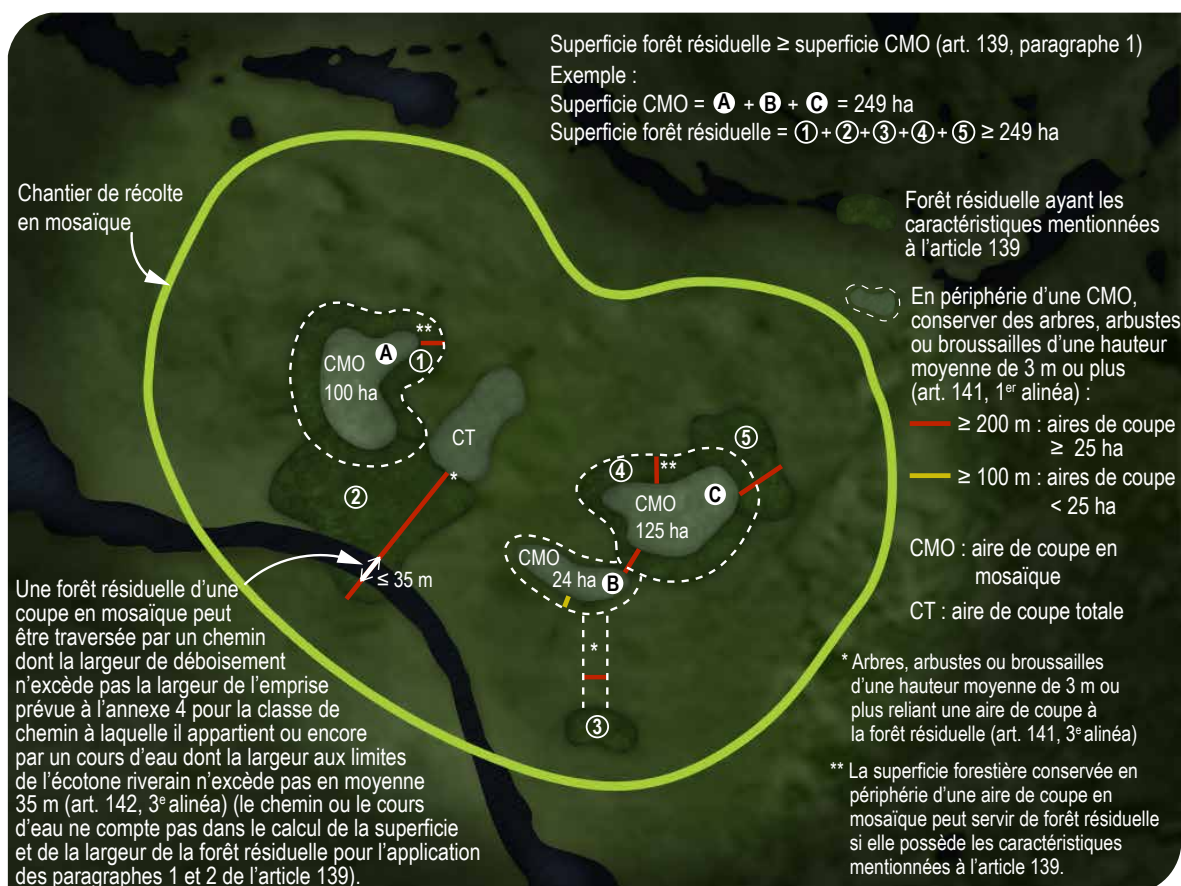


Figure 139 Superficie et composition de la forêt résiduelle dans un chantier de récolte en mosaïque

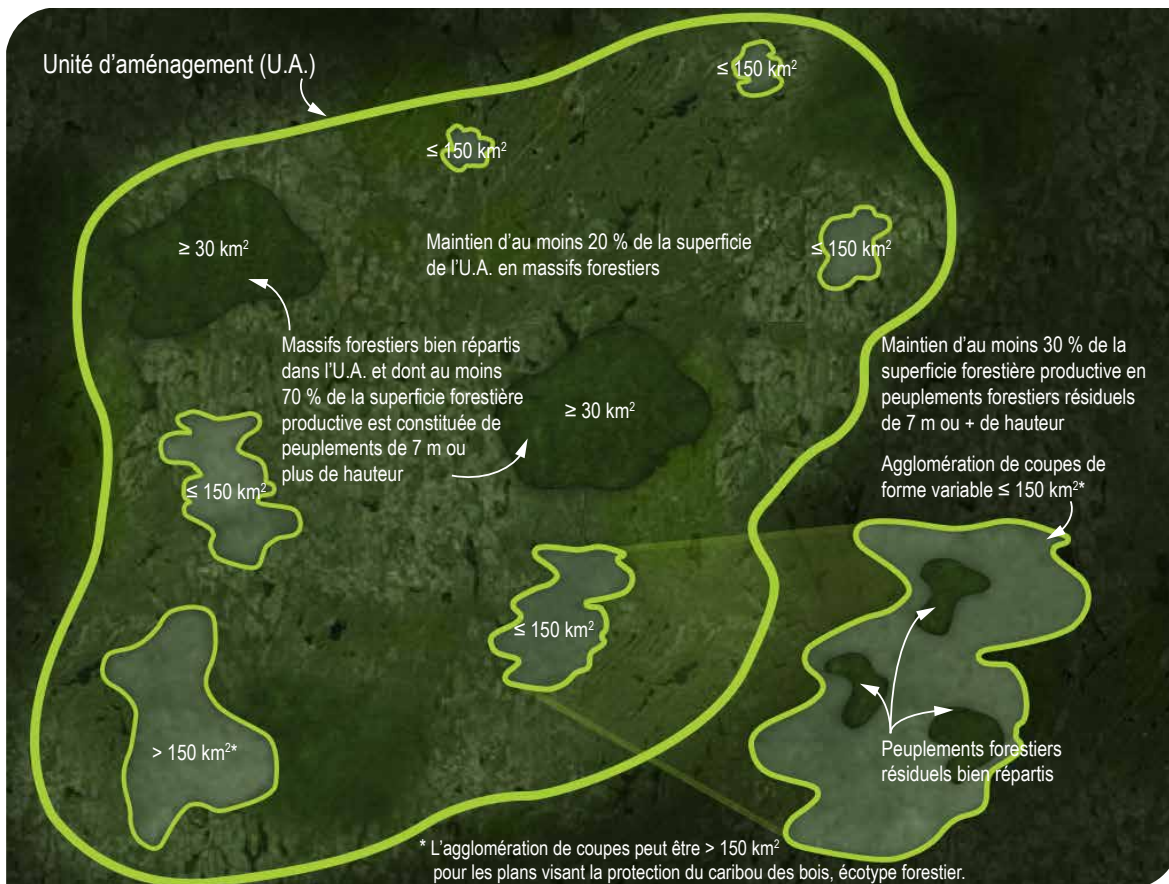


Figure 144 Interventions forestières réalisées sur la base d'une approche comprenant des agglomérations de coupes et des massifs forestiers



Figure 147 Hauteur maximale des souches

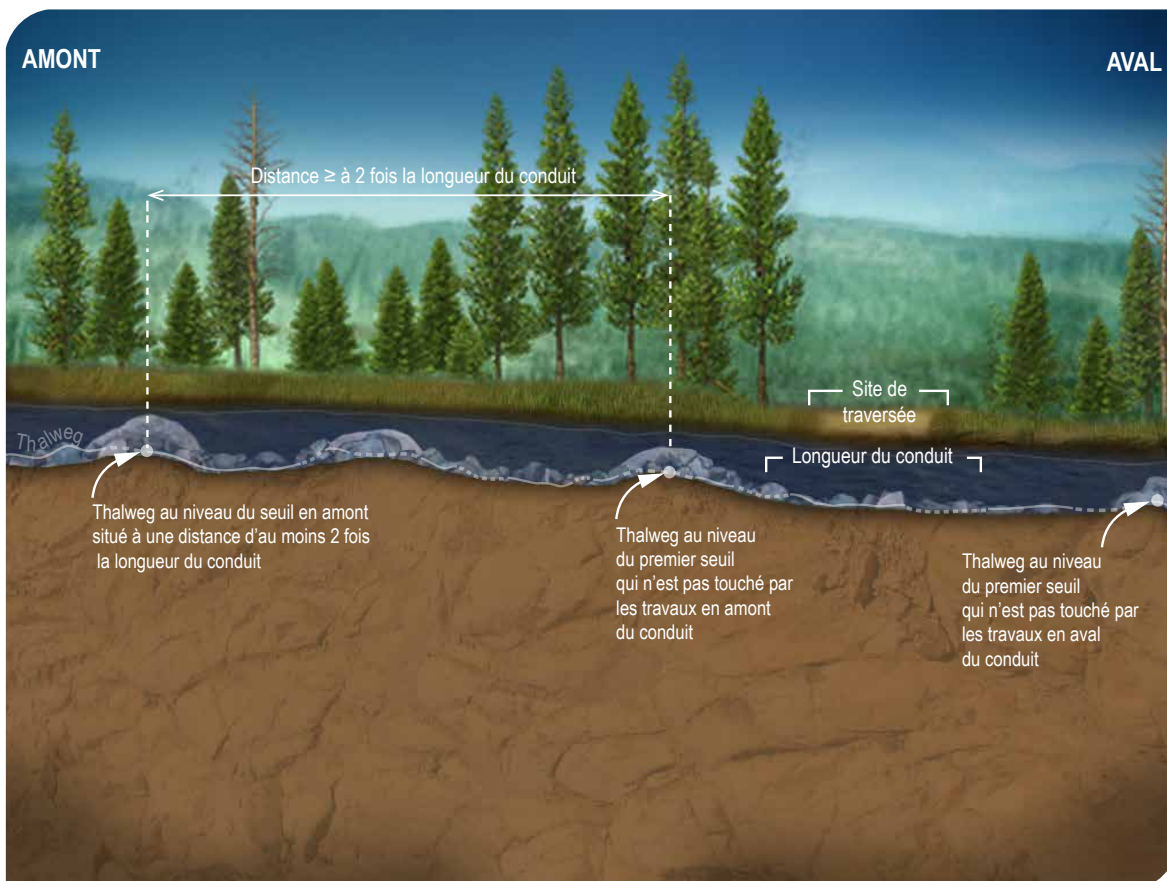


Figure Annexe 9A Emplacement des seuils servant à mesurer la pente d'un cours d'eau

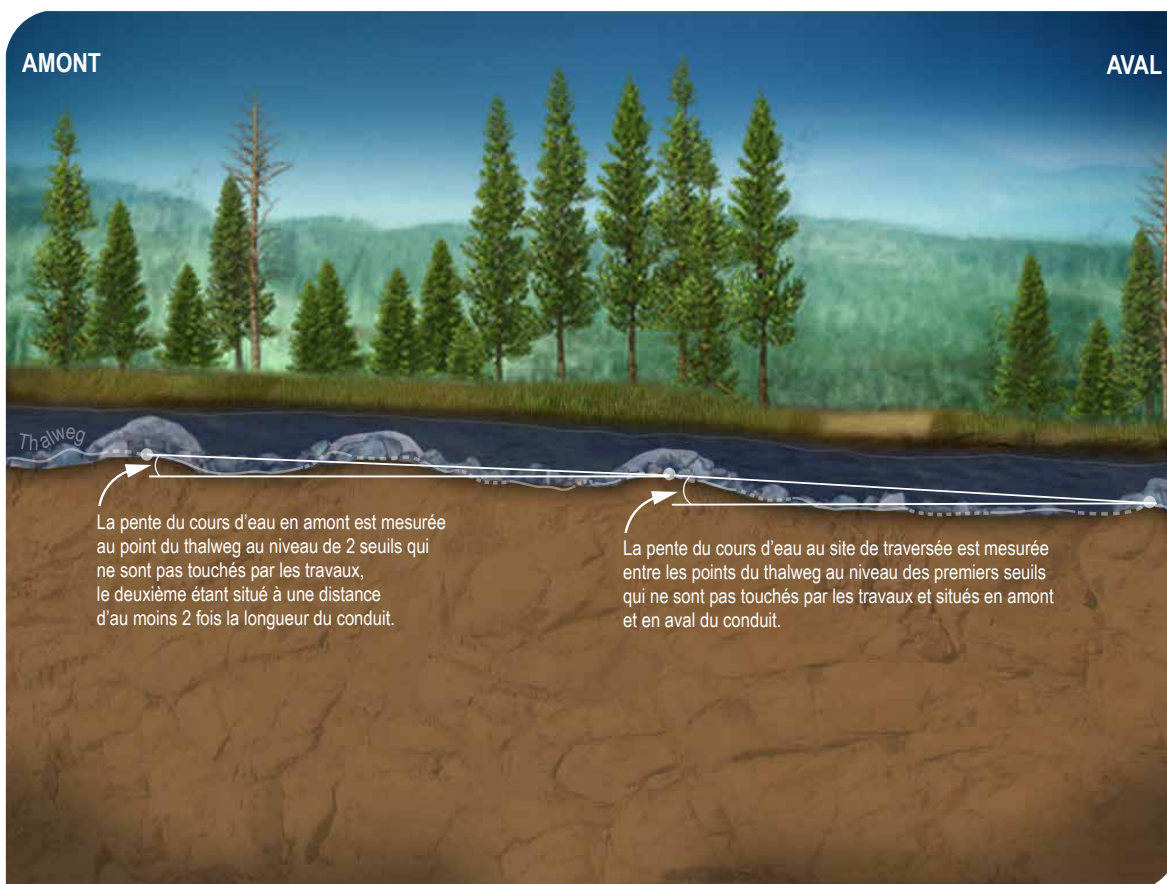


Figure Annexe 9B Mesure de la pente d'un cours d'eau

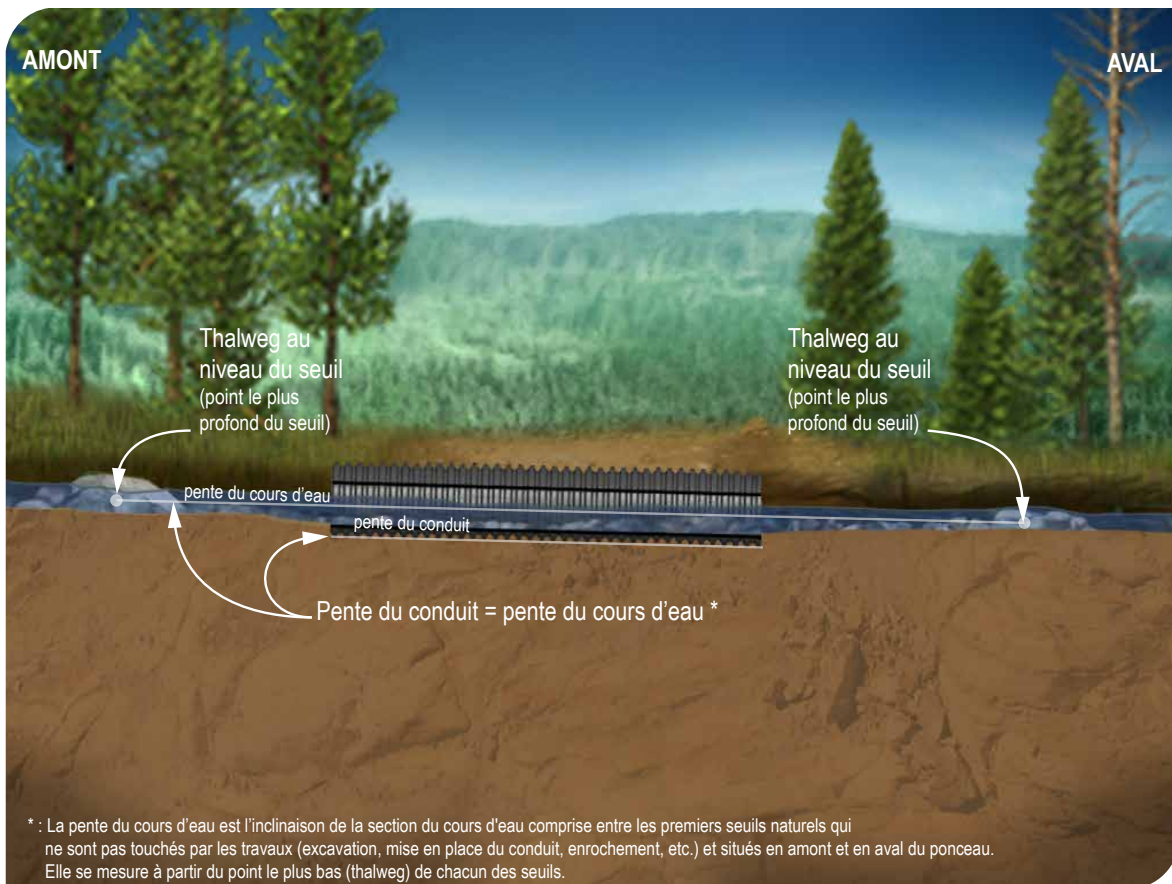


Figure Annexe 9C Enfouissement d'un conduit en suivant la pente du cours d'eau

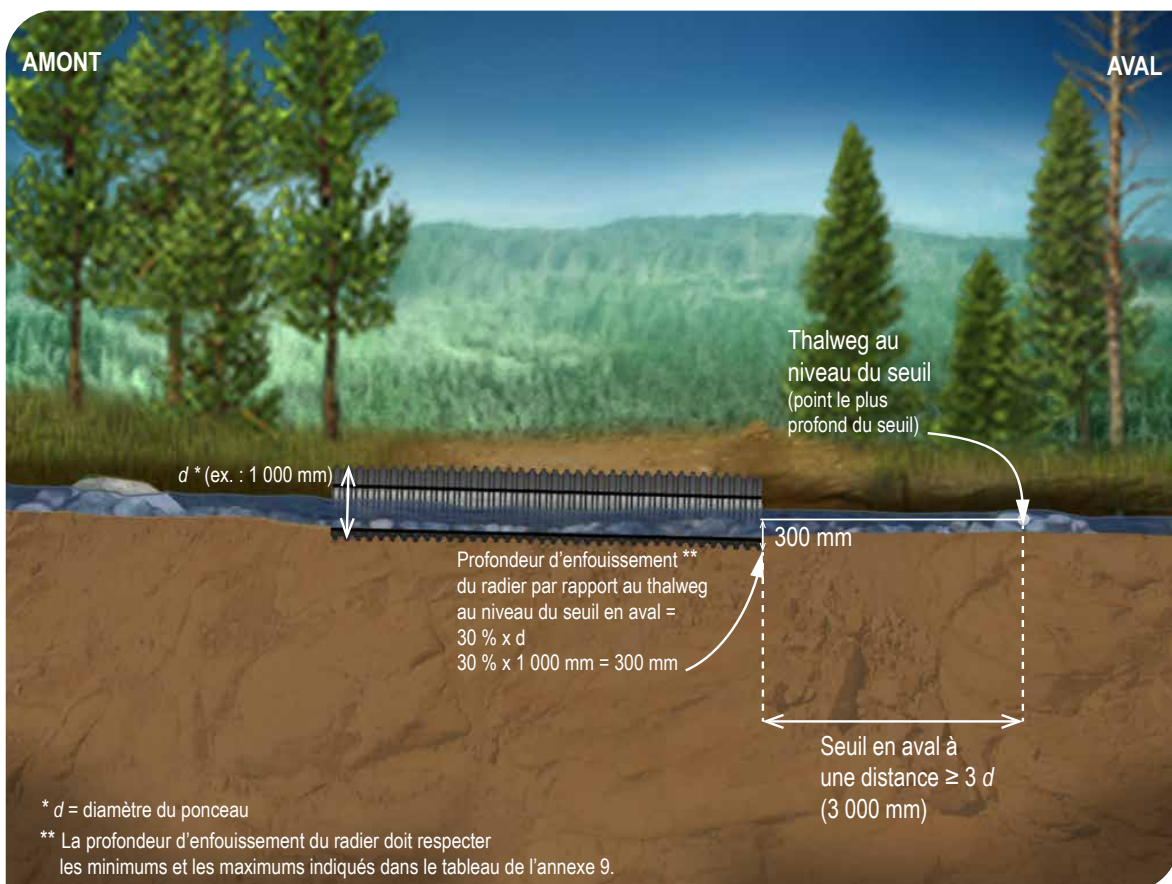


Figure Annexe 9D Profondeur d'enfouissement d'un conduit

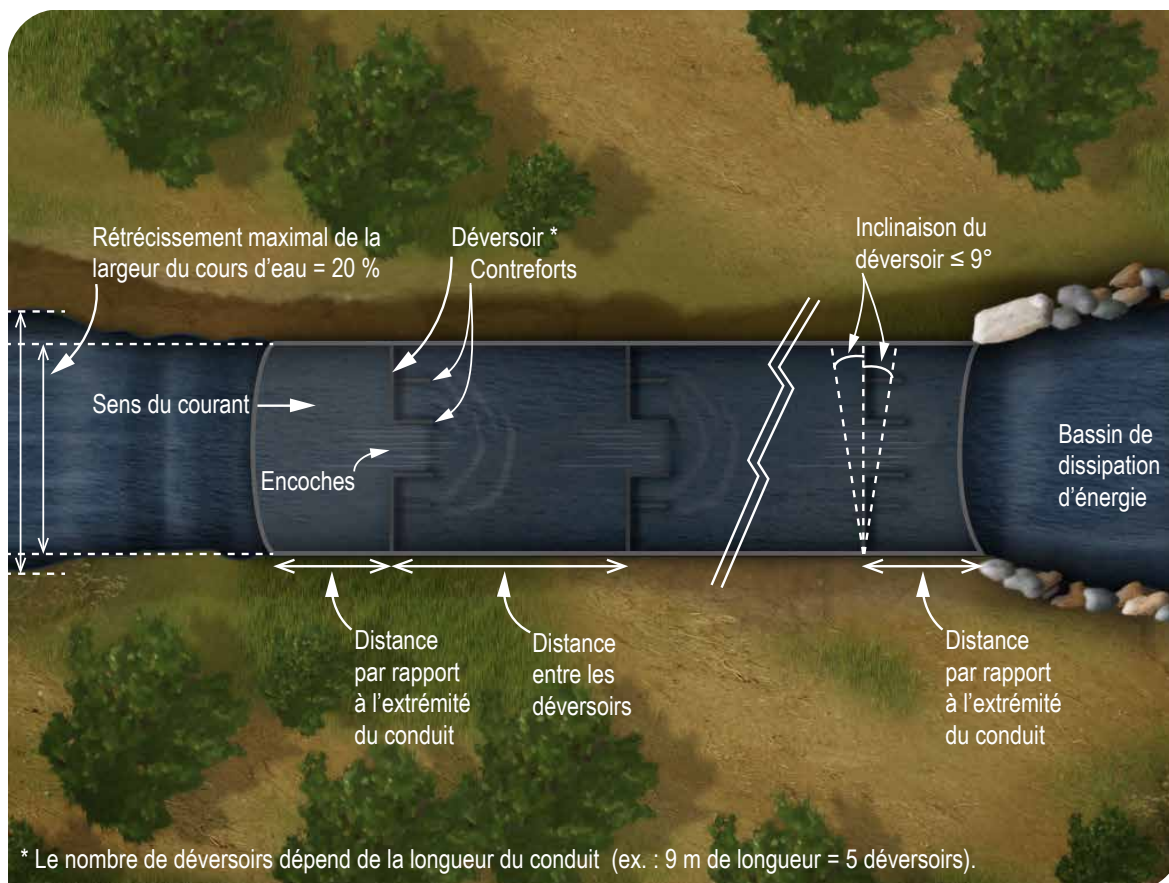


Figure Annexe 10A Localisation des déversoirs dans un conduit

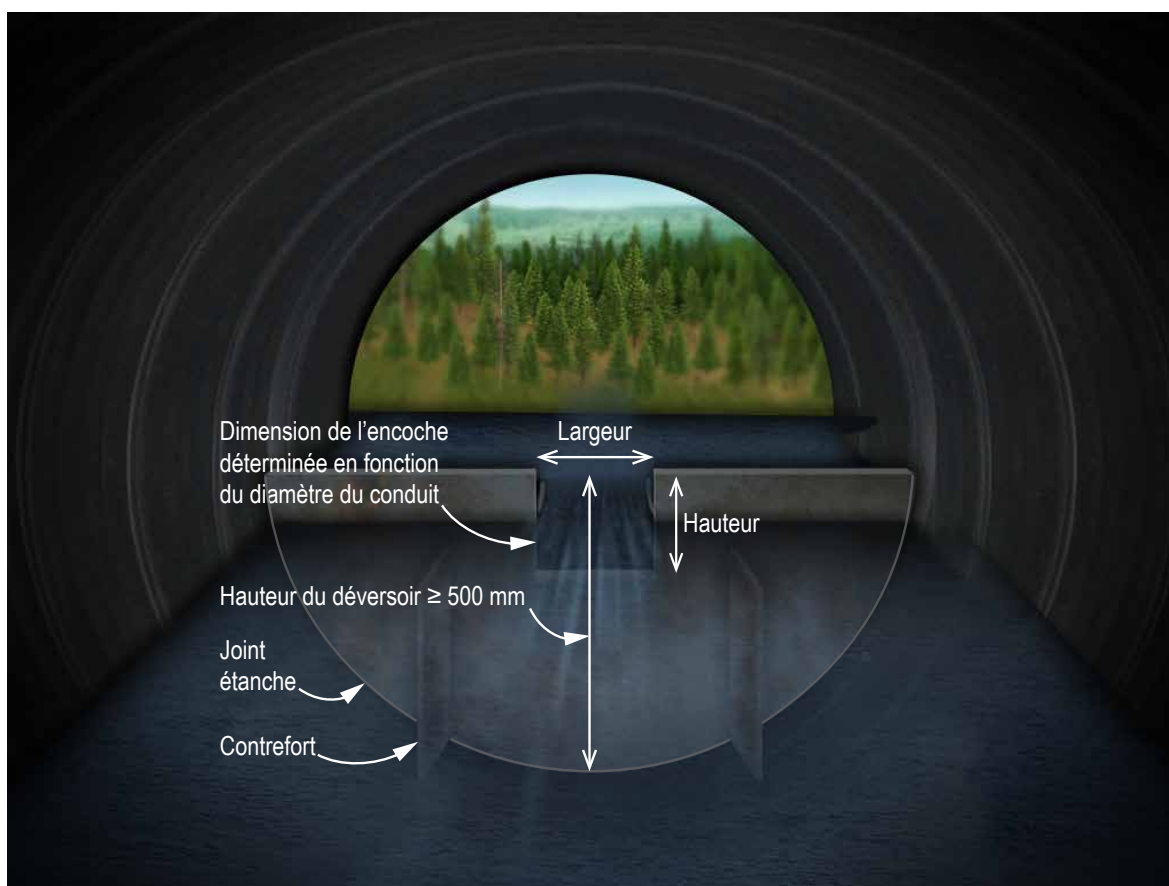


Figure Annexe 10B Caractéristiques des déversoirs dans un conduit

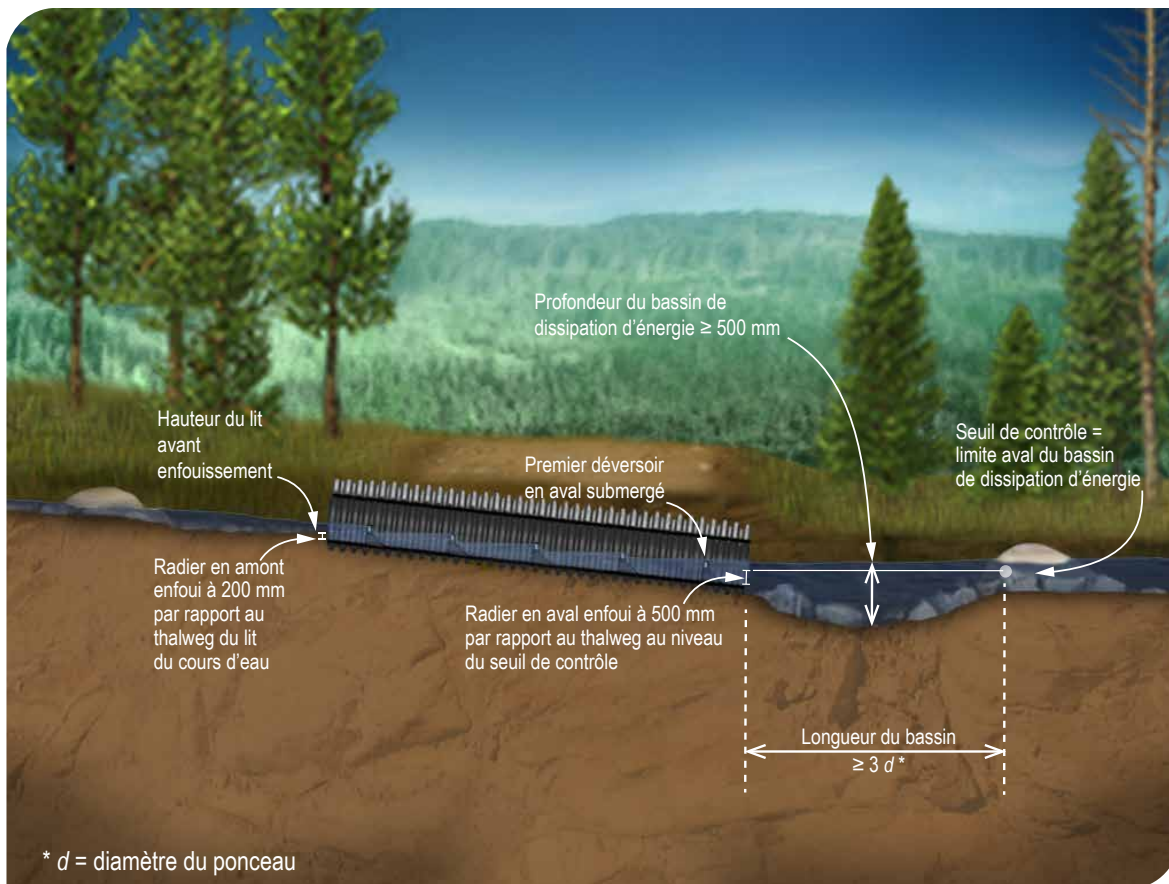


Figure Annexe 10C Profondeur d'enfouissement d'un conduit muni de déversoirs par rapport au thalweg et caractéristiques du bassin de dissipation d'énergie

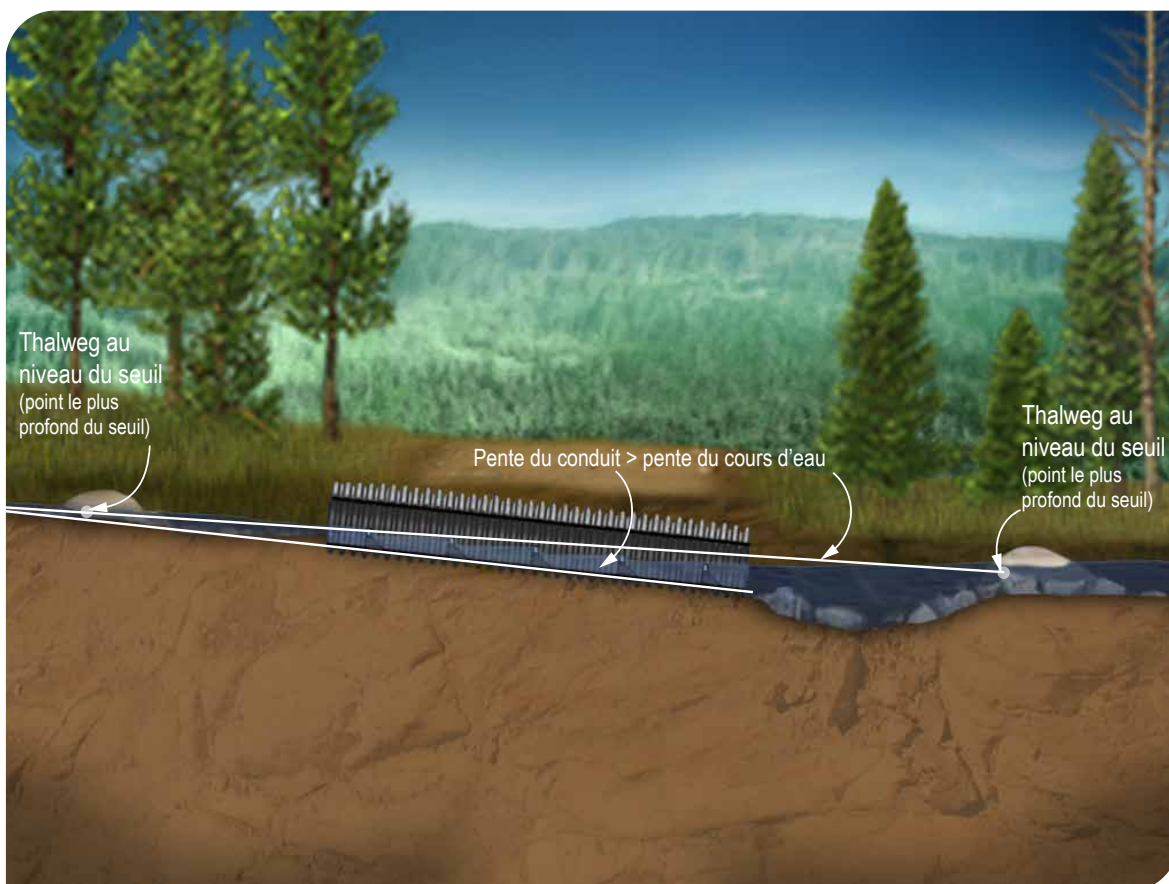


Figure Annexe 10D Pente d'installation d'un conduit muni de déversoirs

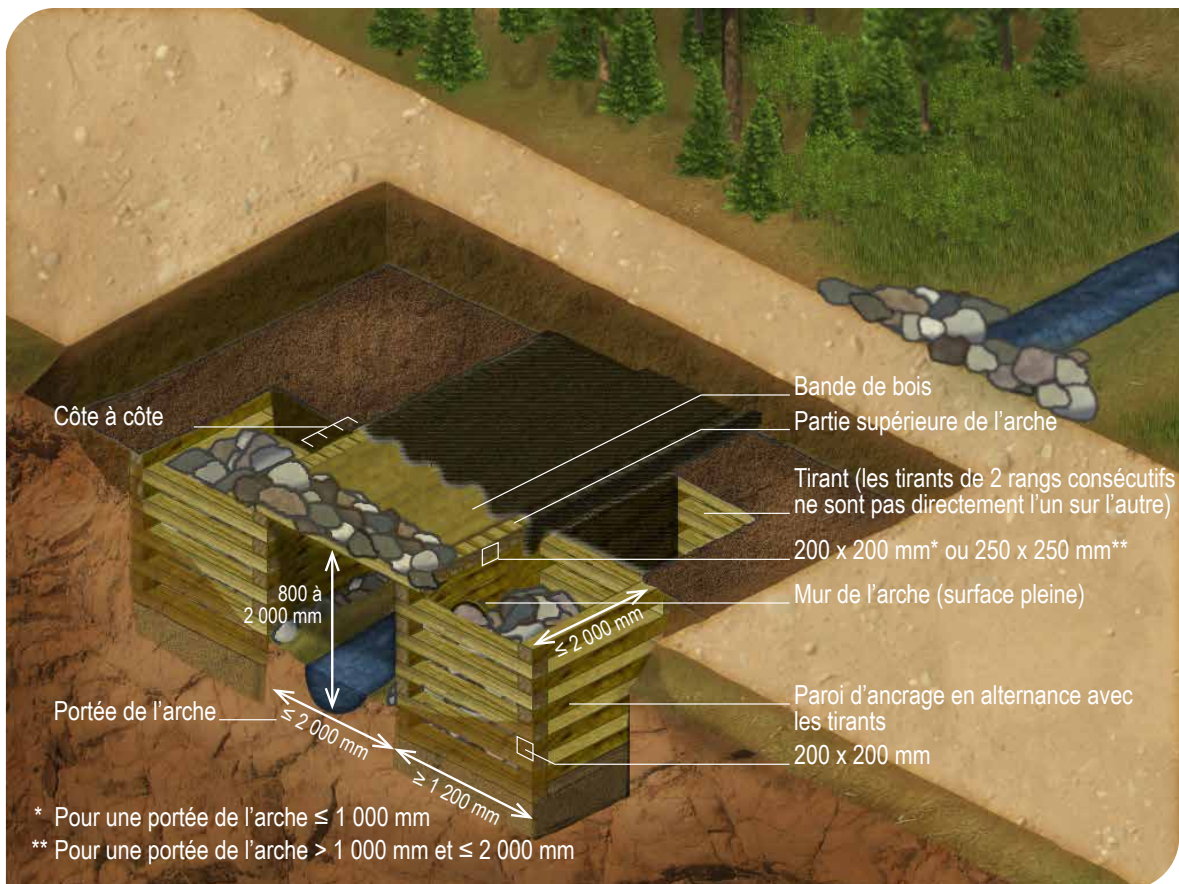


Figure Annexe 11B Structure d'un ponceau de bois

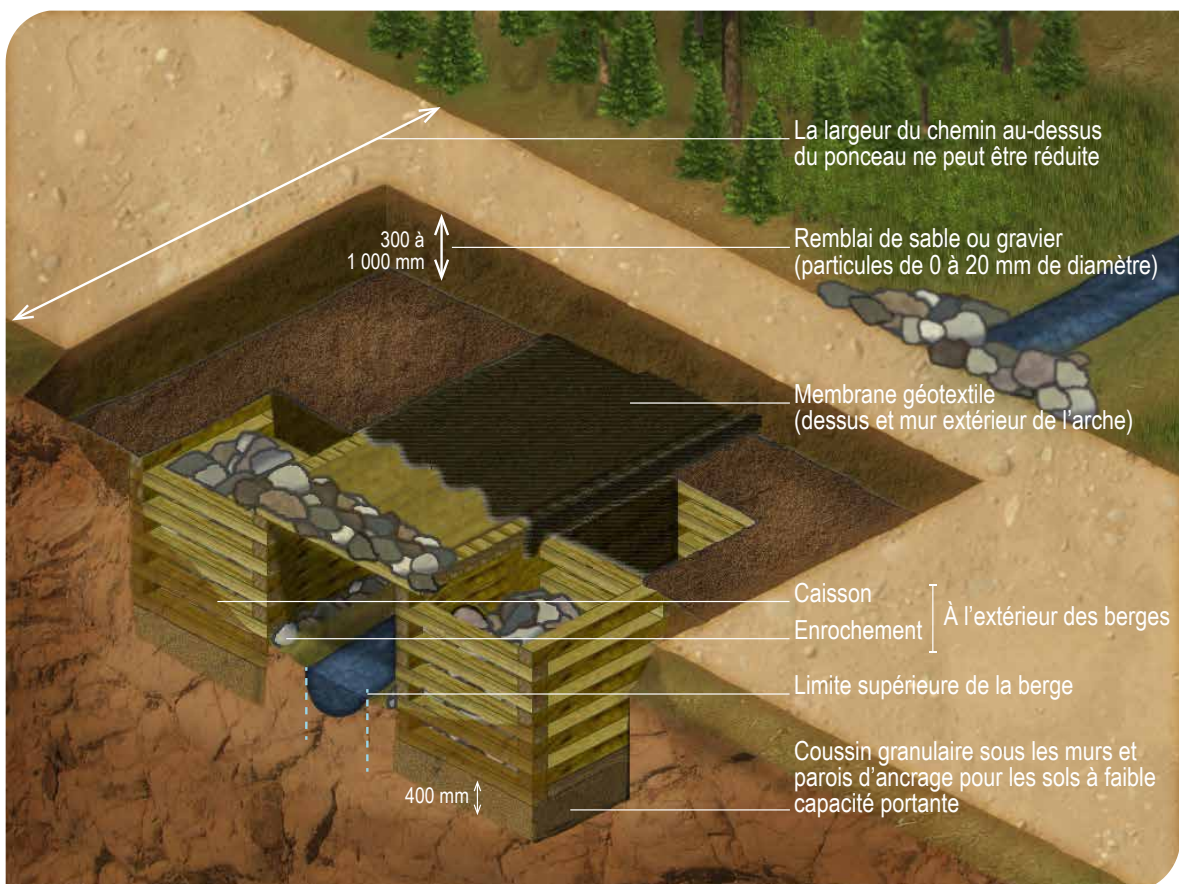


Figure Annexe 11C Conditions d'aménagement d'un ponceau de bois